

Université de Montréal

Titre du mémoire

Quels ont été les stratégies d'influence et le discours de
l'industrie agroalimentaire au cours de l'élaboration du
nouveau Guide alimentaire canadien ?

Par
Marie-Chantal Robitaille

Département de nutrition, Faculté de médecine

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en nutrition – M. Sc. avec mémoire (2-320-1-0)

Avril 2020

©Marie-Chantal Robitaille, 2020

Quels ont été les stratégies d'influence et le discours de
l'industrie agroalimentaire au cours de l'élaboration du
nouveau Guide alimentaire canadien ?

Présenté par
Marie-Chantal Robitaille

Avril 2020

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Geneviève Mercille
Président-rapporteur

Jean-Claude Moubarac
Directeur de recherche

Marie-Claude Paquette
Membre du jury

Table des matières

RÉSUMÉ	5
ABSTRACT	7
LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES FIGURES.....	11
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	12
REMERCIEMENTS.....	14
INTRODUCTION	15
CHAPITRE 1 – RECENSION DES ÉCRITS	20
1.1 L’INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE	20
1.1.1 CONFLITS D’INTÉRÊTS.....	23
1.1.2 LES DÉTERMINANTS COMMERCIAUX DE LA SANTÉ.....	29
1.1.3 ACTIVITÉS POLITIQUES CORPORATIVES.....	31
1.1.4 IDENTIFICATION ET SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS POLITIQUES CORPORATIVES.....	32
1.1.5 CADRE CONCEPTUEL DES APC : APERÇU GÉNÉRAL.....	35
1.1.6 CADRE CONCEPTUEL DES APC : APERÇU DÉTAILLÉ	38
1.1.7 REVUE DE LITTÉRATURE SUR LES APC SUR LE PLAN INTERNATIONAL.....	42
1.2 LA SANTÉ PUBLIQUE	46
1.2.1 POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE	47
1.2.2 LA STRATÉGIE DE SANTÉ CANADA EN MATIÈRE DE SAINTE ALIMENTATION	48
1.2.3 UN « GOUVERNEMENT OUVERT »	48
1.2.4 PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À L’ABSENCE D’INFORMATIONS CLAIRES ET UNIFORMES SUR LE DEVANT DE L’EMBALLAGE CONCERNANT CERTAINS ÉLÉMENTS NUTRITIFS.....	49
1.2.5 COMMERCIALISATION DESTINÉE AUX ENFANTS	50
1.3 RECOMMANDATIONS NATIONALES ET GUIDES ALIMENTAIRES.....	53
1.3.1 GUIDE ALIMENTAIRE : À QUOI SERT-IL ?.....	53
1.3.2 GUIDE ALIMENTAIRE CANADIEN : L’HISTOIRE D’UN DOCUMENT.....	54
1.3.3 GUIDE ALIMENTAIRE CANADIEN POUR MANGER SAINEMENT - 1992.....	58
1.3.4 GUIDE ALIMENTAIRE - 2007	59
1.3.5 GUIDE ALIMENTAIRE : LE MODÈLE AMÉRICAIN	61
1.3.6 LE MODÈLE BRÉSILIEN : NOUVELLE VISION DU GUIDE ALIMENTAIRE.....	62
CHAPITRE 2 – PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	64

2.1 PRINCIPES DIRECTEURS	66
<u>CHAPITRE 3 – MÉTHODOLOGIE.....</u>	<u>69</u>
3.1 DEVIS	69
3.2 SOURCE DE DONNÉES ET ÉCHANTILLON.....	70
3.3 COLLECTE DE DONNÉES.....	72
3.4 ANALYSE DES DONNÉES	74
3.5 CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES.....	76
<u>CHAPITRE 4 – RÉSULTATS</u>	<u>77</u>
4.1 IDENTIFICATION DES APC SELON LES MÉMOIRES DÉPOSÉS ET LES SITES INTERNET	77
4.1.1 APERÇU GÉNÉRAL DES STRATÉGIES D’APC	78
4.1.2 PRATIQUES ET MÉCANISMES D’APC	79
4.1.3 STRATÉGIES EN FONCTION DU TYPE D’ACTEURS.....	83
4.2 ANALYSE DU DISCOURS ET DE LA POSITION DES ACTEURS INDUSTRIELS ENVERS LES PRINCIPES DIRECTEURS DU GAC	84
4.2.1 PRINCIPE DIRECTEUR NO.1	85
4.2.2 PRINCIPE DIRECTEUR NO.2	91
4.2.3 PRINCIPE DIRECTEUR NO.3	100
<u>CHAPITRE 5 – DISCUSSION</u>	<u>102</u>
5.1 APC DIRIGÉES VERS LE GAC	102
5.2 DISCOURS DES ACTEURS INDUSTRIELS.....	106
5.2.1 INCOMPRÉHENSION DE LA NOTION DES CONFLITS D’INTÉRÊTS	108
5.3 CONSIDÉRATIONS POUR LA PRATIQUE DE LA NUTRITION ET LES POLITIQUES PUBLIQUES	111
5.3.1 RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE	112
5.3.2 POUR CEUX QUI TRAVAILLENT EN INDUSTRIE	113
5.4 LIMITES DE LA RECHERCHE	113
5.4.1 LIMITE DU CADRE CONCEPTUEL.....	115
<u>CHAPITRE 6 – CONCLUSION</u>	<u>117</u>
<u>ANNEXE 1</u>	<u>119</u>
<u>ANNEXE 2</u>	<u>120</u>
<u>RÉFÉRENCES.....</u>	<u>122</u>

Résumé

Au Canada, l'étude des comportements de l'industrie bioalimentaire et de leurs répercussions sur la santé des populations qu'elle dessert est un domaine très peu exploré. Or, des études démontrent que certains acteurs du secteur privé mènent des activités d'influence sur le développement des politiques publiques qui peuvent compromettre la nature et leur mise en œuvre. La présente étude, qui s'appuie sur le processus de révision du Guide alimentaire canadien (GAC), vise à : **1)** identifier les activités politiques corporatives (APC) menées par l'industrie bioalimentaire dans le processus de révision du Guide alimentaire canadien entre 2016 et 2019; et **2)** analyser le discours et la position des acteurs de l'industrie par rapport aux recommandations de Santé Canada. L'échantillon se compose de onze acteurs de l'industrie bioalimentaire qui ont déposé un mémoire au Comité permanent de la santé dans le cadre de la révision du GAC. La collecte de données, qui s'est échelonnée sur six mois (octobre 2018 à mars 2019), a permis de répertorier les APC utilisées par l'échantillon sur une période de 39 mois, soit du début de l'automne 2016 jusqu'au printemps 2019. Le matériel analysé inclut les mémoires qu'ils ont déposés ainsi que leurs sites Internet respectifs. Afin de définir les APC et de les classer en fonction de leurs stratégies, de leurs pratiques et des mécanismes qu'ils emploient, nous nous sommes basés sur un cadre conceptuel du réseau INFORMAS. Nous avons par la suite repéré des éléments caractéristiques de citations, dans les APC et les discours, qui indiquent la présence de positionnement en fonctions des trois principes directeurs : une variété d'aliments et de boissons nutritifs est le fondement de la saine alimentation; les aliments et boissons transformés ou préparés riches en sodium, sucre ou lipides saturés nuisent à une saine alimentation; des connaissances et compétences sont nécessaires pour naviguer dans un environnement alimentaire complexe et favoriser une saine alimentation. Au total, 366 APC ont été identifiées en relation avec le GAC. Nous avons principalement répertorié les stratégies de gestion de l'information (n=197) et les stratégies discursives (n=108). Les données recueillies suggèrent que l'industrie bioalimentaire utilise des APC pour influencer l'élaboration de la politique du nouveau GAC. Les acteurs industriels ont exprimé une opposition aux nouvelles lignes directrices en matière d'alimentation. Les points de vue de chacun d'entre eux sur les problèmes et sur les solutions portées sur les trois principes directeurs divergent. Les intérêts économiques propres à chaque acteur

forment la vision promue par l'industrie bioalimentaire. Cette vision peut difficilement s'harmoniser avec les différentes dimensions des nouvelles lignes directrices ou avec les données probantes les plus récentes qui les appuient. Il est impératif de mieux documenter les APC qui sont susceptibles de nuire à l'adoption de mesures législatives et de limiter la capacité des gouvernements à développer des politiques nutritionnelles efficaces.

Mots clés : Activités politiques corporatives, déterminants commerciaux de la santé, industrie bioalimentaire, politique publique, Guide alimentaire canadien, santé publique, surveillance

Abstract

In Canada, the study of the agri-food industry's behavior and its associated repercussions on the health of the populations it serves remains relatively unexplored. However, previous studies have shown that private sector stakeholders employ diverse strategies to influence the development of public policy. These strategies may compromise the nature and implementation of food and nutrition policies. The objectives of this research, based on the revision process of Canada's Food Guide (CFG) aim to: **(1)** identify the corporate political activity (CPA) undertaken by the agri-food industry during the revision process of Canada's Food Guide (CFG) from 2016 to 2019, and **(2)** analyze the position and discourse of key industry actors concerning the recommendations proposed by Health Canada. The sample is composed of eleven agri-food industry stakeholders having submitted a memorandum to the Standing Committee on Health in relation to the revision of CFG. A six-month data collection period, from October 2018 to March 2019, allowed us to identify CPAs undertaken by the sample over a 39-month period, from early autumn 2016 until spring of 2019. Materials analyzed include memoranda submitted to Cabinet as well as stakeholders' official websites. To define the CPAs and classify them according to their strategies, their practices and the mechanisms employed, we relied upon a conceptual framework from the INFORMAS network. We then identified, within the CPAs and discourses, elements of citations indicating positioning in terms of the three guiding principles: A variety of nutritious foods and beverages are the foundation for healthy eating; Processed or prepared foods and beverages high in sodium, sugars or saturated fat undermine healthy eating; Knowledge and skills are needed to navigate the complex food environment and support healthy eating. A total of 366 CPAs were identified in relation to CFG. The primary strategies reported are information management (n=197) and discursive strategies (n=108). The data collected suggest that the agri-food industry is using CPAs to influence the policy making of the new CFG. Industry stakeholders have expressed an opposition to the new food guidelines. Each stakeholders' point of view on the problems and solutions concerning the three guiding principles differ. The economic interests respective to each stakeholder shape the vision promoted by the food industry. This vision may be difficult to harmonize with multiple dimensions of the new guidelines, as well as with the most recent evidence supporting them. It is imperative to better document and

regulate the agri-food industry's CPAs which could interfere with the adoption of legislative measures and limit governmental capacity to develop healthy food and nutrition policies.

Keywords: Corporate political activity, commercial determinants of health, food industry, public policy, Canada's food guide, public health, monitoring

Liste des tableaux

Tableau 1. L'environnement alimentaire et ses composantes, ainsi que les grandes influences des principaux acteurs sur celui-ci selon INFORMAS (Swinburn et al., 2013).....	33
Tableau 2. Représentation schématique des stratégies instrumentales (traduction française validée par Mélissa Mialon) (Mialon et al., 2015 ; Ulucanlar et al., 2016).....	37
Tableau 3. Représentation schématique des stratégies discursives (traduction française validée par Mélissa Mialon) (Mialon et al., 2015 ; Ulucanlar et al., 2016).....	38
Tableau 4. Résultat de la recherche documentaire.....	77
Tableau 5. Stratégies d'influence utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019.....	78
Tableau 6. Pratiques d'influence utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019.....	79
Tableau 7. Mécanismes d'influence utilisés par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019.....	80
Tableau 8. Nombre d'APC utilisées par chacun des onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019.....	83
Tableau 9. Exemples des APC utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors de la révision du Guide alimentaire canadien, d'octobre 2016 à mars 2019 concernant le principe directeur numéro 1 : Une variété d'aliments et de boissons nutritifs est le fondement de la saine alimentation.....	85
Tableau 10. Exemples des APC utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors de la révision du GAC, d'octobre 2016 à mars 2019 concernant le principe directeur numéro 2 : Les aliments et boissons transformés ou préparés riches en sodium, sucre ou lipides saturés nuisent à une saine alimentation.	92

Tableau 11. Exemples des APC utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors de la révision du GAC, d'octobre 2016 à mars 2019, concernant le principe directeur numéro 3 : Des connaissances et compétences sont nécessaires pour naviguer dans un environnement alimentaire complexe et favoriser une saine alimentation. 100

Tableau 12. Résumé des APC utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019.. 119

Tableau 13. Principes directeurs avant et après les mémoires déposés (Gouvernement du Canada, 2018 ; GAC, 2019) 120

Liste des figures

Figure 1. Dynamique de l'interaction des déterminants commerciaux de la santé (Kickbusch et al., 2016)	30
Figure 2. Photo tirée du Guide alimentaire de 1942 (Swift Canadian Co.).....	56
Figure 3. Principaux domaines d'intrants pour éclairer les décisions en matière de recommandations alimentaires (Gouvernement du Canada, 2019)	65

Liste des sigles et abréviations

ANEB : Association nationale des engraisseurs de bovins
APC : Activité politique des corporations
ATLC : Association des transformateurs laitiers du Canada
CCJ : Conseil canadien du jus
CCP : Conseil canadien des pêches
CON: Canadian Obesity Network
CPA: Corporate Political Activity
CTAQ : Conseil de la transformation alimentaire du Québec
CVC : Conseil des viandes du Canada
ÉDC : Éleveurs de dindons du Canada
EDP : Examen des données probantes
EFC : Producteurs d'œufs du Canada
FMC-AVC : La fondation des maladies du cœur et de l'AVC
GAC : Guide alimentaire canadien
ILSI : International Life Sciences Institute
INFORMAS: International Network for Food and Obesity/Non-communicable Diseases
Research, Monitoring and Action Support
PACC : Produits alimentaires et de consommation du Canada
PLC : Producteurs laitiers du Canada
PPC : Producteurs de poulet du Canada
OBNL : Organisme à but non lucratif
OMS : Organisation mondiale de la Santé
RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

*« Plus on aura de considération pour autrui,
mieux on comprendra qu'il faut arrêter de sacrifier la qualité de la vie
au nom d'un hypothétique rendement. »*

- Matthieu Ricard

*« Food is not just fuel. Food is about family, food is about community, food is about
identity. And we nourish all those things when we eat well. »*

- Michael Pollan

Remerciements

Plus de deux années se sont écoulées depuis le début des recherches qui ont mené à la rédaction de ce mémoire de maîtrise. À toutes les étapes de mon parcours aux études supérieures, j'ai eu la chance d'être accompagnée par des personnes bienveillantes. En plus de bénéficier de l'aide et du soutien de ma famille et de nombreux amis.

Tout d'abord, je tiens à remercier mon directeur de recherche, Jean-Claude Moubarac pour l'accompagnement, les encouragements et la confiance. Ses connaissances, sa rigueur intellectuelle et ses judicieux conseils ont été d'un apport inestimable à l'orientation de mes réflexions. La passion qu'il cultive pour son domaine de recherche s'est avérée inspirante pour moi et a donné naissance à une motivation et à une détermination qui m'ont permis de me dépasser dans ce domaine tellement riche et de relever ce défi de taille. Merci, Jean-Claude, d'avoir contribué d'une manière inestimable à éveiller mon esprit critique.

Ensuite, je voudrais exprimer ma reconnaissance à Mélissa Mialon pour sa précieuse collaboration à ce projet de recherche. Présente et disponible pour m'éclairer, ses précisions pertinentes ont permis l'évolution de mon travail et de mes connaissances. Merci, Mélissa, pour les échanges stimulants et enrichissants.

Je dis également un merci spécial à mon amie, Catherine Lemire, pour son aide précieuse à la relecture de mon mémoire et à la correction de certaines imperfections.

Finalement, j'exprime toute ma gratitude à ma famille et à mes précieux amis qui toujours m'écoutent, me soutiennent et m'encouragent. Avec vous, j'ai tout partagé. Chacun à votre façon, vous m'apportez du bonheur et une vision plus altruiste du monde dans son ensemble. Je me considère privilégiée de vous avoir dans ma vie. Merci !

Introduction

Les maladies non transmissibles (MNT) telles que le diabète, le cancer, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires chroniques sont progressivement devenues une des principales causes de mortalité au plan mondial (WHO, 2014). Désormais, sept décès sur dix dans le monde sont liés à des MNT (GBD, 2017). Au Canada, près de trois décès sur cinq étaient imputables à l'une de ces maladies (Statistique Canada, 2017). Ces dernières, pour lesquelles les habitudes de vie jouent un rôle important, ont en commun plusieurs facteurs de risque : une mauvaise alimentation, la sédentarité, le tabagisme et l'usage excessif d'alcool (Beaglehole et al., 2011; United Nations, 2011). La mauvaise alimentation est à elle seule responsable d'une proportion majeure de personnes affectées par ces maladies (WHO, 2013). Un décès sur cinq dans le monde pourrait être évité si les gens s'alimentaient mieux (Afshin et al., 2019). Cependant, manger mieux coûte souvent plus cher et, au Canada uniquement, 4 millions de Canadiens vivent de l'insécurité alimentaire en raison de ressources financières insuffisantes (Tarasuk et al., 2014). Cette situation peut venir compromettre la qualité de l'alimentation en plus de laisser des traces sur la santé physique et psychologique des personnes (Tarasuk et al., 2014). Paradoxalement, alors qu'un nombre croissant de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, un tiers des denrées alimentaires produites annuellement pour la consommation humaine sont gaspillées ou perdues, entraînant de lourdes répercussions sur les plans économique et environnemental (FAO, 2019).

En 2019, la Commission Syndemic de la revue *The Lancet* a publié un rapport précisant que l'obésité, la sous-nutrition et les changements climatiques seraient des phénomènes intimement liés et causés par des facteurs communs (Swinburn et al., 2019). Pour décrire l'interaction entre ces trois phénomènes, la commission emploie le terme « syndémie » mondiale, c'est-à-dire que ces trois pandémies existent ensemble et en même temps, en s'influençant l'une l'autre (Swinburn et al., 2019). Longtemps, on a considéré les problématiques de sous-nutrition (ex : carences nutritionnelles) et l'obésité comme ayant des causes opposées. Or, ces deux formes de malnutrition ont des causes communes découlant de systèmes alimentaires inéquitables et malsains pour lesquelles des solutions communes existent (Swinburn et al., 2019).

D'après le rapport sur l'utilisation des terres du groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), le système alimentaire actuel est tout sauf durable (GIEC, 2019). Les auteurs du rapport se sont penchés sur le système alimentaire mondial, ses limites et l'évolution des régimes alimentaires, incluant l'accroissement de la consommation des viandes (GIEC, 2019). Pour le GIEC, il est indispensable de repenser l'usage des terres et nos habitudes alimentaires (GIEC, 2019).

Plusieurs scientifiques et experts mondiaux identifient l'alimentation comme étant le levier le plus puissant pour optimiser la santé humaine et la durabilité de notre environnement. Ils ajoutent qu'il est urgent d'agir pour transformer le système alimentaire actuel si l'on veut qu'il fournisse des régimes alimentaires sains, socialement équitables, prospères et durables à une population de 10 milliards d'habitants en 2050 (Swinburn et al., 2019; Willett et al., 2019). Selon la commission EAT-Lancet (2019), cette transition vers une alimentation saine issue de production durable exige, entre autres, de favoriser des régimes alimentaires qui augmentent la consommation d'aliments d'origine végétale (légumes, fruits, grains entiers, noix, légumineuses) et limitent considérablement la consommation d'aliments d'origine animale (Willett et al., 2019). En outre, des mesures doivent être prises pour réduire la consommation de régimes alimentaires malsains (Swinburn et al., 2011; Swinburn et al., 2019), ce qui implique une réduction de la consommation d'aliments ultra-transformés puisqu'ils ont des répercussions sur la santé des gens et sur celle de la planète (FAO, 2019).

L'encadrement et l'engagement des gouvernements sont essentiels pour réaliser les actions politiques nécessaires pour remodeler le système alimentaire afin qu'il soit en mesure de s'adresser aux enjeux actuels et futurs (Swinburn et al., 2019). Cependant, les systèmes alimentaires sont difficiles à changer en profondeur. L'implication et la collaboration de tous les acteurs du système, le gouvernement, la société et l'industrie bioalimentaire sont donc essentiels (Swinburn et al., 2013). Toutefois, la mise en œuvre de politiques publiques en ce sens constitue un défi de taille pour la bonne raison qu'il peut être difficile de concilier les intérêts de toutes les parties prenantes, entre autres entre la santé publique et les intérêts commerciaux privés, et d'arriver à développer une compréhension commune

des différents enjeux (Kraak et al., 2012; Moodie et al., 2013). Des expériences internationales suggèrent que la collaboration entre les secteurs privé et public peut miner le développement de politiques nutritionnelles publiques en raison des pressions exercées par les lobbys alimentaires notamment des secteurs de la viande, des produits laitiers et des aliments ultra-transformés (Iacobucci, 2020; Mialon et Gomes, 2019; WHO, 2017).

En effet, il a été documenté que certaines corporations du secteur bioalimentaire tentent de s'ingérer dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé publique pour éviter des réglementations défavorables en leur faveur. Cela se fait à travers l'utilisation de diverses stratégies d'influence mieux connues sous le nom **d'activités politiques corporatives** (APC) (Mialon et al., 2015). Ces stratégies permettraient aux acteurs industriels d'exercer une influence sur les décisions politiques. D'ailleurs, des chercheurs ainsi que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les APC pourraient limiter la capacité des gouvernements à développer et à maintenir des politiques nutritionnelles efficaces (Moodie et al., 2013; WHO, 2013).

Dans le cadre de sa nouvelle *Stratégie en matière de saine alimentation* lancée en 2015, Santé Canada a choisi de prendre d'assaut l'un des principaux facteurs de risque des maladies chroniques au Canada : la mauvaise alimentation (Gouvernement du Canada, 2019). Une des initiatives visées par cette nouvelle approche inclut la révision du *Guide alimentaire canadien* (GAC) entre 2016 et 2019 (Gouvernement du Canada, 2019). Pour garantir une transparence et prévenir autant que possible les conflits d'intérêts potentiels, la révision du GAC s'est déroulée sans la participation de l'industrie agroalimentaire qui a été écartée du processus d'élaboration (Gouvernement du Canada, 2019).

Les nouvelles recommandations du GAC, dévoilées en 2019, sont entièrement différentes des versions précédentes et encouragent l'évolution du système alimentaire afin de le rendre plus sain et durable. Par exemple, il est encouragé d'inclure dans notre régime alimentaire davantage d'aliments d'origine végétale afin de réduire la consommation de viande dans le but de favoriser une bonne santé et réduire l'empreinte environnementale (Gouvernement du Canada, 2019). Un autre changement majeur dans le nouveau guide

alimentaire est que le concept de portions a disparu et les groupes « lait et substituts » et « viandes et substituts » sont désormais intégrés dans la nouvelle catégorie des « aliments protéinés ». Cela a pour conséquences de diminuer l'importance accordée aux produits laitiers et à la viande. Les nouvelles recommandations vont jusqu'à proposer des comportements alimentaires alors que l'on encourage les individus à cuisiner plus souvent et à limiter la consommation d'aliments hautement ou ultra-transformés (Gouvernement du Canada, 2019). À ce sujet, la pertinence de cette dernière recommandation ne fait aucun doute, puisque près de la moitié des calories consommées quotidiennement par les Canadiens viennent de produits ultra-transformés (Moubarac et Batal, 2016). De plus, les aliments ultra-transformés ont une faible qualité nutritionnelle et possèdent des caractéristiques obésogéniques (Moubarac, 2017). Des études ont démontré des liens entre une consommation accrue de ces aliments et une détérioration de l'état de santé, notamment avec l'obésité, le risque de maladie cardiovasculaire, le diabète, le cancer, la dépression et le risque de mortalité prématurée (FAO, 2019; Fiolet et al., 2018; Lawrence et Baker, 2019; Monteiro et al., 2010 ; Moubarac, 2017 ; Rico-Campà et al., 2019; Srour et al., 2019).

Les nouvelles recommandations du Guide alimentaire canadien invitent à une véritable révolution dans les pratiques alimentaires des Canadiens, que ce soit les consommateurs, les décideurs et les acteurs de l'industrie bioalimentaire. Devant ces nouvelles lignes directrices en matière de saine alimentation, différentes formes de résistance au changement de la part de l'industrie bioalimentaire ont déjà été documentées (Grant et Jenkins, 2018). Le contexte de révision du GAC représente donc un terrain d'étude propice pour documenter et étudier l'influence des APC sur l'élaboration de politiques publiques nutritionnelles au Canada. Dans cette optique, la question de recherche qui anime notre travail est : quelles sont les stratégies d'influence utilisées par l'industrie bioalimentaire au Canada lors de la révision du Guide alimentaire canadien? Pour cette étude, nous cherchons à mieux comprendre le lien entre les activités politiques corporatives et les politiques en matière de santé publique au Canada. Notre hypothèse de travail est que les activités politiques corporatives menées par l'industrie bioalimentaire dans le processus de révision

de Guide alimentaire canadien sont multiples et orientées en fonction des intérêts propres à chaque acteur.

Ce mémoire est structuré en plusieurs chapitres. D'abord, le premier présente une revue de la littérature qui porte sur les éléments centraux du sujet de recherche, à savoir le rôle des activités politiques corporatives (APC) et l'influence de l'industrie bioalimentaire en nutrition; l'importance des politiques publiques et de la surveillance des APC du secteur privé; et la révision du Guide alimentaire canadien.

Le deuxième chapitre présente une description de la problématique de recherche. Puis, le troisième chapitre expose la méthodologie employée pour cette recherche, incluant le devis, l'échantillonnage, les méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données, et les informations sur l'approbation éthique.

Le quatrième chapitre présente les résultats de l'étude en fonction des objectifs de recherche. Une discussion suit dans le cinquième chapitre en présentant une synthèse des résultats, leur comparaison à la littérature et les limites de notre étude. Enfin pour clore ce chapitre, quelques pistes de solutions et recommandations pour la pratique de la nutrition visant l'amélioration de l'esprit critique des professionnels de la santé œuvrant dans le domaine de la nutrition seront émises.

En guise de conclusion, nous ferons ressortir les faits saillants issus de notre étude et émettrons quelques pistes de réflexions portant sur l'indépendance et la rigueur scientifiques des politiques publiques.

Chapitre 1 — recension des écrits

La revue de la littérature est organisée en sous-chapitres. D’abord, le premier sous-chapitre introduit et décrit le concept d’activités politiques corporatives (APC) de l’industrie bioalimentaire et les diverses formes qu’elles prennent pour influencer les politiques de santé publique, la recherche, la pratique et l’opinion publique. Le cadre de surveillance et d’identification des APC du réseau INFORMAS (International Network for Food and Obesity/NCD Research, Monitoring and Action Support) sera ensuite présenté. Celui-ci sera suivi d’une revue de littérature des APC qui ont été documentées sur le plan international. Ce chapitre permettra au lecteur d’être en mesure de mieux saisir les enjeux présentés dans les sections suivantes.

Le second sous-chapitre traitera de la santé publique ainsi que des politiques publiques favorables à la santé et limitant la consommation d’aliments et de boissons malsains. Dans ce chapitre, il sera question de comprendre le rôle et la mission de la santé publique ainsi que la manière dont les APC peuvent interférer avec les initiatives d’interventions qui visent à améliorer la santé ou prévenir la maladie.

Un troisième sous-chapitre présentera un récit des événements qui ont ponctué l’évolution du Guide alimentaire canadien. Les informations présentées dans ce sous-chapitre seront utiles pour mettre en contexte les changements et les transformations idéologiques du Guide alimentaire présentés dans le chapitre suivant.

1.1 L’industrie bioalimentaire

L’industrialisation de l’agriculture et l’urbanisation ont déclenché un processus de changements rapides dans les habitudes de vie des populations (Popkin et al., 2012). Dès le début des années soixante, l’alimentation et la cuisine se sont industrialisées, les productions agricoles se sont spécialisées et intensifiées et les aliments sont devenus une marchandise au même titre que les autres (FAO, 2000; Nestle, 2013, p.11; Poulain, 1998). Dès lors, de nouveaux aliments transformés, voire ultra-transformés, apparaissent,

incorporant de plus en plus une valeur ajoutée : prêts-à-manger, durée de conservation prolongée, salubrité inégalée, supériorité des vertus nutritionnelles, etc. Ils sont vendus sous une marque et aspirent à se standardiser et à s'homogénéiser, si bien que, sur le grand marché mondial, les opérations commerciales sont de plus en plus importantes; les investissements industriels et publicitaires sont massifs (Fischler, 1990, p.195-200; Monteiro et al., 2013). Les conséquences de ces bouleversements sur la consommation, sur la santé et sur la société sont considérables et complexes (Équiterre, 2005; Nestle, 2013, p. 11).

Avec des ventes annuelles de plus de 105 milliards de dollars au Canada en 2014, l'industrie bioalimentaire joue un rôle majeur dans l'économie canadienne et est la deuxième plus importante industrie manufacturière au Canada (Gouvernement du Canada, 2016). Celle-ci regroupe l'ensemble des activités économiques liées à la production agricole, aux pêches, à la transformation des aliments et des boissons, au commerce des aliments au détail ainsi qu'à la restauration commerciale (Gouvernement du Québec, 2020). Elle a pour mission d'approvisionner les consommateurs en denrées alimentaires en quantité suffisante tout en assurant des revenus stables et équitables aux producteurs agricoles (Gervais et al., 2012).

Dans un autre ordre d'idées, l'industrie bioalimentaire a aussi la responsabilité légale de faire du profit et de le retourner aux actionnaires (Brownell, 2012; Ludwig et Nestle, 2008). Lorsque l'on observe les principaux moteurs de la pratique commerciale de l'industrie bioalimentaire, on remarque qu'elle se concentre à garantir un retour aux investisseurs en étant compétitive et en suscitant la demande des consommateurs (Lobstein et Brinsden, 2014). Par conséquent, si elle désire faire plus de profit, elle doit vendre plus. Dans ce but, elle va encourager l'achat d'aliments et de boissons, ce qui, en définitive, encourage à manger plus et à consommer de plus grosses portions (Ludwig et Nestle, 2008; Nestle, 2013, p. 21). Pour atteindre ces objectifs financiers, l'industrie bioalimentaire s'assure une omniprésence dans les médias, utilise différentes stratégies de marketing pour augmenter l'attrait de ses produits en plus de pratiquer des activités de lobbying pour des réglementations qui lui sont favorables (Bes-Rastrollo et al., 2013; Nestle, 2013, p. 358).

En outre, l'industrie a tendance à présenter les MNT comme étant une responsabilité individuelle, le résultat de choix personnels, jetant ainsi le blâme sur l'individu et masquant l'influence des environnements sur le comportement (Miller et Harkins, 2010). Un parallèle peut être fait avec l'industrie du tabac et de l'alcool, car ces mêmes industries sanctionnent, elles aussi, le consommateur et ses choix individuels pour les conséquences sur la santé résultant de la consommation de leurs produits (Brownell et Warner, 2009; Miller et Harkins, 2010).

Le pouvoir des grandes entreprises bioalimentaires s'est intensément accru au cours des dernières décennies, à tel point que les questions de santé publique ainsi que le contrôle et la surveillance de cette industrie deviennent une préoccupation de plus en plus pressante pour l'OMS (United Nations, 2011; WHO, 2010). En effet, son ancienne directrice générale, Margaret Chan, a sonné l'alarme en mentionnant que les efforts de promotion des habitudes de vie et de la santé doivent affronter des obstacles importants, venant des grandes industries bioalimentaires qui déploient beaucoup d'énergie pour imposer leurs points de vue dans les interventions de santé publique. Pour cause : ces dernières dérangent leurs intérêts économiques (Kickbusch et al., 2016; WHO, 2013).

Poursuivant dans la lignée de sa prédécesseur, l'actuel directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus a prononcé un discours d'ouverture lors de la conférence mondiale sur les MNT à Montevideo en 2017 en soulevant plusieurs questions aux industriels et aux différents ministres de la santé présents dans la salle :

Au nom du libre-échange, nous permettons aux multinationales de vendre de la malbouffe aux enfants. (...) Quand dirons-nous qu'assez c'est assez ? À quel moment prenons-nous position afin de nous y opposer ? Je pose plusieurs questions aux fabricants de ces produits, dont certains pourraient se trouver dans cette salle aujourd'hui : « Est-ce que vous donneriez sciemment à vos enfants des aliments et des boissons malsains riches en sel, en sucre et en gras trans, les amenant ainsi, dès leur plus jeune âge, à courir des risques accrus pour leur santé, comme le diabète, l'obésité, le cancer et les maladies cardiovasculaires ? » Si la réponse est « non », comment les fabricants d'aliments et de boissons gazeuses peuvent-ils commercialiser et vendre leurs produits aux masses d'enfants du monde entier, les considérant davantage

comme des opportunités de profit et fermant les yeux sur la montée en flèche de l'obésité infantile et du diabète au stade précoce (WHO, 2019)?

Certains éléments importants ressortent de ce discours. D'abord, l'industrie bioalimentaire a-t-elle une responsabilité dans l'offre alimentaire qu'elle propose ? Ensuite, dans un contexte où l'obésité et les MNT sont des problèmes de santé publique et économiques majeurs connus des pouvoirs publics depuis longtemps, comment expliquer le délai d'adoption de certaines mesures législatives ?

1.1.1 Conflits d'intérêts

Avant d'aborder plus en détail les activités d'influence sur le développement et la réalisation des politiques publiques, il semble judicieux de commencer par définir la notion de conflit d'intérêts et les processus en jeu. Sur ce point, la définition proposée par le professeur Dennis F. Thompson (2008), expert sur les questions d'éthique professionnelle et d'éthique publique, pourra apporter un éclairage : « un conflit d'intérêts est un ensemble de conditions qui conduisent un jugement professionnel concernant un intérêt primaire à être indûment influencé par un intérêt secondaire (tel un gain financier) » (Thompson et Emmanuel, 2008). Devant cette problématique, il n'est bien sûr pas question de présupposer que les experts qui travaillent en entreprise n'ont pas d'esprit critique ou encore que les chercheurs qui sont liés à l'industrie ne conduisent pas de bonnes recherches (Besley et al., 2017). Il s'agit plutôt de reconnaître que des avantages économiques ont la capacité d'influencer consciemment ou inconsciemment le jugement, la conception de la recherche, l'analyse des données, la rédaction du rapport de recherche ou encore la communication et la diffusion de cette recherche (Besley et al., 2017; Horel, 2018). Cela représente une situation qui peut jeter un doute sur la présomption d'objectivité, une condition nécessaire pour le développement de politiques publiques favorables à la santé auprès de la société (Besley et al., 2017; Hennessy et al., 2019; Kraak et al., 2012). En effet, pour développer des politiques publiques et changer des comportements, la société a besoin de l'assurance que les prises de décisions sont fondées sur des informations fiables (Kraak et al., 2012; Myers, 2016). En dernier lieu, selon de nouvelles définitions, les conflits intellectuels (ou non-financiers) ne sont pas considérés comme étant des conflits

d'intérêts. La loi ne définit pas les conflits d'intérêts comme tout ce qui crée un biais. Il faut faire la distinction entre les différentes sources de biais et les intérêts personnels (Bero, 2014; Rodwin, 2017).

Comme évoqué dans ce point, il a été démontré que l'information de santé peut être sous l'influence d'autres intérêts que ceux de la santé de la population et que la science peut être instrumentalisée à des fins principalement lucratives (Bes-Rastrollo et al., 2013; Brownell et Warner, 2009). Le point suivant propose d'éclaircir ces notions de conflit d'intérêts par quelques exemples. Ainsi, certains industriels auront souvent recours à la science pour défendre leurs produits auprès des décideurs ou pour contrôler ce qui pourrait les menacer dans le but de semer le doute dans la population (Bes-Rastrollo et al., 2013; Brownell et Warner, 2009; Wansink, 2006). À ce sujet, Lesser et ses collaborateurs (2007) ont analysé 206 études portant sur le lien entre le financement industriel, la recherche et les conclusions de celles-ci dans le domaine de l'alimentation. Les résultats de leur recherche démontrent un biais de financement. En effet, les études financées par l'industrie offraient des résultats favorables aux produits industriels huit fois plus souvent que les études qui avaient d'autres sources de financement (Lesser et al., 2007). De plus, des auteurs ont évalué l'effet des conflits d'intérêts sur la recherche liant la consommation de boissons sucrées et le gain de poids ou l'obésité. Les résultats démontrent que les études financées par l'industrie étaient plus susceptibles de ne pas rapporter d'effet de la consommation de boissons sucrées sur le gain de poids et l'obésité, que celles financées par d'autres sources (Bes-Rastrollo et al., 2013). En outre, des chercheurs de l'Université de Cambridge ont découvert, en analysant plus de 87 000 documents, qu'en finançant des universités canadiennes, Coca-Cola avait le pouvoir d'annuler des projets de recherche sur le sucre ou des informations de santé qui auraient été contraires à ses intérêts économiques (Steele et al., 2019).

Les conflits d'intérêts dans le domaine de la santé représentent un risque sanitaire élevé (Hennessy et al., 2019; Lencucha & Thow, 2019). Plusieurs experts en santé publique sont d'avis que les éditeurs des journaux scientifiques devraient renforcer leur politique en demandant de dévoiler obligatoirement les conflits d'intérêts potentiels (Lesser, 2009). Cela permettrait de garantir une totale transparence et une parfaite objectivité (Hennessy

et al., 2019; Lencucha & Thow, 2019). Selon Marion Nestle (2018), une sommité internationale au sujet de l'influence des entreprises bioalimentaires dans le domaine de la nutrition, le financement de la recherche en nutrition par le secteur privé discrédite la science puisque l'objectif de la recherche n'est plus l'évolution des connaissances scientifiques, mais bien le développement d'un outil marketing destiné à la promotion des produits ou d'un véhicule permettant la circulation de messages affirmant que ces produits ne sont pas trop dommageables pour la santé (Nestle, 2018, p.1-12). En effet, les pratiques d'influence du secteur privé peuvent influencer les recommandations alimentaires d'une population et conduire à l'adoption de solutions inefficaces (Hennessy et al., 2019 ; Nestle, 2013, p.111).

De plus, comme l'information en nutrition est fréquemment diffusée par l'industrie, il devient donc de plus en plus difficile pour le consommateur et les professionnels de la santé de détecter les fausses informations sur la nutrition, générant ainsi une cacophonie au sujet de l'alimentation (Hennessy et al.,2019). Ce qui peut éventuellement avoir des répercussions sur les comportements liés à la santé et des conséquences sur celle-ci (Wansink, 2006). Cette réalité reflète aussi certaines lacunes dans la façon dont les études scientifiques et les connaissances en nutrition circulent, ainsi que sur la manière dont elles sont communiquées au public (Rowe, 2002).

En outre, selon plusieurs chercheurs, il n'y a pas qu'au sein du savoir scientifique et du processus décisionnel que la collaboration avec l'industrie devrait être limitée (Freedhoof, 2013 ; Nestle, 2018). En effet, le financement par l'industrie de différentes organisations scientifiques et de santé publique ici au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde provoque un débat dans la mesure où plusieurs y voient la présence d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent (Buse et al., 2017; Freedhoof, 2013; Kraak et al., 2012). Pour Yoni Freedhoff (2018), médecin canadien et expert en obésité, l'industrie bioalimentaire n'est ni une amie ni une ennemie en rappelant que ces entreprises ont comme mission principale de générer des profits. En ce sens, il est normal de constater que des intérêts peuvent diverger au regard des buts poursuivis par la santé publique et l'industrie bioalimentaire (Freedhoff, 2018). Puisqu'il n'est pas possible de connaître les intérêts

poursuivis par les industriels, des règles s'avèrent alors nécessaires (Thompson et Emmanuel, 2008).

Le cas de Coca-Cola offre la possibilité d'étudier un exemple de conflit d'intérêts dans le choix d'un partenaire pour la réalisation d'un projet en lien avec l'activité physique. Ainsi, on note que, pour certains industriels, la santé peut devenir un obstacle important dans les activités commerciales. En effet, dans son rapport annuel de 2017, l'entreprise Coca-Cola s'inquiétait des actions qui pourraient être mises en place par les professionnels de la santé publique pour réduire ou éliminer la consommation de boissons sucrées (Coca-Cola Company, 2017). La multinationale considérerait l'obésité et les préoccupations liées à la santé comme étant des facteurs de risques financiers qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les profits (Coca-Cola Company, 2017). Dans ces conditions, plutôt que de s'attaquer au contenu élevé en sucre de ses produits afin de les rendre plus sains, l'entreprise transnationale a consacré beaucoup d'effort à financer différents organismes de santé publique qui ciblent la dépense énergétique dans leurs interventions (Coca-Cola Canada, 2016). En effet, sur le site Internet de la transnationale, on remarque qu'elle est très généreuse dans ses fonds attribués aux organismes de santé publique (Coca-Cola Canada, 2016). Ainsi, les déclarations faites par Coca-Cola sur son site énoncent que l'entreprise s'est engagée à faire preuve de transparence en matière de financement des organismes et des individus qu'elle soutient et rend désormais publique la liste de tous les bénéficiaires qu'elle appuie financièrement (Coca-Cola Canada, 2016). Il est à noter que cette transparence découle d'un scandale contre l'entreprise il y a quelques années, alors que la communauté scientifique internationale a découvert que Coca-Cola finançait, à leur insu, un centre de recherche en santé publique (The New York Times, 2015). Au Canada, entre 2009 et 2017, la transnationale a versé plus de 6 millions de dollars à ParticipACTION, un organisme à but non lucratif (OBNL) qui fait la promotion du sport en tant que saine habitude de vie (Bérubé, 2016; Coca-Cola Canada, 2016). Le partenariat entre l'entreprise des boissons et les organismes à but non lucratif (OBNL) s'avère une bonne stratégie pour Coca-Cola de promouvoir l'activité physique et de dissocier les causes de l'obésité des mauvaises habitudes alimentaires (Freedhoff et Hébert, 2011; Mialon et Gomes, 2019).

L'exemple ci-dessus met de l'avant une problématique importante. En effet, lorsque Coca-Cola devient un partenaire clé d'un important programme d'activité physique cela démontre des carences majeures dans le système de santé (Bérubé, 2016). Les réductions du financement gouvernemental des dernières années ont gravement touché les organismes de bienfaisance qui ont dû trouver de nouvelles sources de revenus pour mener à bien leurs activités (Bérubé, 2016).

Un autre type de situation permet d'analyser l'incohérence entre la mission d'un organisme de santé et ses commanditaires, lorsque ces derniers contribuent à la problématique que le premier cherche à éradiquer. Ainsi, au Canada, en 2013, le financement par l'industrie agroalimentaire d'un colloque scientifique organisé par le *Canadian Obesity Network* (CON) soulève des questionnements chez les acteurs de la santé publique (Sharma, 2013 ; Freedhoff, 2013). Des professionnels en santé publique ont dénoncé la présence de commandites telles que : Dairy Famer's of Canada (30 000 \$), McDonald's (10 000 \$), Coca-Cola (10 000 \$), Food and Consumer Products of Canada (10 000 \$), Canadian Beverage Association (5 000 \$) (Freedhoff, 2013). Il se trouve que le CON est le plus grand réseau associatif canadien s'intéressant à l'obésité. Il regroupe des professionnels de la santé, des chercheurs universitaires, des décideurs publics et des Canadiens vivant avec une problématique de poids (CON, 2020). Il importe toutefois de préciser que le CON est né d'une initiative de l'industrie. À l'origine, sa mission consistait à agir comme catalyseur afin de favoriser le réseautage entre les différents acteurs et intervenants dans le but de développer des solutions efficaces pour lutter contre l'obésité (Freedhoff, 2013). Grâce à l'énorme contribution de son équipe et de ses membres, il s'est transformé. Désormais, il sert le public, les médias et les décideurs publics en tant qu'organisme de référence en obésité. Cette transformation a pour conséquence que la présence de l'industrie à ces événements est inacceptable (Freedhoff, 2013). Le mandat n'est plus le réseautage, les activités du CON répondant désormais à un objectif d'éducation du public et des professionnels de la santé. En outre, il a la possibilité d'influencer les politiques de santé publique ainsi que l'orientation des messages (Freedhoff, 2013).

La situation de conflit d'intérêts peut enfin entraîner des discordances entre les acteurs industriels. Par exemple, par souci d'une plus grande transparence et d'authenticité envers le consommateur, l'entreprise Mars inc., a décidé en 2018 de communiquer autrement et a fait le choix de quitter les grosses associations industrielles telles que *The Grocery Manufacturers Association* ainsi que l'*International Life Sciences Institute* (ILSI) (Prentice, 2018). ILSI est un centre de recherche financé par l'agroalimentaire dont la mission est de produire de la science qui améliore la santé humaine et encourage la protection de l'environnement (Horel, 2018). Cette organisation considère que les scientifiques travaillant pour l'industrie, de même que les scientifiques issus de différents horizons (universités et autorités publiques) doivent travailler ensemble afin d'identifier et de résoudre des sujets d'intérêt commun (Steele et al., 2020).

Au sujet de l'ILSI, Steele et ses collaborateurs (2019) ont voulu savoir si ce dernier, tel qu'ils le prétendent, est un organisme scientifiquement objectif, non-lobbyiste et crédible sur le plan international. Les résultats de leurs travaux démontrent que l'ILSI propage dans la sphère publique une science tendancieuse afin d'influencer des recherches, des professionnels de santé, des messages et des politiques de santé publique (Steele et al., 2019; Steele et al., 2020). Le lobby de l'agroalimentaire caché derrière l'ILSI serait très actif pour promouvoir leurs produits et leurs engagements pour le bien-être humain (Steele et al., 2019; Steele et al., 2020). Cette conclusion est grave au point que l'OMS s'est retirée de toute collaboration avec l'ILSI (Nesle, 2019 ; Steele et al., 2019) en vertu du fait que l'OMS interdit toute collaboration avec les entreprises qui fabriquent des produits nuisibles à la santé (Neslen, 2019).

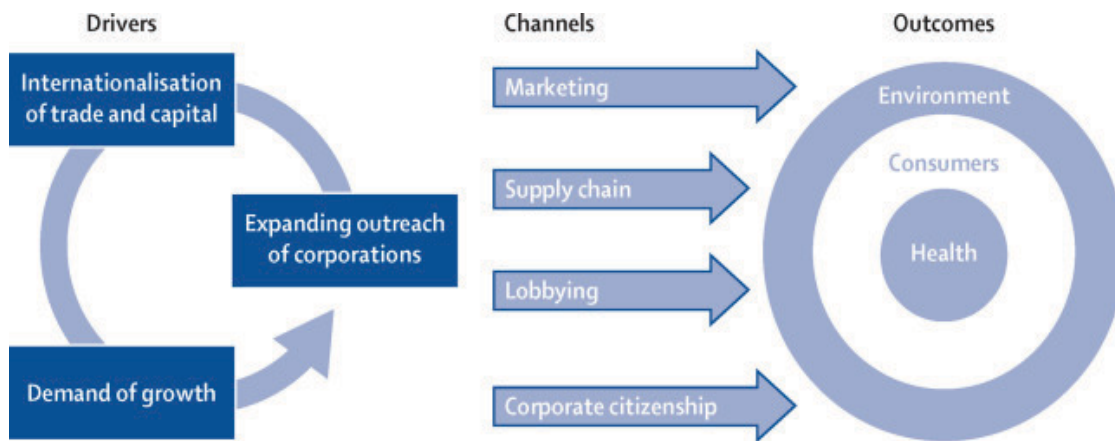
L'influence des industriels dans les discours en santé publique n'est pas un phénomène nouveau. Dès les années 50, l'industrie du tabac a utilisé différentes formes d'ingérence pour interférer dans les politiques de santé publique et éviter les réglementations défavorables et les taxes (Brownell et Warner, 2009; Diethelm et al., 2005). Les publications financées par cette industrie ont permis d'influencer la recherche en fonction de leur intérêt économique. Par le fait même, elles ont participé à affaiblir et à prolonger les controverses entourant les politiques antitabac (Diethelm et al., 2005; OMS, 2012). Ces

activités d'influence sur le développement et la réalisation de politiques publiques utilisées par les cigarettiers ont fait scandale et ont attiré l'attention de nombreux chercheurs donnant lieu à un nouveau domaine de recherche de plus en plus documenté puisque ces mêmes stratégies seraient aujourd'hui utilisées par d'autres secteurs industriels, tel que l'industrie bioalimentaire (Brownell et Warner, 2009).

1.1.2 Les déterminants commerciaux de la santé

Comme vu précédemment, certaines pratiques commerciales peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé des individus et des collectivités. Ces facteurs nuisibles à la santé ont été ainsi regroupés et caractérisés **comme déterminants commerciaux de la santé** (Kickbusch et al., 2016). Ceux-ci sont définis comme des approches et des stratégies utilisées par le secteur privé pour promouvoir des produits et des choix préjudiciables à la santé (Kickbusch et al., 2016; Mckee et Stuckler, 2018). Le diagramme ci-dessous (figure 1) en résume le processus, montrant la façon dont trois facteurs interreliés influencent la consommation de produits malsains tout en renforçant le pouvoir des industriels : l'augmentation de la demande, l'internationalisation du commerce ainsi que l'accroissement des parts de marché (Kickbusch et al., 2016). Il illustre aussi la façon dont ces influences transitent vers les environnements, les individus et éventuellement la santé par le biais de différents canaux : le marketing qui augmente l'attrait des produits malsains, le lobbying qui influence la réglementation favorable aux produits de l'industrie, les stratégies de responsabilité sociale des entreprises qui détournent l'attention du problème nutritionnel et, finalement, les chaînes d'approvisionnement mondiales qui rendent les entreprises plus compétitives à l'échelle internationale. Ces stratégies peuvent être mises en place par les industriels pour créer un environnement favorable à leurs activités (Kickbusch et al., 2016).

Figure 1. Dynamique de l'interaction des déterminants commerciaux de la santé (Kickbusch et al., 2016)



Le modèle de Kickbusch et ses collaborateurs (2016) est intéressant parce qu'il présente une vision globale des déterminants commerciaux de la santé. Toutefois, ce cadre est limité puisqu'il ne serait pas assez développé et articulé pour permettre de bien définir les éléments précis à mesurer. De plus, il ne permet pas une bonne analyse ni une surveillance adéquate des pratiques commerciales et des stratégies d'influences utilisées par les industriels (Maani et al., 2020).

En 2018, Mckee et Stuckler ont revisité le concept de déterminants commerciaux de la santé en étudiant les comportements des industriels et leurs conséquences sur la santé à travers trois secteurs industriels : ceux du tabac, de l'alcool, et de l'industrie alimentaire. Ils ont mis en lumière que la nature du pouvoir (économique et/ou politique) ou le déséquilibre entre les pouvoirs serait le facteur le plus important qui influence la santé (Mckee et Stuckler, 2018). Puisque ce pouvoir économique se transforme facilement en pouvoir politique (WHO, 2013), ils ont identifié quatre moyens par lesquels le pouvoir des entreprises exerce une influence sur la santé : (1) en définissant le récit dominant en santé et en insistant sur la responsabilité individuelle ; (2) en fixant les règles et les politiques en matière de commerce ; (3) en commercialisant les connaissances ; (4) en perpétuant des inégalités sociales de santé attribuables au travail (Mckee et Stuckler, 2018).

L'étude de Mckee et Stuckler décrit de manière intéressante les déterminants commerciaux de la santé. Toutefois, ceux-ci n'apparaissent pas dans un cadre conceptuel et les items servant à mesurer les construits théoriques du modèle n'ont pas été explicitement développés (Maani et al., 2020). À notre connaissance aucune étude ne rapporte les résultats d'une application complète de ce modèle théorique.

Malgré les avancées dans l'étude des déterminants commerciaux de la santé, les modèles préalablement présentés semblent plus difficiles à appliquer pour étudier les APC de l'industrie bioalimentaire. Bien que ces théories aient permis de comprendre les mécanismes sous-jacents aux déterminants commerciaux de la santé, elles ne permettent pas de faire la surveillance et l'analyse des APC de l'industrie bioalimentaire (Maani et al., 2020). Ces lacunes sur le plan des connaissances ont amené des chercheurs à poursuivre l'exploration de nouveaux construits afin de développer une méthode qui prend en compte de façon directe les APC (Mialon et al., 2015; Mialon et al., 2018).

1.1.3 Activités politiques corporatives

Au cours des dernières années, des chercheurs ont développé un nouveau cadre conceptuel et des méthodes de recherche permettant d'étudier et de documenter les activités d'influence de l'industrie bioalimentaire sur les politiques, la recherche et l'opinion publique (Mialon et al., 2015). Ce cadre conceptuel définit les activités d'influence sous le vocable **d'activités politiques corporatives** (APC), un terme traduit de l'anglais « Corporate Political Activity » provenant du domaine des affaires (Baysinger, 1984). C'est un domaine à part entière dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises. Il est relié aux activités de gestion (Hillman et al., 2004). En cette matière, le secteur de l'alimentation ne fait pas figure d'exception, et l'on y retrouve de puissantes industries organisées (Mialon et Mialon, 2018). Les APC font partie des déterminants commerciaux de la santé et peuvent être définis par toute activité consistant à pratiquer des actions qui ont pour but d'influencer l'opinion publique et les politiques (Mialon et al., 2015). La plupart du temps, ces pratiques sont présentées par les industriels comme étant des gestes

citoyens ou comme faisant partie de la politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) (Mialon et Mialon, 2017; Mialon et al., 2015).

Nous aborderons dans ce mémoire les APC qui visent à influencer précisément les politiques de santé publique. Selon des études récentes, les APC en santé publique rassemblent différentes pratiques et stratégies d'influence qui pèsent grandement sur les connaissances et les décisions affectant le domaine de la santé (Mialon, et al., 2018). Comme mentionné précédemment, les APC ont été particulièrement étudiées dans le cas de l'industrie du tabac étant donné que des documents internes ont été rendus publics à la suite de poursuites en justice des plus importantes compagnies de tabac dans les années 1990 (State of California - Department of Justice - Office of the Attorney General, 2017, University of California San Francisco 2017). Ainsi, ces documents ont révélé que cette industrie connaissait depuis plusieurs décennies les conséquences néfastes du tabagisme sur la santé humaine (Cummings et al., 2002). Cette industrie a camouflé soigneusement la réalité au détriment de la santé afin de préserver ses intérêts et d'augmenter ses ventes (OMS, 2012). Par la suite, des mesures plus strictes de contrôle du tabac visant la réduction du tabagisme et la protection des non-fumeurs ont été mises en place par les gouvernements (OMS, 2012).

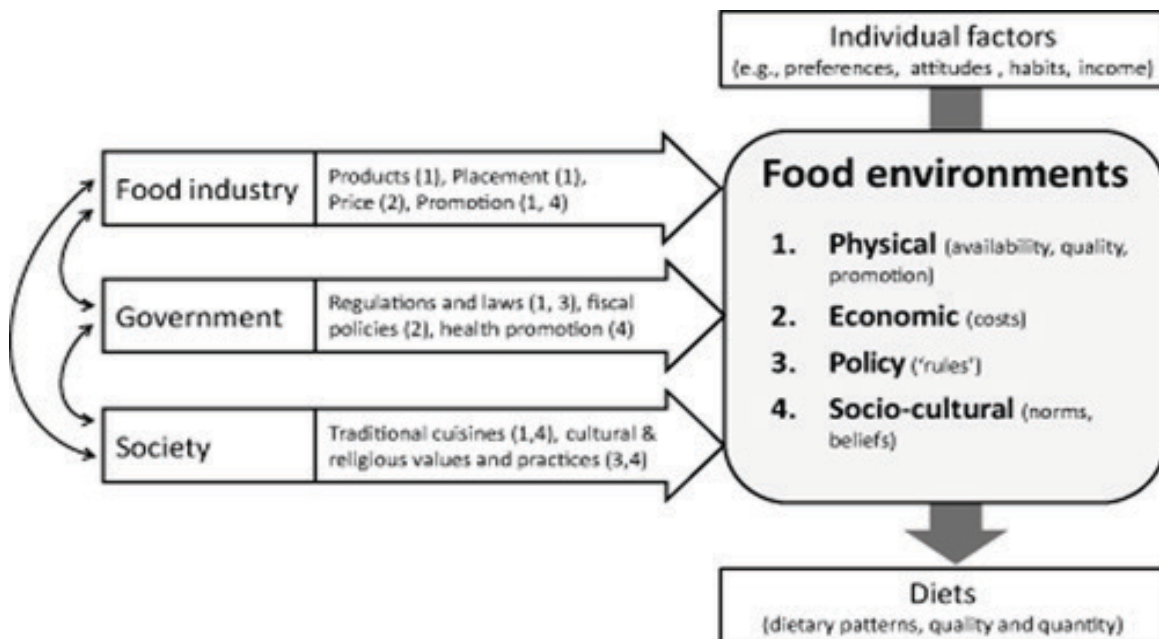
1.1.4 Identification et surveillance des activités politiques corporatives

Le réseau Informas

En 2013, des chercheurs multidisciplinaires ont mis sur pied le réseau INFORMAS permettant la surveillance des actions des secteurs public et privé visant la création d'environnements alimentaires sains dans le but de prévenir et gérer l'obésité et les MNT (Mialon et al., 2015). Le tableau 1 ci-dessous identifie divers types d'environnements alimentaires et leurs principales composantes analysées par INFORMAS, sous l'angle de trois acteurs principaux : l'industrie bioalimentaire, le gouvernement et la société civile (et leurs interactions), de même que l'interaction existante entre les facteurs individuels (les habitudes, les préférences, l'éducation et le revenu) et les dits environnements alimentaires dans le but d'influencer les régimes alimentaires (Swinburn et al., 2013).

Comme il est possible de le constater au tableau 1, plusieurs domaines jouant un rôle dans la constitution des environnements alimentaires sains sont exposés aux influences des principaux acteurs de l'environnement alimentaire (Swinburn et al., 2013). Cette approche met en évidence le fait que l'exposition aux choix alimentaires malsains n'est pas un choix volontaire en soi et que l'implantation d'environnements alimentaires sains ne relève pas uniquement d'un seul acteur. L'industrie ne peut donc pas porter seule la responsabilité d'une offre alimentaire saine (Baril et al., 2012; Swinburn et al., 2013). Les pouvoirs publics ont aussi la responsabilité d'intervenir sur les facteurs environnementaux qui encouragent ou découragent les choix alimentaires sains, lesquelles se traduisent par l'adoption de politiques publiques en matière d'environnements alimentaires (Vanderlee et al., 2019).

Tableau 1. L'environnement alimentaire et ses composantes, ainsi que les grandes influences des principaux acteurs sur celui-ci selon INFORMAS (Swinburn et al., 2013)



Rôles des acteurs agissant sur les environnements alimentaires

D'abord, l'industrie bioalimentaire détermine largement la disponibilité, la qualité et le prix des aliments, puis elle procède à l'étiquetage et à la promotion de ses produits. Enfin elle peut également contribuer aux normes et aux croyances sociales concernant les aliments via leur promotion (Swinburn et al., 2013). De son côté, le gouvernement est responsable des politiques et des lois en matière d'alimentation. Ainsi, par le biais de subventions aux entreprises ou par l'entremise de politiques fiscales, il peut influencer les prix des aliments. En outre, à travers les différentes initiatives en promotion de la santé ou par l'éducation, le gouvernement a la possibilité d'influencer les normes sociales en alimentation dans la direction souhaitée (Swinburn et al., 2013). Enfin, la société civile, par le biais de ses traditions alimentaires, culturelles et religieuses, peut contribuer au maintien des normes sociales encadrant les pratiques alimentaires ou encore au maintien, à l'abandon ou à l'adoption de comportements alimentaires répandus dans un groupe d'individus. Tous ces acteurs exercent une influence considérable sur la qualité des régimes alimentaires et la quantité de nutriments fournis par ces derniers. Dans cette perspective, les choix alimentaires de l'individu sont indissociables de son environnement (Swinburn et al., 2013).

Types d'environnements alimentaires

Swinburn et ses collaborateurs (2013) définissent les environnements alimentaires comme étant : « les milieux, possibilités et conditions physiques, économiques, politiques et socioculturels qui ont une influence sur les choix de la population en matière d'aliments, de boissons et d'état nutritionnel » (traduction libre) (Swinburn et al., 2013). En permettant aux mangeurs de se procurer des produits alimentaires, les environnements alimentaires feraient office d'interface dans le cadre plus général du système alimentaire (FAO, 2018). Ainsi, le rôle des environnements sur les régimes alimentaires est donc central. Or, il est reconnu qu'au Canada certains environnements dans lesquels les individus doivent effectuer leurs choix alimentaires n'encouragent pas les comportements alimentaires sains (Vanderlee et al., 2019).

1.1.5 Cadre conceptuel des APC : aperçu général

Dans son cadre de référence, INFORMAS offre un module pour décrire et analyser les actions positives du secteur privé visant la création d'environnements alimentaires sains (Sacks et al., 2013 ; Swinburn et al., 2013). Or, ce module ne permet pas d'étudier les influences et les actions plus nuisibles du secteur privé sur ces environnements. Pour répondre à cette lacune, en 2015, MéliSSa Mialon et d'autres chercheurs d'INFORMAS ont développé un nouveau cadre conceptuel qui précise la manière dont on peut, à l'échelle d'un pays, identifier et surveiller les APC en ayant uniquement recours à de l'information publique, étant donné que l'accès aux documents internes est souvent difficile (Mialon et al., 2015). La genèse de cet outil vient des travaux de Ulucanlar et de ses collaborateurs qui, en 2016, avaient proposé un modèle de classification des APC pour l'industrie du tabac. Cette classification a été adaptée pour classer les activités politiques de l'industrie bioalimentaire par Mialon et ses collaborateurs d'abord en 2015, puis révisée en 2018 (Mialon et al., 2015; Mialon et al., 2018). Leur nomenclature est presque en tout point identique à celle de Ulucanlar et ses collaborateurs (2016) au niveau des stratégies. Ce sont les pratiques et les mécanismes d'influence insérés dans les différentes stratégies qui ont été adaptées pour le secteur du bioalimentaire (Mialon et al., 2015; Mialon et al., 2018; Ulucanlar et al., 2016). À l'aide de cet outil, ils ont démontré que l'industrie bioalimentaire utilise des stratégies similaires à celles de l'industrie du tabac dans plusieurs pays pour influencer les actions du secteur public visant la création d'environnements alimentaires sains (Mialon et al., 2018 ; Mialon et al., 2015). Ces stratégies sont souvent élaborées à long terme par les industriels (Hillman et al., 2004). Les APC font partie intégrante des éléments de surveillance visant la création de systèmes et d'environnements alimentaires sains. D'après INFORMAS, les scientifiques doivent assurer ce travail de surveillance de manière indépendante et transparente (Swinburn et al., 2013). La surveillance des APC par INFORMAS permet notamment de reconnaître les situations où ces stratégies se manifestent dans nos sociétés et dans nos environnements ainsi que de cibler les obstacles à la mise en œuvre de politiques visant à améliorer les systèmes et les environnements alimentaires (Sacks et al., 2013 ; Swinburn et al., 2013). Ces stratégies d'influence agissent sur les politiques de santé publique par l'intermédiaire de différents canaux : l'opinion

publique, le discours scientifique, les professionnels de la santé, les médias et les décideurs publics (Mialon et al., 2015 ; Mialon et al., 2018).

Comme l'indiquent les tableaux 2 et 3, le cadre de surveillance des APC présente une classification dans laquelle les stratégies sont organisées autour de deux catégories : les **stratégies dites instrumentales** utilisées pour influencer les politiques, la recherche et l'opinion publique, ainsi que les **stratégies discursives**. Ces dernières sont classées différemment puisqu'elles renvoient aux arguments utilisés par l'industrie pour soutenir sa position (Mialon et al., 2018). La taxonomie des stratégies instrumentales regroupe quatre types de stratégies : la gestion de l'information, la gestion de coalitions, les actions légales, la participation et l'influence sur les politiques publiques. L'influence des intérêts privés sur les décisions politiques prennent différentes formes, et chacune des cinq stratégies mentionnées précédemment se décline en plusieurs pratiques, mécanismes et arguments. Ces derniers, non exhaustifs, ont pour but d'illustrer la variété d'éléments sur lesquels les acteurs responsables de la surveillance des APC de l'agroalimentaire doivent se pencher pour comprendre une situation. Le recours à de multiples sources de données (sites Internet, consultations publiques, etc.) favorise la diversification des analyses, tandis que le recours à plusieurs évaluateurs encourage la validité des résultats par triangulation et limite les biais potentiels (Mialon et al., 2018; Mialon, Swinburn et Sacks, 2015; Mialon et al., 2016).

Le cadre conceptuel des APC se veut un outil de référence pour les acteurs responsables de la surveillance de l'APC de l'agroalimentaire, mais pourrait également être utile pour l'ensemble des acteurs en santé publique (Mialon et al., 2015). Grâce à son caractère structurant, l'objectif ultime de cet outil de référence est d'offrir des points de repère pour la direction de la surveillance, l'analyse des données et l'interprétation des résultats, tout en permettant de saisir l'ampleur des champs à couvrir (Mialon et al., 2015).

Tableau 2. Représentation schématique des stratégies instrumentales (traduction française validée par Mélissa Mialon) (Mialon et al., 2015 ; Ulucanlar et al., 2016)

Stratégies instrumentales	Pratiques	Mécanismes
Gestion de coalition	Recrutement de tierces personnes – Établir des relations avec des <i>leaders</i> d’opinion et des organismes de santé	Promouvoir les interactions public-privé, en particulier avec les organisations de santé publique
		Soutenir les associations professionnelles, notamment à travers leur financement et/ou la publicité dans leurs publications
		Établir des relations avec des leaders d'opinion
		Soutenir le placement de personnel favorable à l'industrie au sein des organisations de santé
	Recrutement de tierces personnes – Chercher à s’impliquer dans la communauté	Investir dans la philanthropie d’entreprise
		Soutenir les initiatives promouvant l’activité physique
		Soutenir la tenue d’événements (comme ceux s’adressant aux jeunes ou aux arts et à la culture) et les initiatives communautaires
	Recrutement de tierces personnes - Établir des relations avec les médias	Établir des relations étroites avec les médias, les journalistes et les blogueurs, afin d’influencer le plaidoyer médiatique
	Constitution d’un réseau de soutien	Créer de fausses organisations de citoyens (« astroturfing »)
		Obtenir l'appui d’organismes communautaires et d’autres industriels pour s’opposer aux mesures de santé publique
	Opposition, fragmentation et déstabilisation	Discréditer les professionnels de la santé publique personnellement et publiquement
		Infiltrer ou surveiller le fonctionnement et les stratégies de plaidoyer des professionnels de la santé publique
Créer des antagonismes entre professionnels de santé		
Gestion de l’information	Production	Financer la recherche, notamment par l’intermédiaire d’universitaires, d’écrivains fictifs, d’institutions de recherche et de groupes de façade
	Amplification	Sélectionner des données qui sont favorables aux industriels, y compris à travers l’utilisation de travaux non publiés ou non révisés par des pairs
		Organiser et participer à des événements scientifiques
		Produire et diffuser du matériel pédagogique financé ou élaboré par l’industrie
	Suppression	Empêcher la diffusion de travaux scientifiques qui ne correspondent pas aux intérêts de l’industrie
		Insister sur les désaccords entre scientifiques et semer le doute
		Critiquer les données scientifiques en soulignant leur complexité et leur incertitude
	Crédibilité	Façade : dissimuler les liens entre science et industrie, y compris grâce au recours à des scientifiques utilisés comme conférenciers, consultants ou porte-parole
Participation et influence sur les politiques publiques	Accès indirect	Faire du lobbying directement ou indirectement auprès des élus pour influencer la législation et la réglementation, afin qu’elle soit favorable à l’industrie
		Phénomène du pantouflage, lorsqu’un employé du secteur public va travailler dans le secteur privé, et vice versa
	Mesures incitatives	Offrir des incitations financières aux partis politiques et aux responsables politiques (financement de campagnes, dons, cadeaux, invitations à des événements sportifs, etc.)

	Menaces	Menacer de retirer des investissements si de nouvelles lois en santé publique sont introduites
	Acteur dans la prise de décision gouvernementale	Chercher à s’impliquer dans des groupes de travail, des groupes techniques et des groupes consultatifs
		Fournir du soutien technique et des conseils aux responsables politiques
Actions légales	Contester (ou menacer de contester) les lois et adversaires devant les tribunaux	Attaquer ou menacer d’attaquer en justice les adversaires de l’industrie, tels que gouvernements, organisations de santé publique ou individus
	Influencer l’élaboration des accords commerciaux	Influencer l’élaboration des accords commerciaux de manière à inclure des clauses favorables à l’industrie (restrictions commerciales limitées, mécanismes de règlement des litiges qui permettent aux entreprises de poursuivre les gouvernements en justice, etc.)

Tableau 3. Représentation schématique des stratégies discursives (traduction française validée par Mélissa Mialon) (Mialon et al., 2015 ; Ulucanlar et al., 2016)

Stratégies discursives	Pratiques	Mécanismes	
Stratégies discursives	Économie	Mettre en avant le nombre d’emplois et les bénéfices générés par l’industrie pour l’économie	
	Gouvernance	Diaboliser l’action du gouvernement « paternaliste »	
	Coûts prévus pour l’industrie		La loi aura pour effet de réduire l’emploi ou les ventes
			Le coût pour mettre en place la loi au sein de l’industrie sera élevé
			Souligner les bonnes pratiques de l’industrie alimentaire
Encadrer le débat sur les questions liées à l’alimentation et à la santé publique		Minimiser la responsabilité du secteur agroalimentaire en blâmant, par exemple, le manque d’activité physique, la responsabilité individuelle ou le rôle des parents	
		Promouvoir des solutions privilégiées par l’industrie: les initiatives volontaires ou l’autoréglementation, l’équilibre énergétique, l’éducation, l’information, les partenariats public-privé	

1.1.6 Cadre conceptuel des APC : aperçu détaillé

La section suivante décrit chacune des stratégies du cadre conceptuel, ainsi que des pratiques et des mécanismes qui y sont associés. L’objectif principal est ici de permettre une vision d’ensemble de ses composantes. Une revue de littérature de ces activités documentées à l’international sera ensuite présentée.

Stratégie de gestion de coalitions

Dans cette stratégie, les industriels vont créer des alliances avec différents types d'acteurs ou d'organisations d'apparence neutre ou indépendante, mais qui servent d'une manière ou d'une autre ses intérêts (Bero, 2003). Celle-ci vise le soutien de la communauté et des consommateurs pour répandre plus largement leurs messages ou encadrer les débats qui touchent à leurs produits et à la santé publique. Les industriels vont alors mobiliser des groupes de façades et nouer des liens avec les professionnels de la santé, les organisations publiques de santé, la communauté, les médias, les leaders d'opinion et les influenceurs (Mialon et Mialon, 2018). La création de relations étroites avec ces individus ou organismes peut dans certains cas devenir un atout de taille : pour bénéficier de retombées médiatiques importantes, pour influencer la direction des messages de santé publique ou encore pour discréditer le discours des scientifiques (Buse et al., 2017; Scheffer et Souccar, 2015b, p.184). Cela peut permettre également aux industriels de s'imposer comme étant des acteurs légitimes de santé publique (Mialon, citée dans Anso, 2018b, p.96). La stratégie de gestion de coalition inclut plusieurs types de pratiques par exemple, celles *d'opposer, de fragmenter et de déstabiliser* des leaders professionnels et des organisations de santé. À l'intérieur de cette pratique se trouvent trois mécanismes d'actions: discréditer les défenseurs de la santé publique personnellement et publiquement; infiltrer ou surveiller le fonctionnement et les stratégies de plaidoyer des défenseurs de la santé publique; et créer de la confusion au sein des professionnels de la santé.

Stratégie de gestion de l'information

Cette stratégie comporte toutes les pratiques et les mécanismes utilisés par l'industrie pour diffuser de l'information de façon à ce qu'elle penche uniquement en sa faveur (Mialon et Mialon, 2018). Généralement, la production scientifique jouit d'un très grand pouvoir de persuasion auprès des pouvoirs publics, des médias et de l'opinion publique. Certains industriels sont susceptibles de l'utiliser pour contester la littérature scientifique, influencer l'information sur les effets de leurs produits sur la santé (Saloojee et Dagli, 2000), tirer parti de la science en façonnant ou manipulant les preuves scientifiques liant ses produits à la santé publique (Taubes et al., 2012; McCambridge et al., 2013), tisser des liens avec les scientifiques, ou enfin financer des connaissances scientifiques (McCambridge et al.,

2013; McCambridge et al., 2019). Il importe de préciser que pour prendre une décision de santé publique contraignante vis-à-vis de l'industrie, cela prend un consensus scientifique solide et inébranlable (Moodie et al., 2013). Dans ce contexte, certains industriels s'emploient alors à retourner la science contre elle-même en discréditant les données scientifiques établies, en prétextant la controverse scientifique et en réclamant le bénéfice du doute (Foucart, 2014, p. 23; OMS, 2012). Par exemple, une étude récente publiée dans la revue *Annals of Internal Medicine* préconisant de ne pas réduire la consommation de viande rouge et de charcuterie pour des raisons de santé a accentué la confusion du public en remettant en question le consensus scientifique établi depuis des années. Toutefois, les auteurs de l'étude avaient omis de déclarer une subvention de recherche de l'industrie bovine les plaçant dans une situation de conflit d'intérêts (Reiley, 2020). La science reposant sur la recherche d'exactitude, la prudence, le doute et la confrontation des interprétations, certains industriels tirent profit de ces caractéristiques à leur avantage (Michaels, 2008). Bien entendu, des preuves scientifiques peuvent se contredire, être remises en cause, et de nouvelles connaissances peuvent surgir. Toutefois, une part de l'activité de certaines grandes entreprises consiste à semer le doute dans la tête des gens en insistant sur le besoin de mener plus de recherche ou en se confinant dans de faux débats scientifiques sans fin (Nestle, 2018; OMS, 2012). En s'attelant par ce type de manœuvres pernicieuses et insidieuses, il devient dès lors facile pour eux de gagner du temps et de retarder, voire d'éviter, l'application de décision législative (Foucart, 2014, p. 25; OMS, 2012). À titre d'exemple, la stratégie de gestion de l'information comprend la pratique de la *suppression*, à travers trois différents mécanismes : celui de critiquer les données scientifiques établies en soulignant leur complexité et leur incertitude, empêcher la diffusion de la recherche qui ne correspond pas aux intérêts de l'industrie et insister sur les désaccords entre les scientifiques en semant le doute.

Stratégies des actions légales

Les actions légales ont comme objectifs de détourner à ses propres fins les décisions législatives et d'attaquer en justice les adversaires de l'industrie. Les pratiques et mécanismes rattachés à ces situations incluent notamment la poursuite en justice des personnes critiquant l'industrie ou ses comportements, l'exploitation des failles présentes

dans les lois afin de les contourner et le désamorçage de mesures législatives contraignantes, ainsi que l'influence des accords commerciaux internationaux puisque leurs répercussions sur l'économie de l'industrie sont importantes (Bero et al., 1995 ; Bero, 2003; WHO, 2008). Les stratégies légales sont employées par les industriels notamment parce que leurs opposants ne possèdent habituellement pas les moyens financiers nécessaires pour se défendre (WHO, 2008). Par exemple, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de Grâce situé dans la ville de Montréal avait adopté un règlement de zonage afin de limiter l'implantation des restaurants rapides autour des écoles de son territoire. Cette situation n'a pas plu à une importante association de restaurateurs qui avait poursuivi la Ville de Montréal devant les tribunaux (Béland, 2019). Après plusieurs années de contestations, la Cour supérieure du Québec a finalement tranché dans ce litige, donnant raison à la métropole. Désormais, la ville de Montréal aura le droit d'utiliser le règlement de zonage pour tenter de lutter contre les environnements alimentaires malsains (Béland, 2019).

Stratégies de participation et d'influence sur les politiques publiques

Ces stratégies font références à toutes les activités de lobbying d'organisations privées auprès des décideurs publics et des élus de tous les paliers de gouvernement qui ont pour but d'offrir aux décideurs des privilèges, de transmettre des informations et de partager leur expertise afin d'influencer les processus décisionnels. Dans ce type de stratégies, la pratique *Acteur dans la prise de décision gouvernementale* s'opérationnalise à travers deux mécanismes, dont celui de fournir aux décideurs publics des conseils techniques, ainsi qu'en cherchant à s'impliquer dans des groupes de travail, des groupes techniques et des groupes consultatifs (Mialon, citée dans Anso, 2018b, p.118).

Stratégies discursives

Les stratégies discursives se rapportent aux arguments à la logique fallacieuse utilisés par l'industrie bioalimentaire pour défendre ses produits et appuyer son point de vue. D'abord, dans ce type d'argumentation, les auteurs peuvent chercher à éduquer et à informer le public avec des arguments qui permettent de brouiller les pistes. Par exemple, pour apprendre à bien se nourrir et faire les meilleurs choix alimentaires, il suffirait au mangeur

de s'instruire et de se renseigner. Or, la recherche montre que le comportement alimentaire inadéquat ne résulterait pas uniquement d'un déficit d'information (Swinburn et Wood, 2013). Ensuite, le poids du pouvoir économique des groupes d'industriels leur permet d'utiliser l'emploi et l'économie comme levier de chantage (Mialon et Mialon, 2018). Certains arguments utilisés visent à influencer les croyances nutritionnelles : tous les aliments sont bons et ont leur place dans une saine alimentation. Ce qui, bien souvent, est associé à l'idée qu'il ne faut en diaboliser aucun (Scheffer et Duval, 2015b, p. 245). Aussi, l'industrie peut tenter d'offrir sa propre explication aux problèmes de santé et proposer des solutions spécifiques qui permettent de minimiser sa responsabilité dans l'augmentation de l'obésité en imputant, par exemple, l'individu pour ses problèmes de poids ou le manque d'activité physique (Brownell, 2012 ; Koplan et Brownell, 2010). Les stratégies discursives s'avèrent très efficaces pour changer les perceptions du grand public au sujet des produits et rétablir leur légitimité lorsque celle-ci est remise en question. En effet, la méfiance envers certains produits peut avoir des répercussions sur leur vente (Loudy, 2015).

Les stratégies des initiatives volontaires ou l'autoréglementation moins strictes sont d'autres méthodes discursives utilisées par les industriels. Il s'agit de pratiques que l'industrie bioalimentaire adopte régulièrement en proposant de modifier ses produits pour éviter la réglementation (Moodie et al., 2013; Monteiro et al., 2014). Ces pratiques sont identiques à celles employées par l'industrie du tabac, lorsque les recherches ont démontré que la cigarette était néfaste pour la santé. Les compagnies de tabac ont alors proposé des cigarettes légères ou avec filtres (Moodie et al., 2013).

1.1.7 Revue de littérature sur les APC sur le plan international

Le cadre conceptuel des APC d'INFORMAS a été utilisé dans une vingtaine de pays à travers le monde. Plusieurs données découlant de cet outil de référence ont permis de répertorier un éventail de stratégies et de pratiques d'influence de l'industrie bioalimentaire sur le politique (Mialon et al., 2016; Mialon, Swinburn et Sacks, 2015; Mialon et Gomes, 2019; Mialon et Mialon, 2017; Mialon et Mialon, 2018; Vandenbrink, 2020). Ainsi, des recherches effectuées en France (2017) sur un échantillon des plus importants acteurs de

l'industrie laitière ont démontré que celle-ci a utilisé des APC à 170 reprises pour défendre l'intérêt des produits laitiers. La majorité des APC mises en place reposait sur la **stratégie de gestion de l'information** (Mialon et Mialon, 2017). Entre autres, des données scientifiques au sujet des impacts de la consommation des produits laitiers sur la santé ont été manipulées ou modifiées pour redorer l'image de ces entreprises (Mialon et Mialon, 2017). De plus, l'industrie laitière a minutieusement sélectionné des études scientifiques à son avantage protégeant ainsi son secteur. Bien que cette étude n'ait pas documenté de répercussions, ces stratégies ont tout de même le potentiel d'influencer le public et les politiques de santé en France (Mialon et Mialon, 2017).

Dans une autre étude en France réalisée en 2015, Mialon et Mialon, (2018) ont identifié 367 APC utilisées par cinq acteurs importants de l'agroalimentaire : ANIA (Association Nationale des industries Agroalimentaires/National Association of Agribusiness Industries), Coca-Cola, McDonald's, Nestlé et Carrefour. Leurs résultats démontrent que ces entreprises utilisent abondamment **la stratégie de gestion de l'information**. Par exemple, la transnationale Nestlé a tissé des liens étroits avec les scientifiques et les professionnels de la santé (Mialon et Mialon, 2018) comme suit :

- Elle participe financièrement à des projets éducatifs destinés aux enfants et aux professionnels de la santé ;
- Elle commandite des événements scientifiques destinés aux experts en nutrition ;
- Les communications de chercheurs qu'ils présentent au cours des conférences sont attentivement sélectionnées pour être conformes à leurs idées et leurs travaux de recherche (Mialon et Mialon, 2018).

Toujours en France, certaines corporations de l'agroalimentaire ont utilisé différentes **stratégies instrumentales** et **discursives** pour s'opposer, retarder et influencer le développement d'une proposition de loi prévoyant de rendre obligatoire l'affichage du Nutri-score : un logo cinq couleurs informant le public de la qualité nutritionnelle des aliments (Mialon et al., 2018; Santé publique France, 2020). Des études menées en France ont démontré l'efficacité du logo à bien orienter les choix des consommateurs ainsi qu'à

classer les aliments de manière cohérente par rapport aux repères de consommation proposés dans le Programme national nutrition santé (Prud'homme, 2019). Selon les auteurs, malgré de nombreux avantages attendus de son utilisation, la route législative a été périlleuse et incertaine; les industriels ont déployé des efforts colossaux pour influencer la politique et l'opinion publique pour empêcher la naissance du Nutri-score en France, voire même dans toute l'Europe (Mialon et al., 2018). Par exemple, **des stratégies discursives** ont été utilisées. Les industriels ont notamment argumenté que le logo Nutri-score suit une approche médicalisée de l'alimentation, que ce type d'étiquetage est simpliste et qu'il constitue un frein aux exportations, à l'emploi et à l'économie. Des acteurs comme Coca Cola, McDonald's et Nestlé ont même suggéré d'utiliser leur propre système d'étiquetage, qui, selon eux, serait beaucoup plus accessible et facile à comprendre pour le consommateur (Mialon et al., 2018).

Comme autre exemple au Canada, Vandenbrink et ses collaborateurs (2020) ont décrit les interactions entre Santé Canada et les acteurs industriels et non-industriels au sujet de la nouvelle *stratégie en matière de saine alimentation* lancée en octobre 2016. Cette stratégie comprend plusieurs initiatives, notamment la restriction de la commercialisation d'aliments malsains aux enfants, la réduction du sodium dans l'alimentation et l'introduction de l'étiquetage sur le devant des emballages. Leurs résultats démontrent que les parties prenantes de l'industrie étaient plus susceptibles d'amorcer les interactions avec Santé Canada (94 % des interactions) que les intervenants non industriels (49%). De plus, les acteurs industriels ont été très actifs dans leurs tentatives d'influence des politiques nutritionnelles canadiennes. **La gestion de l'information** fait partie des stratégies qu'ils ont le plus fréquemment utilisées. Ils ont également cherché à promouvoir des solutions de rechange aux politiques proposées par Santé Canada, en plus de souligner le nombre d'emplois produits et les retombées économiques de ce secteur pour le Canada (Vandenbrink, 2020).

Dans un autre contexte, des recherches en Australie ont été effectuées sur les APC menées par cinq des plus importants acteurs industriels de l'agroalimentaire au pays. L'étude révèle que ces cinq acteurs ont fait abondamment appel à deux stratégies pour protéger leurs

intérêts : **les stratégies de gestion de l'information** et de **gestion de coalition** (Mialon et al., 2016). Cette dernière stratégie permet aux industriels d'établir des liens avec des organisations de santé. Par exemple, Coca-Cola, Nestlé et Woolworths ont mis en œuvre plusieurs projets collaboratifs avec des partenaires tels que l'Association des diététistes de l'Australie. Ce partenariat est particulièrement critiqué puisqu'il peut créer de la confusion au sein des professionnels de la santé (Mialon et al., 2016). Finalement, d'autres études, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes (Mialon et Gomes, 2019), ainsi qu'en France (Mialon et al., 2019), ont démontré que plusieurs manufacturiers de produits ultra-transformés utilisent des **stratégies discursives** pour diminuer, voire négliger, le rôle de leurs produits dans l'épidémie d'obésité et de MNT (Mialon et Gomes, 2019; Mialon et al., 2019).

Forces et faiblesses des études recensées

Ces exemples à l'échelle internationale illustrent comment les APC peuvent compromettre le développement et l'efficacité des politiques de santé publique lorsque l'industrie bioalimentaire est en conflit d'intérêts avec les questions de santé publique (Mialon et al., 2015). Cependant, une des limites à l'approche proposée par Mialon et ses collaborateurs est qu'elle ne permet pas d'évaluer l'influence réelle des APC sur les politiques de santé publique (Mialon et al., 2015). Ainsi, le cadre renseigne plutôt sur les intentions d'influence de l'industrie. Outre les études citées précédemment sur une proposition de loi prévoyant de rendre obligatoire l'affichage du Nutri-score en France, ainsi que celle sur les interactions entre Santé Canada et les acteurs industriels et les non-industriels (Mialon et al., 2018; Vandenbrink, 2020), il n'existe pas d'étude, à notre connaissance, ayant analysé les APC de l'industrie lors de refontes de lignes directrices nutritionnelles nationales. Une autre limite du cadre de surveillance des APC est qu'il ne peut uniquement identifier les informations accessibles au public. Ces sources de données peuvent être incomplètes ou limitées par la qualité des documents disponibles. Toutes les pratiques n'y sont pas représentées (Mialon et al., 2018; Vandenbrink, 2020). Par exemple, certaines, comme les repas offerts aux élus et aux décideurs publics, ne sont pas connues du grand public. Enfin, les auteurs mentionnent que l'on pourrait ajouter l'analyse des médias sociaux dans de prochaines études (Mialon et al., 2015; Mialon et Gomes, 2019).

1.2 La santé publique

Après avoir abordé les déterminants commerciaux de la santé, plus particulièrement les APC utilisées par le secteur privé pour influencer les politiques publiques à son avantage, le prochain sous-chapitre traitera de santé publique ainsi que de politiques publiques facilitant la création d'environnements alimentaires favorables aux comportements alimentaires sains et durables.

Par sa mission, la santé publique a un rôle central à jouer afin de promouvoir les choix alimentaires sains et protéger la santé de la population. Par exemple, la loi québécoise sur la santé publique exprime bien cette responsabilité et a pour objet la protection de la santé et la mise en place de conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population (gouvernement du Québec, 2001). Dans ce but, la santé publique voit généralement le problème de l'obésité et des MNT comme étant une responsabilité collective. Elle donne priorité aux politiques et réclame un contrôle de l'industrie (Swinburn et Wood, 2013). Ses actions soutiennent de plus en plus une approche écologique, intégrant des interventions ciblant non seulement les individus, mais aussi les environnements (PAG, 2012). Enfin, la santé publique place les préoccupations en ce qui a trait aux vies humaines au-dessus des intérêts économiques (WHO, 2013).

Comme vu précédemment, la coopération étroite de l'industrie alimentaire avec ceux qui ont pour tâche de développer des politiques de santé publique est une réalité suscitant de plus en plus d'inquiétudes (Moodie et al., 2013; Swinburn et al., 2019). À ce sujet, l'ancienne directrice générale de l'OMS, Margaret Chan, affirmait que « lorsque l'industrie est impliquée dans l'élaboration des politiques publiques, soyez assurés que les mesures de contrôle les plus efficaces seront minorées ou complètement écartées. Cela aussi est bien documenté et dangereux » (OMS, 2013). De ce point de vue, les industriels devraient-ils participer à l'élaboration des réglementations qui les concernent ? Considérant la problématique des APC, l'influence de ce type d'acteur dans les processus décisionnels fait naître plusieurs questions à propos de la nécessité et de la pertinence de collaborer avec des intérêts commerciaux dans cet espace censé protéger l'intérêt général (Mialon et al.,

2015; PAHO, 2014). Pour plusieurs scientifiques et acteurs de santé publique, ce contexte d'interférence entre le privé et le public met la table à la possibilité de conflit d'intérêts (Hennessy et al., 2019; WHO, 2015). Cette situation serait susceptible d'entacher la crédibilité et l'intégrité des décisions de santé, nuisant ainsi à la confiance de la société en la nutrition et en la mise en œuvre d'actions publiques favorables aux environnements alimentaires sains (Cullerton et al., 2019; Nestle, 2018).

1.2.1 Politiques de santé publique

La politique alimentaire du gouvernement du Canada est au cœur d'une période charnière. En 2015, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a donné à la ministre de la Santé le mandat de mettre en œuvre différentes mesures afin de promouvoir la santé publique (Gouvernement du Canada, 2016). Pour répondre à cet objectif, la ministre a élaboré une nouvelle *stratégie en matière de saine alimentation* afin d'attaquer l'un des principaux facteurs de risque des maladies chroniques au Canada : la mauvaise alimentation (Gouvernement du Canada, 2019). La stratégie s'inscrit dans une série de mesures proposées dans *La vision pour un Canada en santé*, afin d'aider la population à être en bonne santé physique et mentale (Gouvernement du Canada, 2016). Pour remplir les engagements du gouvernement, Santé Canada, l'agence responsable d'aider les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé, a l'intention de se servir de tous les outils à sa disposition : lois, règlement, éducation et orientation afin de créer des conditions propices à une alimentation saine (Gouvernement du Canada, 2014 ; Gouvernement du Canada, 2019). En effet, la mise en œuvre de mesures législatives pour agir sur les déterminants de la saine alimentation se révèle être une stratégie incontournable d'amélioration de la santé des personnes (Gouvernement du Québec, 2016).

1.2.2 La stratégie de Santé Canada en matière de saine alimentation

La nouvelle stratégie est l'une des stratégies de promotion de la santé et de prévention des maladies les plus rigoureuses élaborées par le Canada depuis les politiques antitabac dans les années 1990 (Gouvernement du Canada, 2019). Ainsi, en matière de saine alimentation, l'organisme fédéral a pris la décision d'apporter des changements aux environnements alimentaires afin que les Canadiens soient en mesure de faire des choix alimentaires plus sains, plus facilement (Gouvernement du Canada, 2016). Pour ce faire, le gouvernement du Canada a choisi de prioriser les objectifs suivants (2019) :

- Améliorer l'information sur la saine alimentation
- Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments
- Protéger les populations vulnérables
- Favoriser un meilleur accès aux aliments nutritifs ainsi qu'une meilleure disponibilité de ceux-ci

1.2.3 Un « gouvernement ouvert »

Dans un autre ordre d'idées, depuis 2016, Santé Canada a introduit un changement majeur dans la gestion de la communication avec les intervenants pour sa nouvelle stratégie en matière de saine alimentation (Gouvernement du Canada, 2016), celui de la transparence. Santé Canada a ainsi manifesté le désir de favoriser la consultation auprès d'une grande variété de participants dont les citoyens, l'industrie bioalimentaire, les professionnels, les organismes non gouvernementaux, les universités et les associations professionnelles qui sont intéressés ou touchés par les initiatives de l'Organisme fédéral en matière de saine alimentation (Gouvernement du Canada, 2016). Santé Canada s'est aussi engagée à préserver l'ouverture et la transparence dans les communications avec les intervenants. Pour répondre à cet engagement, l'organisme fédéral s'est engagé à mettre plus d'informations à la disposition du public (Gouvernement du Canada, 2016), notamment en publiant un tableau de toutes les correspondances avec les intervenants (réunions, correspondances écrites, etc.) destiné à éclairer Santé Canada sur l'élaboration des politiques publiques relatives à la saine alimentation (Gouvernement du Canada, 2016). Le

tableau comprend le sujet et l'objectif des réunions ainsi que la correspondance reçue. Les initiatives en matière de saine alimentation visées par cette approche de communication avec les intervenants incluent (Gouvernement du Canada, 2016) :

- L'étiquetage sur le devant de l'emballage
- L'élimination des gras trans industriels
- La réduction du sodium
- Le marketing d'aliments malsains ciblant les enfants
- La révision du Guide alimentaire canadien

1.2.4 Préoccupations relatives à l'absence d'informations claires et uniformes sur le devant de l'emballage concernant certains éléments nutritifs

Une première politique envisagée par Santé Canada est l'adoption d'exigences plus contraignantes en matière d'étiquetage nutritionnel (Gouvernement du Canada, 2016). Entre autres, l'ajout d'un symbole sur le devant des emballages pour identifier les aliments contenant les nutriments préoccupants (sucre, sodium et gras saturé) pour la santé publique sera exigé par Santé Canada afin que les Canadiens puissent plus facilement les reconnaître (Gouvernement du Canada, 2018). Le gouvernement fédéral a le devoir d'agir rapidement, puisque la plupart des produits ciblés par cette politique sont des aliments ultra-transformés. Or ces produits prennent trop de place dans le panier d'épicerie des Canadiens. Une situation préoccupante qui engendre des coûts importants sur le système de santé (Liefers et al., 2018; Moubarac, 2017).

Pour se conformer à la nouvelle politique d'étiquetage, l'industrie bénéficie d'une période de transition de cinq ans, soit jusqu'au 14 décembre 2021 (Gouvernement du Canada, 2018). Toutefois, l'application de cette nouvelle réglementation irrite plusieurs fabricants alimentaires. Ainsi, le site Internet de l'organisme fédéral révèle que l'industrie a été très active pour ralentir la politique d'étiquetage (Gouvernement du Canada, 2019; Gouvernement du Canada, 2018). En effet, on remarque que plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants de l'industrie (Gouvernement du Canada, 2019). Si bien qu'à la demande des industriels, la période de transition relative au règlement d'étiquetage a été

repoussée d'un an (Coalition poids, 2019; Gouvernement du Canada, 2018). Certains représentants de l'industrie jugeaient l'usage de ce logo « sévère » et stigmatisant, alors que d'autres ont protesté contre le manque de temps pour gérer les changements à apporter à leurs étiquettes, ainsi que les coûts exorbitants reliés à la conformité de la nouvelle loi (Coalition poids, 2017; Gouvernement du Canada, 2018). À ce jour, la mise en œuvre de la politique n'a pas encore eu lieu.

1.2.5 Commercialisation destinée aux enfants

Une deuxième politique publique de Santé Canada visait à interdire la publicité des boissons malsaines et des aliments de faible qualité nutritionnelle destinée aux enfants âgés de moins de dix-sept ans (Parlement du Canada, 2017).

Actuellement, le Canada laisse le soin à l'industrie bioalimentaire de se réguler en matière de marketing ciblant les jeunes. Le Québec fait toutefois exception, car il a adopté en 1978 les articles 248 et 249 de la loi sur la protection du consommateur qui interdisent la publicité à but commercial destinée aux enfants âgés de moins de 13 ans (OPC, 2017). En l'absence d'une réglementation fédérale, les provinces pourraient adopter une loi identique à celle du Québec (Coalition poids, 2012). Toutefois, une réglementation fédérale permettrait d'assurer la protection des effets nuisibles de la publicité à tous les jeunes Canadiens et s'appliquerait à l'ensemble des provinces et territoires du Canada (Coalition poids, 2012). En outre, une réglementation fédérale soutenue par des ressources financières suffisantes et une structure adéquate pour assurer la surveillance des pratiques publicitaires douteuses permettraient de répondre aux recommandations de l'OMS concernant la surveillance de la réglementation relative à la publicité destinée aux enfants (Coalition poids, 2012 ; WHO, 2010).

Au Canada, près de la moitié des produits emballés font l'objet d'un marketing alimentaire et la plupart de ces produits sont non conformes aux recommandations du Guide alimentaire canadien de 2007 (Franco-Arellano et al., 2019). L'industrie bioalimentaire dépense des sommes considérables pour faire la promotion des aliments moins sains et des boissons sucrées (Sacks et al., 2015). Cette stratégie marketing s'avère lucrative pour les

industriels. De nos jours, ceux-ci ciblent les enfants partout, incluant : les jeux vidéo, les médias sociaux, l'école, les restaurants, etc. (FMC-AVC, 2017; OMS, 2014). Les missions de promotion permettent aux industriels d'ancrer positivement les produits dès un très jeune âge et d'assurer ainsi une génération de clients fidèles à la marque (Anso, Mialon, 2018, p.111). La majorité des publicités auxquelles sont exposés les enfants concernent des aliments industriels ultra-transformés, des produits riches en sel, en sucre et en gras (OMS, 2014). Au Canada, les plus grands mangeurs d'aliments ultra-transformés sont justement les enfants (Moubarac et Batal, 2016).

Le projet de loi S-228 interdirait uniquement la publicité, et non la vente de ces aliments (Parlement du Canada, 2017). Le projet de loi S-228 a, depuis presque trois ans, traversé les étapes législatives importantes : il a été étudié, débattu et approuvé par le Sénat et la Chambre des communes, en plus d'avoir fait l'objet d'un examen à deux différentes occasions en comité (Dean, 2019). Après avoir procédé à d'importants amendements, le projet de loi est revenu au Sénat pour une approbation finale (Dean, 2019). Toutefois, le projet de loi est resté immobilisé à l'ultime étape, où il a été repoussé à maintes reprises à cause des activités de lobbying des géants de l'Internet et de l'industrie bioalimentaire (RAD, 2018). Ainsi, selon le registre des lobbyistes du Canada, 79 représentants de l'industrie auraient effectué des pressions pour faire entendre leur voix auprès des décideurs publics quant au projet de loi S-228 (FMC-AVC, 2018). Parmi ceux-ci, on retrouve Coca-Cola, Pepsico, Red Bull, ainsi que la Ligne nationale de hockey (FMC-AVC, 2018). Depuis le dépôt du projet de loi S-228 en septembre 2016, pas moins de 233 rencontres entre des représentants gouvernementaux et des industries ont été recensées (FMC-AVC, 2018 ; Paré, 2018). À la suite des préoccupations de l'industrie, le sénateur Terry Mercer a demandé à ce que le projet de loi fasse l'objet d'un examen plus approfondi, puisque celui-ci porterait atteinte à la vie privée et à la liberté. Or, les industriels prétendent que la restriction publicitaire sur Internet et les applications mobiles irait à l'encontre de la loi canadienne sur la vie privée puisqu'elle exigera la surveillance de mineurs, en plus de brimer la liberté d'expression des annonceurs (Freedhoff, 2019). Un autre argument présenté est que cette politique nuirait aux programmes sportifs, même si les commandites sportives pour les enfants sont exclues de la loi (FMC-AVC, 2018).

Ce projet de loi devait être adopté avant les élections fédérales de l'automne 2019, sans quoi, son avenir était incertain (FMC-AVC, 2018). Selon le sénateur indépendant Tony Dean, plusieurs projets de loi subissent le contrecoup du théâtre politique de l'année électorale (Dean, 2019). À son avis, certains sénateurs retarderaient stratégiquement l'adoption du règlement afin que ce dernier se révèle lettre morte à la dissolution du Parlement à la fin de l'année (Dean, 2019). Pour la FMC-AVC (2018), le fait que le projet de loi a été bloqué au Sénat constitue une obstruction au processus démocratique, car le rôle du politicien est, en démocratie, de veiller à l'intérêt général (FMC-AVC, 2018).

Il y a un manquement dans les activités des pouvoirs publics et il serait souhaitable que les décideurs se penchent consciencieusement sur cette problématique puisque depuis les années 80, le nombre d'enfants obèses a triplé au Canada (Parlement du Canada, 2017). Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence de la situation, mettre un frein définitif à la publicité destinée aux enfants serait une mesure qui pourrait aider considérablement la santé publique (Freedhoff, 2019; Parlement du Canada, 2017; RAD, 2018). De plus, ce genre de mesure soutiendrait les parents qui cherchent à faire adopter de saines habitudes alimentaires à leur famille. Il est irréaliste et impossible d'assurer une surveillance continue de la publicité qui cible les enfants. Le gouvernement doit mettre en œuvre rapidement cette réglementation sur différents canaux de diffusion, notamment sur Internet et les appareils mobiles, qui sont prisés par cette cible plus vulnérable (Vanderlee et L'Abbé, 2017; Parlement du Canada, 2017). Or, l'avenir de cette politique dépend, entre autres, du nombre et de la pression exercée par les APC, ce qui démontre l'urgence et l'importance de les identifier et les analyser. Les projets de loi d'étiquetage et de restriction de la publicité envers les enfants sont deux politiques essentielles au nouveau Guide alimentaire canadien, l'objet du présent mémoire.

1.3 Recommandations nationales et guides alimentaires

1.3.1 Guide alimentaire : à quoi sert-il ?

Une troisième action planifiée dans le cadre de la stratégie de saine alimentation de Santé Canada visait la révision du Guide alimentaire canadien. Cette section présente un récit des événements qui ont ponctué l'évolution de ce guide et permet d'étudier les différents discours nutritionnels, leurs fluctuations ainsi que leurs dimensions contradictoires dans l'objectif de mieux comprendre les transformations idéologiques du GAC au fil du temps.

Dans l'ensemble, les guides alimentaires sont des documents éducatifs qui diffusent des messages nutritionnels. De plus, les recommandations alimentaires sont appelées à servir de base pour les politiques publiques dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition (FAO, 2020). Ces lignes directrices reposent sur l'examen des dernières données scientifiques (Santé Canada, 2019). C'est, entre autres, à travers cet outil de santé publique que le gouvernement vise à influencer la manière dont les citoyens s'alimentent (Lavallée, 2018, p.203; Santé Canada, 2019), et ce, dans l'objectif d'améliorer la santé et le bien-être individuel ainsi que l'état de santé globale de la population (Association médicale canadienne, 2015).

Le Guide alimentaire est un document important. D'abord, il vise à simplifier la vie des individus en les aidant à faire des choix alimentaires sains (Santé Canada, 2019). Ensuite, c'est sur lui que repose la tâche complexe d'orienter les programmes d'éducation nutritionnelle visant la promotion de saines habitudes de vie grâce à une bonne alimentation (FAO, 2020; Lavallée, 2018, p.204). Il sert aussi des lignes directrices pour l'implantation de politiques alimentaires dans les organisations, par exemple, la planification des menus offerts par les établissements gouvernementaux, tels les prisons, les écoles, les garderies, les hôpitaux et les centres pour personnes âgées. Il a donc une influence réelle sur notre alimentation et un effet considérable sur les environnements alimentaires. (Lavallée, 2018, p.204).

1.3.2 Guide alimentaire canadien : l'histoire d'un document

Le Guide alimentaire canadien (GAC) existe depuis 1942, alors que la première version voit le jour en pleine deuxième guerre mondiale. À cette époque, il est connu sous le titre *Règles alimentaires officielles au Canada* (Santé Canada, 2019). En dépit du rationnement des vivres en temps de guerre, ce guide fut conçu pour prévenir des carences nutritionnelles et aider la population à se nourrir adéquatement en présence d'une offre alimentaire réduite et de malnutrition associée à la pauvreté (Santé Canada, 2019; l'Encyclopédie canadienne, 2015).

Entre les années 1942 et 1961, les règles alimentaires sont révisées à différentes reprises afin de les adapter aux nouvelles conjonctures économiques et sociales (l'Encyclopédie canadienne, 2015). Durant ces années, l'élaboration des guides alimentaires est sous la responsabilité de la division de l'hygiène alimentaire du ministère fédéral des Pensions et de la Santé nationale. En 1938, le gouvernement du Canada crée le Conseil canadien de la nutrition, il s'agit d'un groupe composé d'experts de la santé, de scientifiques et de travailleurs sociaux. Ce Conseil, en développant des normes alimentaires, prendra part à l'élaboration des guides produits entre 1942 et 1961. Il sera aboli en 1969 (l'Encyclopédie canadienne, 2015; Santé Canada, 2019). En plus de définir les premières normes alimentaires pour le Canada, le Conseil a aussi été responsable de cerner, d'étudier et d'analyser les problématiques nutritionnelles à l'échelle nationale ou régionale et de suggérer des solutions. Les responsables travaillaient en partenariat avec leurs homologues provinciaux, cette démarche est encore favorisée aujourd'hui (Santé Canada, 2019).

Au cours de son histoire, le Guide alimentaire a connu neuf éditions, incluant la dernière version lancée le 22 janvier 2019 (Santé Canada, 2019). Le Guide s'est métamorphosé au fil du temps : il a changé de nom, d'apparence et de contenu. Les *Règles alimentaires officielles au Canada* de 1942 se sont transformées en *Règles alimentaires au Canada* en 1944 et 1949. Quelques années plus tard, dans les versions de 1961, 1977 et 1982, il apparaît sous le nom de *Guide alimentaire canadien* (Santé Canada, 2019). Après sa révision de 1992, sans s'éloigner de son but principal de promouvoir une alimentation

saine, il devient le *Guide alimentaire pour manger sainement*. Finalement, une nouvelle métamorphose a lieu en 2007 où il devient *Bien manger avec le Guide alimentaire canadien*.

Selon l'historien de l'alimentation Ian Mosby (2014), le Guide alimentaire n'aurait pas fait l'unanimité dès sa première parution. À cette époque, la guerre aurait été un moment décisif de sa création. De façon importante, les discours sur la nutrition auraient joué un rôle dans la propagande de guerre au Canada (Mosby, 2014, p.21). Ainsi, la philosophie du Guide à cette époque était que, en période de guerre, le Canada ne pouvait ignorer le pouvoir qu'une alimentation adéquate pouvait lui fournir (Santé Canada, 2019). Les saines habitudes alimentaires sont donc représentées comme un préalable à la victoire et à la productivité (Guérard, 2013). Par ailleurs, le slogan de cette première mouture est assez éloquent : « Bien manger, bien se sentir –Le Canada a besoin de vous fort » (Eat right, Feel right - Canada Needs you strong). Sur l'illustration (voir figure 2) accompagnant les *Règles alimentaires officielles au Canada*, on peut même apercevoir une image de bouteille de lait marchant avec un fusil (CBC, 2012).

Pour Mosby (2014), il semble que l'agence fédérale responsable des règles alimentaires était plus soucieuse de prioriser l'efficacité des soldats et la productivité des travailleurs et des mères de famille que de faire disparaître la malnutrition ou prévenir des maladies très courantes à l'époque, comme le scorbut et la pellagre (Mosby, 2014, p.26-27; McEvoy, 2019).

Figure 2. Photo tirée du Guide alimentaire de 1942 (Swift Canadian Co.)



Lors de l'édition de 1944, de nouvelles *Règles alimentaires* apparaissent et semblent vouloir davantage faire croître l'économie des principaux producteurs agricoles du Canada que d'accorder la priorité à la santé (McEvoy, 2019). L'un des principaux objectifs du document visait le développement économique, en permettant à l'agriculture canadienne de prospérer dans l'assiette des Canadiens, allant jusqu'à stigmatiser les traditions culinaires des groupes autochtones, ces dernières n'étant pas axées sur les produits laitiers (McEvoy, 2019). De plus, le programme se fondait sur l'idéologie qu'une saine alimentation relevait, avant tout, d'une responsabilité individuelle (Bentley et Mosby, 2016; Osborne, 2015). Une action collective aurait remis en cause la responsabilité

individuelle et, en temps de guerre, il était du devoir des femmes de prendre en charge la bonne nutrition de la famille (McEvoy, 2019; Bentley et Mosby, 2016).

La troisième édition des *Règles alimentaires* voit le jour en 1949. L'idéologie ressemble beaucoup à la version précédente mise à part une évolution des connaissances sur les besoins en nutriments qui amène des repères de consommation et des conseils alimentaires un peu plus en accord avec la science (Santé Canada, 2019). Ainsi, l'apparition de recommandations dans le but de favoriser la diversité alimentaire fait l'objet de message de sensibilisation auprès du grand public. De plus, l'organisme fédéral tente de s'attaquer à la surconsommation alimentaire en soulignant le fait que « plus » ne rime pas avec « mieux » (Santé Canada, 2019). Tout comme par le passé, cette recommandation découlait d'une prise de conscience de la famine et de la pénurie d'aliments qui sévissait ailleurs dans le monde et qu'il fallait faire sa part en ménageant les denrées alimentaires : Achetez moins. Consommez moins. Ne gaspillez rien (Santé Canada, 2019). Néanmoins, en se révélant néfaste pour la santé des individus, l'excès alimentaire faisait déjà partie des enjeux de santé publique de l'époque (Santé Canada, 2019).

Les versions de 1961, 1977 et 1982 sous le titre *Guide alimentaire*, ont conservé une philosophie et des recommandations plutôt semblables à la version de 1949 (McEvoy, 2019). Cependant, le Guide alimentaire de 1992 marquera le début d'une nouvelle ère de recommandations alimentaires au Canada (Santé Canada, 2019). En effet, son titre *Guide alimentaire canadien pour manger sainement* reflète son objectif principal axé sur la santé. Aussi, c'est dans cette édition que l'on voit apparaître le graphique arc-en-ciel pour représenter les quatre groupes alimentaires soit : les produits laitiers, les produits céréaliers, les légumes et fruits et les viandes et substituts (Santé Canada, 2019).

1.3.3 Guide alimentaire canadien pour manger sainement - 1992

La démonstration de l'influence du lobby des producteurs agricoles canadien prend de l'ampleur durant la modification de la version définitive du Guide de 1992 (CBC, 2012; McEvoy, 2019). En effet, lorsque l'ébauche du document est envoyée aux représentants de l'industrie bioalimentaire afin qu'ils présentent leurs observations; ils ne l'aiment pas du tout et affichent leur mécontentement (CBC, 2012; McEvoy, 2019). D'abord, le Conseil des Viandes du Canada se plaint que le groupe alimentaire « viande et substitut » ne contient qu'une à trois portions par jour alors que le groupe des « légumes » en contient de quatre à dix (McEvoy, 2019). À leur avis, la trop grande différence de portion entre les deux groupes pourrait amener la viande à être perçue négativement par la population. Sous pression, le nombre de portions de viande recommandées a été augmenté à 2 à 3 (CBC, 2012; McEvoy, 2019). Ensuite, un second désaccord entourant le nombre de portions se manifeste avec l'Office canadien de commercialisation des œufs et le Bureau laitier du Canada (CBC, 2012; McEvoy, 2019). Ces derniers s'opposent aux portions proposées concernant leurs produits. Les responsables de la politique semblent être intervenus en leur faveur puisque, dans la version définitive du Guide, le nombre de portions a finalement été augmenté (CBC, 2012; McEvoy, 2019).

Le Guide alimentaire de 1992 introduit la nouvelle préoccupation de Santé Canada de s'attaquer au problème des aliments transformés (Lavallée, 2018, p.206). Ainsi, dans la version préliminaire du Guide, ces aliments avaient été annexés dans le groupe alimentaire « extra ». On recommandait alors de limiter la consommation de ces produits. Toutefois, le *Grocery Products Manufacturing Council*, une association représentant l'industrie, s'est dressée contre cette recommandation (CBC, 2012). À son avis, la section « extra » avait une connotation négative, puisque tout aliment a sa place dans une saine alimentation (Lavallée, 2018, p.206; CBC, 2012). Plutôt que d'imposer une limite à la consommation de ces aliments, cette section fut remplacée par « autres aliments » à consommer avec modération (Santé Canada, 2007) et reléguée au verso du Guide alimentaire, ainsi moins visible.

Par ailleurs, dans le groupe « autres aliments », on note que l'industrie est très bien représentée et qu'aucun produit n'est stigmatisé (CBC Archives, 2019). De plus, pour simplifier le message de modération relié au groupe alimentaire, les autorités de santé ont ajouté comme conseil nutritionnel qu'il n'y a pas de mauvaise nourriture et qu'il y a de la place dans un régime alimentaire sain pour les aliments qui apportent de la saveur et du plaisir, comme les croustilles et les popsicles (CBC Archives, 2019).

Le GAC joue un rôle fondamental dans l'effort déployé pour améliorer la santé et prévenir des maladies chroniques au pays. Pour atteindre ce résultat, les aliments présentés dans ce document de référence devraient favoriser la santé nutritionnelle des Canadiens. Par le fait même, retrouver des produits malsains dans les politiques du GAC peut être lourd de conséquences en matière de santé publique (Deglisse, 2007).

1.3.4 Guide alimentaire - 2007

Pour combler certaines lacunes identifiées quant à son utilisation, comme la confusion entourant la grosseur des portions, l'inclusion d'aliments adaptés à divers groupes ethniques, ainsi que le manque de précision de certains termes tels que la catégorie « autres aliments » à consommer avec « modération », un processus de révision du GAC est mis en branle en 2004 (Santé Canada, 2007). La huitième version du document gouvernemental voit le jour en 2007, soit quinze ans après sa dernière parution (Santé Canada, 2007).

Pour ce processus de révision, Santé Canada avait mis sur pied un comité consultatif comprenant des experts dans le domaine de l'alimentation afin que ceux-ci lui donnent des conseils sur l'élaboration du Guide ou sur des politiques alimentaires (Lavallée, 2018, p.208; Campbell et al., 2013). Des gens de l'industrie avaient ainsi été sélectionnés pour siéger à ce comité afin d'amener un point de vue différent (Campbell et al., 2013; Freedhoff, 2006a).

En effet, dans un article publié dans *The Globe and Mail* (2015), Yoni Freedhoff, médecin expert en obésité affirme que 25 % des membres du comité consultatif provenaient de l'industrie bioalimentaire. Leurs propres intérêts subissent directement les répercussions

des recommandations du Guide, étant donné que ces dernières ont une influence sur ce que les Canadiens achètent et consomment. (Freedhoff, 2015). Il est important de préciser que, sur le site de Santé Canada, la contribution des représentants de l'industrie n'est pas clairement reconnue et demeure opaque : on n'y retrouve ni l'identité des douze représentants ni les apparences de conflits d'intérêts (Campbell et al., 2013).

De plus, dans cette nouvelle édition révisée du GAC, les producteurs laitiers auraient redoublé la pression sur Santé Canada lors des séances de consultations publiques concernant la révision du Guide (Deglise, 2007). Ceux-ci s'opposaient catégoriquement à l'entrée des boissons à base de soya dans le groupe des produits laitiers (Deglise, 2007). Ils auraient multiplié les activités médiatiques de promotion des laitages afin de renforcer l'idée auprès du public que les produits laitiers sont non seulement bons, mais indispensables à la santé, en dénigrant au passage le lait de soya (Deglise, 2007). En vain, dans la version revue et corrigée du document gouvernemental, la catégorie d'aliments « produits laitiers » a été rebaptisée « lait et substituts » (Deglise, 2007).

La responsable de la révision du Guide alimentaire de 2007, madame Chantal Martineau y aurait reconnu la faiblesse de son positionnement envers les aliments ultra-transformés (Deglise, 2007). Selon le ministère fédéral de la Santé, le Guide est là pour faire la promotion de la santé et non la promotion de produits (Deglise, 2007).

Plusieurs acteurs du secteur de la santé ont fait des interventions pour démontrer leur opposition entourant la recommandation du Guide sur la malbouffe à « consommer avec modération » (Deglise, 2007; Freedhoff, 2015), incitant finalement le gouvernement à revoir cette recommandation. De fait, le GAC de 2007 encourageait les Canadiens à « limiter la consommation » de la catégorie « autres aliments » (Deglise, 2007).

En 2016, un rapport sur l'obésité au Canada publié par le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie proposait des mesures pour permettre au Canada de s'attaquer au problème de l'obésité qui fait des ravages au pays (Sénat du Canada, 2016). Parmi celles-ci, figurait une révision immédiate et complète du Guide

alimentaire de 2007 afin qu'il reflète davantage la science actuelle (Sénat du Canada, 2016). En effet, plusieurs professionnels de la santé critiquaient le Guide alimentaire de 2007 d'être inefficace. Pour certains, il a même participé à augmenter les taux d'obésité et de MNT liées à l'alimentation (Kondo, 2006). Pour d'autres, ce dernier est surtout axé sur la conformité aux besoins en nutriments alors que, de nos jours, il est indispensable d'avoir un guide favorisant la prévention des MNT (Jessri et L'Abbe, 2015).

En outre, le rapport mentionne que les guides alimentaires, bien qu'ils diffèrent d'un pays à l'autre, expriment fréquemment les intérêts économiques des entreprises de l'agroalimentaire dominantes (Sénat du Canada, 2016). Par conséquent, il recommande que le groupe d'experts sélectionnés pour conseiller Santé Canada dans l'élaboration des recommandations du prochain Guide soit complètement exempt d'acteurs de l'industrie agroalimentaire, afin d'éviter des biais commerciaux ou industriels. Enfin, le rapport du comité sénatorial mentionne que la population gagnerait à limiter la consommation d'aliments ultra-transformés et à s'inspirer du guide alimentaire brésilien (Sénat du Canada, 2016).

1.3.5 Guide alimentaire : le modèle américain

Comme mentionné antérieurement, les guides alimentaires diffèrent d'un pays à l'autre. Malgré les différentes versions dans le monde, la présence des représentants de l'industrie lors de l'élaboration des recommandations des guides alimentaires n'est pas unique au Canada. Par exemple, le guide alimentaire américain s'est également fait accuser de répondre, dans ses recommandations aux caprices et souhaits de l'industrie bioalimentaire. Marion Nestle (2018), affirme qu'il y a conflit d'intérêts quand l'industrie ou les experts travaillant pour cette dernière sont impliqués dans l'élaboration des recommandations nutritionnelles d'un guide alimentaire (Nestle, 2018, p.107-116). Selon Nestle, il n'y a pas de partenariat possible avec l'industrie quand il est question d'établir des politiques de santé publique (Nestle, 2018, p.107). À cet égard, la principale critique envers les guides alimentaires américains est qu'ils sont indûment influencés par les intérêts économiques du plus puissant ou du plus offrant (Nestle, 2018, p.115).

Il se trouve qu'en 2005, aux États-Unis, l'administration du président George W. Bush qui était intimement lié à l'industrie a complètement changé le processus d'élaboration des recommandations du guide alimentaire pour laisser une plus grande place au secteur bioalimentaire à la table des consultations. Ce qui fait en sorte que la science sur laquelle doivent s'appuyer les décisions liées à la mission du guide a été mise de côté (Nestle, 2018, p.115-116). L'influence du lobby américain s'est accentuée au fil du temps et l'industrie bioalimentaire siège désormais aux différents comités qui participent au processus de révision des recommandations. À tel point qu'à l'heure actuelle il est difficile d'identifier un membre qui n'est pas lié à l'industrie au sein du comité responsable des recommandations alimentaires américaines pour le nouveau guide 2020 (Nestle, 2018, p.115-116). En 2010, sur le Dietary Guidelines Advisory Committee, neuf des treize personnes responsables de l'élaboration des recommandations nutritionnelles étaient en conflit d'intérêts. Pour l'année 2015, on comptait dix personnes sur quatorze qui étaient en situation de conflit d'intérêts en ayant des relations avec, entre autres, l'industrie de la viande, des produits laitiers et des produits ultra-transformés (Abrams, 2016; Nestle, 2018, p.116).

À la lumière de ce qui précède, plus le temps passe et plus le doute s'installe chez les professionnels de la santé et chez la population sur la véracité des informations contenues dans les guides alimentaires, ce qui entache la crédibilité du document auprès du consommateur qui peine déjà à s'y retrouver (Nestle, 2018, p.124).

1.3.6 Le modèle brésilien : nouvelle vision du guide alimentaire

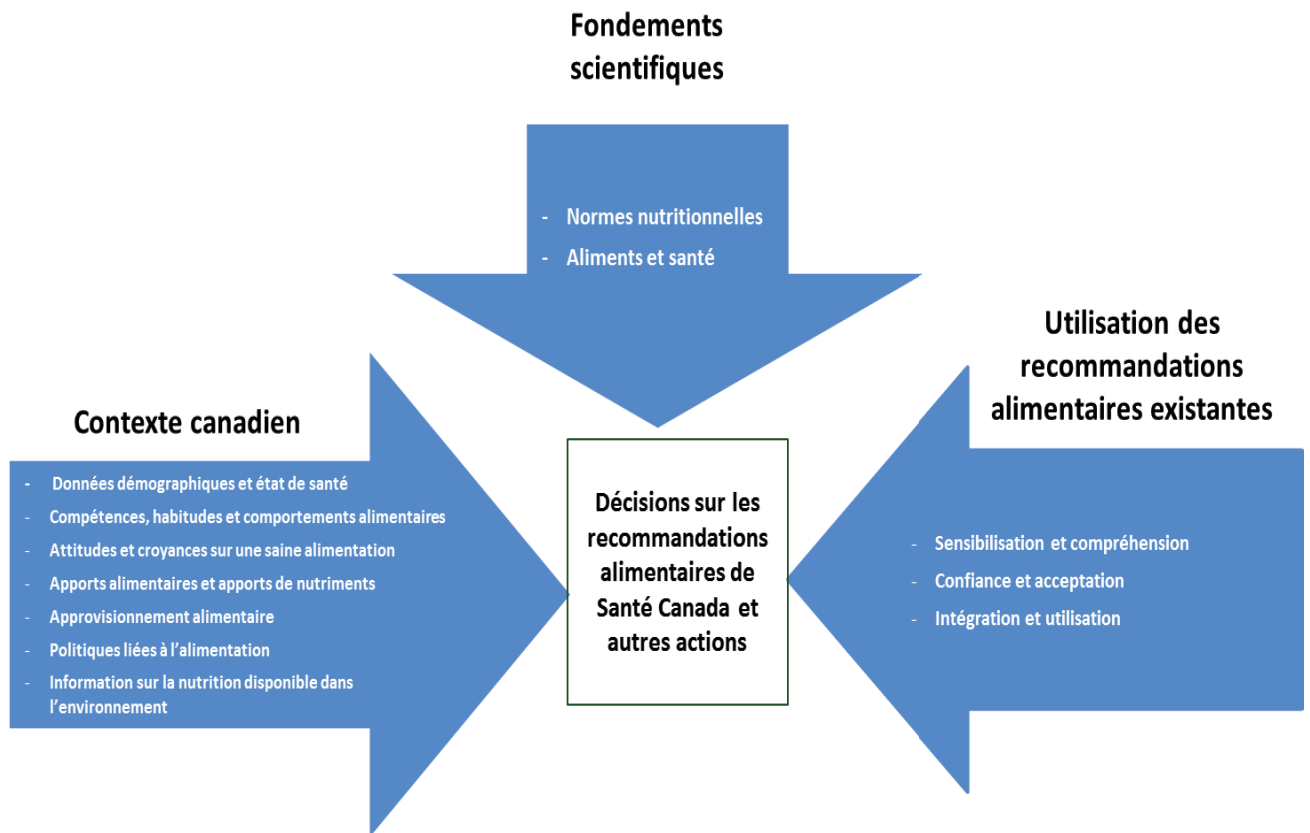
Plusieurs pays travaillent à la révision de leur guide alimentaire et, en 2014, le modèle brésilien, en repensant sa philosophie, a insufflé un vent de changement dans ce domaine. En effet, les Brésiliens ont été les premiers à publier des recommandations nutritionnelles holistiques basées sur le type de transformation des aliments (Monteiro et al., 2016). Les recommandations du Guide sont dites holistiques, car elles ne concernent pas uniquement les besoins en nutriments mais s'inscrivent dans une multidimensionnalité de

l'alimentation qui inclut les sphères environnementale, sociale, culturelle et émotionnelle. Elles visent également la transformation des systèmes alimentaires à travers le développement de la pensée critique et de l'autonomie alimentaire chez les citoyens (on recommande, entre autres, la méfiance à l'égard de la publicité alimentaire). Ce changement de paradigme a été salué à l'échelle internationale (Monteiro et al., 2015).

Chapitre 2 — Problématique et objectifs de recherche

Comme vu précédemment, le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a demandé une révision immédiate du Guide alimentaire canadien dans son rapport sur l'obésité au Canada publié en 2016. La révision du GAC s'est effectuée entre la fin octobre 2016 (Lévesque, 2016) et le début de 2019. L'examen des données probantes s'est échelonné de 2013 à 2015 et de 2015 à 2018 (Gouvernement du Canada, 2019) dont les résultats ont été publiés dans deux documents distincts : **Examen des données probantes à la base des recommandations alimentaires 2015** et **Effet des nutriments et des aliments sur la santé : Mise à jour intérimaire des données probantes 2018** (Gouvernement du Canada, 2019). Le processus d'examen des données probantes a suivi le cycle d'examen des données probantes (EDP), une approche systématique adoptée par Santé Canada pour éclairer la prise de décision en matière de recommandations alimentaires. Cette démarche rigoureuse est utilisée par l'organisme fédéral pour recueillir, évaluer et analyser les données scientifiques pertinentes sur la saine alimentation. Elle permettrait d'attester que les recommandations du GAC demeurent fondées scientifiquement, actuelles, pertinentes et utiles pour la population canadienne (Gouvernement du Canada, 2019). Selon le modèle de l'EDP, les données probantes entourant trois domaines d'intrants y sont examinées : **les fondements scientifiques, la pertinence dans le contexte canadien** et **l'utilisation des recommandations alimentaires existantes** (Gouvernement du Canada, 2019). Ces trois domaines d'intrants et leurs principales caractéristiques sont schématisés comme suit :

Figure 3. Principaux domaines d'intrants pour éclairer les décisions en matière de recommandations alimentaires (Gouvernement du Canada, 2019)



En janvier 2019, Santé Canada a dévoilé le nouveau guide dont les recommandations appellent la société à participer à la transformation des environnements. Entre autres, en favorisant des comportements alimentaires privilégiant les aliments végétaux et en limitant les produits hautement transformés (GAC, 2019). Or, ces recommandations ne correspondent pas tout à fait aux intérêts commerciaux de certains secteurs de l'industrie bioalimentaire. Le processus de refonte du GAC représente une opportunité de documenter et d'étudier l'influence des APC sur le développement de politiques publiques nutritionnelles au Canada.

Afin de rétablir le lien de confiance envers les politiques de santé publique dans le cadre de la révision du Guide alimentaire canadien, les membres du bureau de la politique et de la promotion de la nutrition de Santé Canada n'ont rencontré aucun membre des industries alimentaires et des boissons (Santé Canada, 2018). De plus, aucun chercheur ayant un lien de près ou de loin avec l'industrie n'a siégé aux comités de Santé Canada, afin de s'assurer que l'élaboration des recommandations nutritionnelles est à l'abri de tout conflit d'intérêts (Santé Canada, 2018). Selon Santé Canada, la présence des représentants de l'industrie à la table de consultation lors de la précédente version du GAC a été perçue par les consommateurs et les organisations comme un obstacle. À leur avis, cette situation cause du tort à la crédibilité scientifique des recommandations (Campbell et al., 2013; Santé Canada, 2016).

2.1 Principes directeurs

Pour l'élaboration du nouveau Guide alimentaire, Santé Canada a mené une révision des données probantes. Au cours du processus, Santé Canada a tenu deux phases de consultation publique portant sur les éléments à considérer dans la révision (Gouvernement du Canada, 2019). Une première phase de consultation a été réalisée entre le 24 octobre et le 8 décembre 2016. En réponse aux commentaires recueillis lors de cette consultation, Santé Canada a proposé trois principes directeurs et recommandations qui serviront à orienter les futures politiques du Canada en matière d'alimentation (Gouvernement du Canada, 2017; Gouvernement du Canada 2018). Ces principes sont :

Principe directeur n°1 : Une variété d'aliments et de boissons nutritifs est le fondement de la saine alimentation. Santé Canada recommande :

- Consommation régulière de légumes, de fruits, de grains entiers et d'aliments riches en protéine, surtout en protéines d'origine végétale.
- Inclusion d'aliments qui contiennent surtout des lipides insaturés plutôt que des lipides saturés.
- Consommation régulière d'eau.

Principe directeur n°2 : Les aliments et boissons transformés ou préparés riches en sodium, sucre ou lipides saturés nuisent à une saine alimentation. Santé Canada recommande :

- Consommation limitée d'aliments transformés ou préparés riches en sodium ou lipides saturés.
- Abstention de boissons transformées ou préparées riches en sucres.

Principe directeur n°3 : Des connaissances et compétences sont nécessaires pour naviguer dans un environnement alimentaire complexe et favoriser une saine alimentation. Santé Canada recommande :

- Choix d'aliments nutritifs au magasin et au restaurant.
- Planification et préparation de repas et collations sains.
- Prise des repas en famille ou entre amis aussi souvent que possible.

Ces trois principes directeurs furent soumis à la deuxième phase de consultation publique tenue à l'été 2017 afin de sonder le grand public, les professionnels de la santé et l'industrie bioalimentaire sur leur vision de ces recommandations (Gouvernement du Canada 2018; Gouvernement du Canada, 2017). Aussi, le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes a convenu de recevoir des mémoires de l'industrie et d'autres intervenants en remplacement d'un témoignage de leur part initialement prévu le 6 juin 2018, afin qu'ils puissent s'exprimer sur la révision du Guide alimentaire canadien (Chambre des communes, 2018). Cette consultation représente une opportunité d'identifier et d'analyser de manière critique les APC déployées par l'industrie bioalimentaire pour influencer l'élaboration de politiques publiques favorables à la santé.

Au Canada, l'influence de l'industrie bioalimentaire au sein du processus décisionnel des politiques de santé publique est un domaine qui reste inexploré. Une réflexion critique s'impose au sujet de cette influence dans le domaine de la nutrition. Cette étude de cas entend apporter sa contribution pour pallier ce manque de connaissance dans ce domaine. La révision du Guide alimentaire canadien représente une opportunité de documenter et d'étudier l'influence des APC sur le développement de politiques publiques nutritionnelles

au Canada. **L'objectif principal** de cette étude est d'identifier les APC menés par des acteurs de l'industrie bioalimentaire au cours de l'élaboration du Guide alimentaire canadien dans le but d'influencer le processus de révision. **L'objectif secondaire** est de documenter le discours et la position des acteurs de l'industrie par rapport aux trois principes directeurs et aux recommandations proposées par Santé Canada. **L'hypothèse** de recherche est que les activités politiques corporatives menées par l'industrie bioalimentaire dans le processus de révision du Guide alimentaire canadien sont multiples et orientées en fonction des intérêts propres à chaque acteur industriel. La contribution de cette étude s'inscrit dans un objectif d'amélioration des stratégies d'intervention des systèmes gouvernementaux de santé publique et des politiques favorables à la santé.

Le cadre conceptuel de surveillance des APC du réseau INFORMAS, présenté en détail dans le chapitre précédent, servira de cadre d'analyse (Mialon et al., 2015; Mialon et al., 2018). Bien que le cadre de Kickbuch et al (2016) et celui de Mckee et Stuckler (2018) préalablement présentés apportent un éclairage quant aux déterminants commerciaux de la santé, celui de Mialon et ses collaborateurs est actuellement le seul outil qui permet de faire la surveillance et l'analyse des APC de l'industrie bioalimentaire (Maani et al., 2020).

Chapitre 3 — Méthodologie

Dans ce troisième chapitre, nous commencerons par présenter le devis de recherche, les sources de données ainsi que les caractéristiques de l'échantillon retenu pour cette étude. Nous décrirons ensuite les méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données, de même que les considérations éthiques de ce projet.

3.1 Devis

Le devis de cette recherche est l'étude de cas unique instrumental (Baxter et Jack, 2008; Crowe, 2011; Yin 2009). Ce type de devis permet une compréhension d'un enjeu ou de raffiner une théorie à travers l'examen d'un cas particulier qui joue ici, un rôle instrumental (Baxter et Jack, 2008). L'enjeu que nous cherchons à comprendre est l'influence de l'industrie bioalimentaire sur le développement de politiques publiques alimentaires. Le cas utilisé pour comprendre cet enjeu est la révision du Guide alimentaire canadien par Santé Canada menée en suivant *l'approche axée sur la santé de la population par lequel l'industrie est d'emblée exclue* de la table de consultation (GAC, 2019; Santé Canada, 2001). Les entreprises bioalimentaires observées constituent nos unités d'analyse. Les connaissances générées par cette étude de cas sont susceptibles d'être transférables à d'autres contextes, par exemple, lors de formulation de politiques nutritionnelles publiques utilisant une telle approche (Crowe, 2011).

Selon la perspective constructiviste, les organisations, notamment les entreprises, peuvent être définies en tant que systèmes sociaux (Gagnon, 2012 p.21). Ces derniers étant complexes, afin de mieux les comprendre, des descriptions approfondies des contextes dans lesquels les événements se déroulent, des personnes qui y prennent part, de leurs interactions et de leurs comportements sont essentielles (Gagnon, 2012 p.21). L'étude de cas permet d'obtenir une telle description en mettant à jour la structure profonde des comportements sociaux (Light, 1979). Il s'agit d'une méthode utilisée dans les études qualitatives en sciences humaines et sociales. Elle s'intéresse surtout aux spécificités des phénomènes et à la compréhension de facteurs difficilement mesurables (Altheide et

Johnson, 1994). Ainsi, en tenant compte de la nature de la problématique, nous avons opté pour l'étude de cas comme méthode de recherche. Nous considérons que ce devis de recherche est approprié pour notre question de recherche puisqu'il permet une vision holistique d'un phénomène, permettant de l'observer comme un tout entier et intégré (Bullock, 1986, p.33 ; Stake, 2008). De plus, l'étude de cas permet d'analyser en profondeur des phénomènes dans leur contexte naturel (Yin, 2009, p. 2). Cette particularité est importante pour notre recherche puisque nous croyons que l'analyse des comportements de l'industrie bioalimentaire lors du processus d'élaboration du GAC doit être réalisée dans un contexte naturel dans lequel s'effectuent les relations d'influence.

3.2 Source de données et échantillon

Ultimement, nous visons à comprendre le comportement de l'industrie bioalimentaire canadienne dans son ensemble. L'industrie bioalimentaire englobe quatre grands segments : la production agricole et la pêche, la transformation ou la fabrication des aliments et boissons, de même que le commerce de gros et de détail ainsi que la restauration (Antunes, 2015). Les associations d'acteurs industriels (producteurs, transformateurs, distributeurs et restaurateurs) jouent également un rôle important. Elles ont pour mission d'assurer la représentation, la promotion et la défense des intérêts de leurs membres auprès du gouvernement afin d'assurer la pérennité de l'industrie qu'elles représentent (Lavallée, 2018, p.154).

Pour l'étude de cas unique, il est essentiel que les critères de sélection des unités d'analyse cernent la population cible chez laquelle on trouve le phénomène à l'étude (Stake, 1994). Cela implique de viser des unités les plus informatives possible et non pas un échantillon statistiquement représentatif (Stake, 1994). Puisque les APC peuvent provenir de tous types d'industries, incluant celles produisant des fruits et des légumes, l'ensemble des entreprises bioalimentaires canadiennes constituait notre population cible. Dans notre contexte de recherche, nous voulions prendre en considération les acteurs les plus actifs/influent auprès des décideurs politiques. Pour ce faire, notre stratégie d'échantillonnage repose sur un événement particulier dans le cadre de la refonte du Guide alimentaire canadien. Cet

événement est une commission par le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes invitant les industriels et autres acteurs de la société à déposer un mémoire concernant le nouveau GAC. Ce contexte représentait un terrain d'étude approprié à la question de recherche permettant de sélectionner les acteurs ayant des intérêts potentiellement en conflit avec les nouvelles recommandations du GAC. Comme souligné antérieurement, l'industrie a été exclue du processus de refonte du Guide alimentaire. Cette possibilité offerte aux industriels de se prononcer dans un mémoire sur les lignes directrices du GAC allait, à notre avis, être saisie par des acteurs pertinents aux objectifs de recherche, ceux dont leurs produits sont moins bien représentés ayant un intérêt à utiliser des APC. Pour cette étude nous avons utilisé un ensemble de onze unités d'analyse, soit onze acteurs du secteur industriel.

Notre échantillon inclut les acteurs de l'industrie bioalimentaire ayant déposé des mémoires au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes dans le cadre de réunions tenues par ce groupe au sujet de la révision du GAC. Sur un total de dix-sept mémoires déposés à la Chambre des communes, dix proviennent de l'industrie bioalimentaire. Les autres provenaient d'organismes en santé publique ou de chercheurs en nutrition. Aucun mémoire du secteur privé n'a été exclu dans notre travail. De plus, afin de rendre notre échantillon représentatif de la population canadienne, mais aussi de la population québécoise, nous avons ajouté le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) qui agit à titre d'association provinciale représentant les acteurs de l'industrie manufacturière alimentaire au Québec. Voici la liste des onze acteurs du secteur industriel inclus dans notre échantillon:

- Association nationale des engraisseurs de bovins (ANEB)
- Conseil canadien du jus (CCJ)
- Producteurs laitiers du Canada (PLC)
- Producteurs de poulet du Canada (PPC)
- Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC)
- Conseil canadien des pêches (CCP)
- Producteurs d'œufs du Canada (EFC)

- Éleveurs de dindons du Canada (EDC)
- Association des transformateurs laitiers du Canada (ATLC)
- Conseil des viandes du Canada (CVC)
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)

3.3 Collecte de données

En préparation de cette étude, nous avons épluché une importante documentation et puisé dans différents corpus de données en plus des mémoires déposés par l'industrie bioalimentaire : les sites Internet des entreprises bioalimentaires retenues et des articles de la presse écrite. Les APC retenues ont été menées par l'industrie sur une période de 39 mois : du début de la consultation publique du Guide alimentaire canadien (à l'automne 2016) jusqu'à la fin du mois de mars de l'année 2019, soit deux mois après son lancement. Cette période permet de soupeser les incidences des stratégies utilisées par l'industrie sur la nouvelle politique du GAC. Notons que nous avons clos la collecte de données lorsque nous avons constaté que ce travail ne générerait plus de données susceptibles d'enrichir ou de contredire nos analyses. Pour recueillir les données, nous avons eu recours à une combinaison de différentes techniques. D'abord, pour les sites Internet, nous avons opté pour l'observation non participante dans laquelle le chercheur observe de l'extérieur sans s'impliquer directement (Gagnon, 2012 p.42). C'est un aspect important, car l'interaction avec l'observateur aurait pu avoir comme effet de modifier ou d'influencer le phénomène étudié (Yin, 2009 p.109). De plus, cette procédure assure une bonne validité interne puisque les phénomènes relevés sont des représentations authentiques de la réalité étudiée (Gagnon, 2012 p.29-30). Par la suite, nous avons utilisé l'analyse documentaire pour les mémoires et les documents recueillis sur les sites Internet. Cette méthode analytique en recherche qualitative permet d'analyser les données issues des documents, de les interpréter et de les comprendre afin d'en tirer une signification et de développer une connaissance empirique (Bowen, 2009 ; Corbin et Strauss, 2008). De plus, l'analyse documentaire offre la possibilité d'analyser les documents de différentes manières, soit en se concentrant sur le contenu général du texte et l'objectif que l'auteur cherche à atteindre

à travers le discours, de vérifier ce qui est dit et, le cas échéant, de corroborer les preuves (Bowen, 2009). Pour cette étude, l'analyse documentaire a été utilisée afin de repérer les unités d'information et les éléments caractéristiques dans les discours directement associés au phénomène étudié et susceptibles de contenir des APC (Bowen, 2009).

La collecte des données a été réalisée sur une période de 6 mois (d'octobre 2018 à mars 2019). Les données publiques recueillies proviennent des mémoires déposés par les acteurs industriels et les sites Internet de ces acteurs. Les documents écrits provenant des associations d'acteurs industriels ont été inclus alors que les articles de la presse écrite par des journalistes dans lesquels on retrouve des commentaires de l'industrie ont été exclus car ils ne provenaient pas directement des acteurs industriels. En conséquence, il devenait plus difficile d'analyser correctement cette source d'information. Notre échantillon a permis d'analyser les différentes visions des acteurs concernant les principes directeurs proposés par Santé Canada qui, en s'appuyant sur les données probantes disponibles, représentent le fondement de la saine alimentation. De plus, cela nous a permis de dégager les points de vue des différents acteurs de l'industrie au sujet des futures recommandations et des solutions défendues dans le processus de leur adoption.

Concernant les sites Internet, seules les pages web des onze acteurs de l'industrie bioalimentaire retenus ont été consultées durant la période allant du mois d'octobre 2018 au mois de mars 2019. Pour la recherche sur les sites Internet nous avons utilisé des mots clés tels que « Guide alimentaire canadien » et « principes directeurs », puisque ces mots étaient susceptibles d'être présents dans les documents qui répondaient à nos attentes. Des critères d'inclusion et d'exclusion ont été définis afin de réduire le corpus de textes répertoriés sur ceux-ci. Les textes retenus devaient notamment avoir pour sujet central (ou parmi ses sujets centraux) les commentaires ou réactions de l'industrie bioalimentaire envers l'élaboration du nouveau Guide alimentaire canadien. Par exemple, les données incluses portaient sur le discours des acteurs de l'industrie bioalimentaire par rapport aux trois principes directeurs et aux recommandations proposées par Santé Canada. Les documents portant sur tout lobbyisme alimentaire concernant une autre politique en matière de saine alimentation que celle associée au Guide alimentaire canadien ont été exclus.

3.4 Analyse des données

En ce qui a trait à la recherche documentaire, un total de onze mémoires (n=11) et de 13 documents (n=13) provenant des sites Internet satisfaisant aux critères d'inclusion ont été retenus. Plusieurs documents trouvés sur les sites Internet ont été éliminés par manque de pertinence. Ils portaient uniquement sur une autre politique en matière de saine alimentation que celle associée au GAC.

Concernant la stratégie d'analyse des données, nous avons appliqué une analyse des données selon une approche déductive, à partir du cadre conceptuel des APC (Mialon et al., 2015; Mialon et al., 2018). L'approche déductive permet de tester une hypothèse à partir d'une analyse de faits observés (Robert, 1988). L'analyse des données s'est réalisée en plusieurs étapes. D'abord, nous avons appliqué le module sur le secteur privé du cadre conceptuel INFORMAS à l'ensemble des documents en codifiant le matériel pour identifier des stratégies instrumentales ou discursives correspondant à des APC. Par la suite, le matériel codé sous chaque stratégie a fait l'objet d'une codification additionnelle afin d'identifier des pratiques et des mécanismes utilisés d'après le cadre des APC. Les informations pour toutes les données ont été enregistrées à l'aide du logiciel Excel afin de faciliter la codification du phénomène étudié, la consultation et le classement du matériel sur support électronique. Nous avons également utilisé l'approche inductive qui permet de définir une théorie/hypothèse à partir de l'analyse des données permettant ainsi l'ajout de codes émergents des données au cadre des APC. Cette méthodologie nous a permis de tester notre hypothèse de travail selon le cadre retenu tout en permettant l'identification de stratégies nouvelles. Elle nous a donné le moyen de dégager les principales divergences et similitudes trouvées dans les problèmes soulevés et dans les solutions émises dans le discours des différents acteurs en fonction de trois principes directeurs et recommandations proposés par Santé Canada.

Afin d'éviter certains pièges souvent rencontrés dans les études de cas, nous avons dû poser des actions pour nous assurer de la véracité des résultats. D'abord, il importe de préciser que l'étude de cas ne permet pas la généralisation des résultats (Yin, 2009, p.15). De plus, avec cette approche de recherche qualitative, le chercheur est l'instrument de mesure. Il joue un rôle crucial dans la collecte, le traitement et l'interprétation des données (Gagnon, 2012, p.24). Par conséquent, dans le but d'éviter les erreurs de perception ou d'interprétation (biais) associées aux caractéristiques personnelles du chercheur afin de réduire au minimum la subjectivité, nous avons réalisé dans le processus de validation des résultats, une procédure de double codage des données (c'est-à-dire impliquant plusieurs codeurs). Dans un premier temps, Marie-Chantal Robitaille a lu tous les mémoires et a exercé la surveillance des sites Internet des entreprises de l'agroalimentaire retenues. Elle a également mené la codification initiale des documents. Pour valider la codification, le directeur de recherche Jean-Claude Moubarac a examiné 100 % des informations et des codes appliqués et a proposé des changements et des révisions. Enfin, Mélissa Mialon (auteure originale du cadre des APC) a vérifié 20 % des informations et des codes appliqués. Le niveau d'accord interjuges était 81 % des codes, à la suite de cela nous avons discuté et révisé les codes restants (19 %). À la suite de cette révision, un accord sur la pertinence des données collectées, la classification de ces dernières en stratégies, pratiques et mécanismes a été atteint après discussion entre tous les chercheurs impliqués dans cette recherche. Cette manière de procéder a permis de favoriser une certaine objectivité des résultats et de diminuer le risque de biais, ce qui augmente la fiabilité interne (Halling et Leifer, 1991 ; Gagnon, 2012, p.5). Enfin, dans le but d'effectuer le moins d'inférence possible, le cadre conceptuel des APC utilisé pour cette étude propose des descripteurs concrets. Ceux-ci facilitent la mesure du construit à l'étude, cette particularité représente une condition favorisant la fiabilité interne (Gagnon, 2012, p.30).

Enfin, pour notre second objectif portant sur l'analyse du positionnement des acteurs industriels vis-à-vis des nouvelles lignes directrices en matière d'alimentation, l'approche choisie pour l'analyse a été de repérer dans les APC et les discours des acteurs des éléments caractéristiques de citations indiquant la présence de positionnement en fonction des trois principes directeurs. Pour ce faire, nous nous sommes concentrés sur la manière dont le

texte était construit, sur le contenu en général ainsi que sur la façon dont la prise de position était communiquée par les onze acteurs dans leurs discours. Ensuite, nous avons regroupé les citations sous chaque principe directeur s'y rapportant en décrivant la position et le discours des acteurs au sujet des trois principes directeurs et des nouvelles recommandations. En dernière analyse, nous avons identifié des thématiques récurrentes correspondant à l'opposition des acteurs pour chacun des principes directeurs lorsque cela était pertinent.

3.5 Considérations éthiques

Notre activité de recherche n'a comporté aucun recours à des participants humains et repose uniquement sur des informations qui sont légalement accessibles au public. De plus, cette recherche ne comporte pas d'interaction directe avec des personnes ou avec les entreprises de l'industrie bioalimentaire concernées. Toutefois, la diffusion des résultats de recherche permettra d'identifier des personnes et des entreprises de l'industrie bioalimentaire qui ont déposé des mémoires à la Chambre des communes ou qui se sont impliquées dans la consultation publique sur la révision du Guide alimentaire canadien. Il est dans l'intérêt public que cette information soit diffusée.

Le protocole de recherche a été soumis au Comité d'éthique de la recherche en santé de l'Université de Montréal. Comme les données utilisées dans cette recherche sont publiques aucune approbation éthique n'a été nécessaire.

Chapitre 4 — Résultats

L'exposé des résultats se divise en deux parties. La première porte sur notre objectif principal qui est d'identifier les activités politiques corporatives (APC) menées par l'industrie bioalimentaire dans le processus de révision du Guide alimentaire canadien. La seconde partie vient compléter la première en analysant et documentant le discours et la position des acteurs de l'industrie par rapport aux recommandations proposées par Santé Canada.

4.1 Identification des APC selon les mémoires déposés et les sites Internet

Pour commencer ce chapitre, il convient de présenter le résultat de l'analyse documentaire. Le tableau 4 ci-dessous présente la répartition des sources d'informations recueillies pour les onze acteurs de l'échantillon. On remarque que les documents consultés et retenus sur les sites Internet sont plus nombreux chez certains acteurs industriels.

Tableau 4. Résultat de la recherche documentaire

Acteurs industriels	Mémoires	Sites Internet	Documents retenus provenant des sites Internet
Association nationale des engraisseurs de bovins (ANEB)	1	1	3
Association des transformateurs laitiers du Canada (ATLC)	1	1	1
Conseil canadien du jus (CCJ)	1	1	
Conseil canadien des pêches (CCP)	1	1	
Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)		1	2
Conseil des viandes du Canada (CVC)	1	1	2
Éleveurs de dindons du Canada (EDC)	1	1	

Producteurs d'œufs du Canada (EFC)	1	1	
Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC)	1	1	1
Producteurs laitiers du Canada (PLC)	2	3	3
Producteurs de poulet du Canada (PPC)	1	1	1
Total général	11	13	13

4.1.1 Aperçu général des stratégies d'APC

Au total, l'analyse documentaire nous a permis d'identifier 366 APC menées par l'industrie bioalimentaire dans le processus de révision du Guide alimentaire canadien. Le tableau 5 présente la distribution de fréquences des stratégies utilisées par les onze acteurs de notre échantillon. Les principales utilisées reposaient sur des stratégies de gestion de l'information (n=197), des stratégies discursives (n=108), des stratégies de participation et d'influence sur les politiques publiques (n=40), ainsi que des stratégies de gestion de coalition (n=21). En observant la répartition des données, on remarque que plus de 50 % de l'ensemble des APC relevées proviennent de la stratégie de gestion de l'information. Cela peut donc être considéré comme une proportion très importante, par rapport aux autres stratégies relevées. Les données recueillies semblent à première vue conforter l'idée selon laquelle la stratégie de gestion de l'information ainsi que les pratiques et mécanismes qui y sont associés seraient privilégiés dans ce contexte.

Tableau 5. Stratégies d'influence utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019

Stratégie utilisée	Fréquence	%
Gestion de l'information	197	53,82
Stratégies discursives	108	29,51
Participation et influence sur les politiques publiques	40	10,93
Gestion de coalitions	21	5,74
Total général	366	100

4.1.2 Pratiques et mécanismes d'APC

Le tableau 6 ci-dessous présente les pratiques d'APC les plus utilisées au sein de l'échantillon. Le tableau 7 présente les mécanismes d'influence les plus utilisés. Concernant ces dits pratiques et mécanismes, la **suppression** (n=98) et l'**amplification** (n=80) ont été les plus utilisées par l'ensemble des acteurs. Comme il est possible de le constater dans le tableau 7, la **suppression** a été majoritairement utilisée à travers le mécanisme de « critiquer les données scientifiques établies en soulignant leur complexité et leur incertitude ». En effet, dans le contexte de révision du GAC, plusieurs acteurs industriels ont laissé entendre que certaines données probantes à la base des recommandations alimentaires n'étaient pas actuelles, pertinentes ou suffisamment justifiées.

Tableau 6. Pratiques d'influence utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019

Pratique utilisée	Fréquence	%
Suppression	98	26,78
Amplification	80	21,86
Encadrer le débat sur les questions liées à l'alimentation et à la santé publique	58	15,85
Coût prévu pour l'industrie	40	10,93
Accès indirect	23	6,28
Acteur dans la prise de décision gouvernementale	17	4,64
Production	16	4,37
Recrutement de tierces personnes – Établir de relations avec des <i>leaders</i> d'opinion et des organismes de santé	14	3,83
Économie	9	2,46
Opposition, fragmentation et déstabilisation	6	1,64
Crédibilité	3	0,82
Constitution d'un réseau de soutien	1	0,27
Gouvernance	1	0,27
Total général	366	100

Par exemple, l'organisme Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC, 2018) a remis en question le fondement scientifique des recommandations sur les sucres libres : « Le PACC se préoccupe de la décision de Santé Canada de considérer les sucres libres comme étant pertinents dans le contexte des lignes directrices alimentaires sur la foi de preuves de qualité modérée et sans avoir pris en compte le contexte canadien ». De leur côté, les Producteurs laitiers du Canada maintiennent que l'orientation proposée par le nouveau GAC n'est pas fondée sur des données probantes, et qu'il n'y a pas de justification scientifique pour minimiser le rôle des produits laitiers dans l'alimentation (PLC, 2018).

Concernant, **l'amplification**, c'est la « sélection des données qui sont favorables aux industriels, y compris à travers l'utilisation de travaux non publiés ou non révisés par des pairs », qui a été le mécanisme le plus utilisé. À cet effet, nous avons pu constater que certains acteurs ont mis de l'avant des informations inexactes, déformées ou exagérées, alors que d'autres ont omis de mentionner des études qui les contredisent. Par exemple, les Producteurs laitiers du Canada ont affirmé dans leur mémoire que « depuis 2015, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC s'oppose à l'idée d'établir des seuils ou des limites pour les gras saturés et fait plutôt valoir qu'il faut miser sur une alimentation saine et équilibrée ». Dans ce cas-ci, l'étude est mal interprétée, puisque la FMC-AVC ne « s'oppose pas » comme le soulignent les Producteurs laitiers du Canada. En fait, dans ses recommandations la FMC-AVC ne précise ni de seuil ni de limite pour les gras saturés. Elle mentionne plutôt que l'on doit miser sur la qualité globale de l'alimentation pour réduire sa quantité de gras saturé (FMC-AVC, 2015).

Tableau 7. Mécanismes d'influence utilisés par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019

Mécanismes utilisés	Fréquence
Critiquer les données scientifiques établies en soulignant leur complexité et leur incertitude	82
Sélectionner des données qui sont favorables aux industriels, y compris à travers l'utilisation de travaux non publiés ou non révisés par des pairs	76
Promouvoir des solutions privilégiées par l'industrie : les initiatives volontaires ou l'autoréglementation, l'équilibre énergétique, l'éducation, l'information, les partenariats public-privé	52
Coûts imprévus pour la santé publique	29

Faire du lobbying directement ou indirectement auprès des élus pour influencer la législation et la réglementation, afin qu'elle soit favorable à l'industrie	23
Financer la recherche, notamment par l'intermédiaire d'universitaires, d'écrivains fictifs, d'institutions de recherche et de groupes de façade	17
Chercher à s'impliquer dans des groupes de travail, des groupes techniques et des groupes consultatifs	16
Insister sur les désaccords entre scientifiques et semer le doute	14
Promouvoir les interactions public-privé, en particulier avec les organisations de santé publique	12
Mettre en avant le nombre d'emplois et les bénéfices générés par l'industrie pour l'économie	9
La loi aura pour effet de réduire l'emploi ou les ventes	9
Minimiser la responsabilité du secteur agroalimentaire en blâmant, par exemple, le manque d'activité physique, la responsabilité individuelle ou le rôle des parents	8
Empêcher la diffusion de travaux scientifiques qui ne correspondent pas aux intérêts de l'industrie	4
Discréditer les professionnels de la santé publique personnellement et publiquement	5
Façade : dissimuler les liens entre science et industrie, y compris grâce au recours à des scientifiques utilisés comme conférenciers, consultants ou porte-parole	3
Le coût pour mettre en place la loi au sein de l'industrie sera élevé	2
Fournir du soutien technique et des conseils aux responsables politiques	1
Infiltrer ou surveiller le fonctionnement et les stratégies de plaidoyer des professionnels de la santé publique	1
Diaboliser l'action du gouvernement « paternaliste »	1
Obtenir l'appui d'organismes communautaires et d'autres industriels pour s'opposer aux mesures de santé publique	1
Produire et diffuser du matériel pédagogique financé ou élaboré par l'industrie	1
Total	366

Au niveau de la répartition des stratégies discursives (n=108), comme il est possible de le constater dans le tableau 6, les méthodes discursives les plus utilisées sont : **encadrer le débat sur les questions liées à l'alimentation et à la santé publique** (n=58) et **Coût prévu pour l'industrie** (n=40). Relativement à l'élaboration du GAC, dans leurs discours argumentatifs, les acteurs industriels ont à maintes reprises mis l'accent sur la contradiction de certaines décisions prises par Santé Canada afin d'amener l'organisme fédéral à revoir ses recommandations. Par exemple, à la suite de l'annonce de l'exclusion de l'industrie bioalimentaire du processus d'élaboration des recommandations nutritionnelles, certains acteurs ont cherché à encadrer le débat en affirmant qu'ils défendent une vision de la santé

publique qui est différente, alors que d'autres se sont positionnés comme des experts en la matière au même titre que les experts indépendants consultés par Santé Canada. En utilisant ce type d'arguments et de positionnement, certains ont revendiqué leur présence dans le processus de renouvellement du GAC. Par exemple, les producteurs d'œufs du Canada ont souligné que « La consultation et le dialogue tant avec les producteurs d'aliments que les professionnels de la santé constituent une étape importante pour assurer un équilibre des opinions tout au long du processus » (EFC, 2018). De son côté, l'organisme Produits alimentaires et de consommation du Canada a argumenté que l'intérêt des Canadiens serait mal servi si l'industrie alimentaire ne pouvait pas mettre à contribution son expertise technique, scientifique et diététique, ils ont également remis en cause le fondement scientifique qui sous-tend la décision d'exclusion de l'industrie (PACC, 2018). Sur la même question, le Conseil des viandes du Canada a insisté sur le fait que l'industrie alimentaire devait prendre part aux consultations sur le GAC puisque cette dernière possède une vaste expertise en matière de nutrition et de science en plus de posséder beaucoup d'expérience en sensibilisation des consommateurs (CVC, 2017).

De plus, les méthodes discursives n'ont pas été uniquement utilisées sous la perspective du débat liant l'alimentation et la santé publique, mais également sous l'angle des impacts économiques d'une recommandation (**Coût prévu pour l'industrie**). Ainsi, le Conseil canadien du jus, les Producteurs laitiers du Canada, l'organisme Produits alimentaires et de consommation du Canada, ainsi que le Conseil de la transformation alimentaire du Québec ont perçu les nouveaux principes directeurs comme potentiellement préjudiciables aux activités économiques. Puis, ils ont mis de l'avant leurs contributions en tant qu'acteurs économiques importants du Canada et se sont montrés soucieux de sauvegarder des emplois. Par exemple, l'organisme Produits alimentaires et de consommation du Canada a souligné :

Il est également essentiel de comprendre que ces nouveaux règlements viennent s'ajouter à une multitude de règlements dépassés qui ont une incidence sur notre capacité de mener nos activités et de faire face à la concurrence (PACC, 2018).

En outre, le Conseil canadien du jus a accusé le gouvernement d'utiliser son pouvoir pour causer du tort à leurs activités économiques :

Avec les modifications proposées, le gouvernement du Canada semble utiliser son autorité et ses ressources financières pour tenter de nuire spécifiquement à l'industrie canadienne des jus alors que les preuves scientifiques les plus récentes ne justifient aucunement une telle position. De plus, ces changements sont contraires aux initiatives pour l'innovation et les compétences que le gouvernement du Canada a récemment annoncées, ainsi qu'au financement du budget de 2017 qui vise à susciter la croissance dans l'industrie agroalimentaire canadienne (CCJ, 2018).

4.1.3 Stratégies en fonction du type d'acteurs

Le nombre de stratégies utilisées par les onze acteurs de l'échantillon est présenté dans le tableau 8. Du point de vue de la fréquence des APC par acteur, les résultats révèlent que les Producteurs laitiers du Canada, le Conseil canadien du jus ainsi que l'Association nationale des engraisseurs de bovins ont fait appel à davantage de stratégies d'influence que les autres acteurs de l'échantillon. Cet écart de fréquence dans le cas des Producteurs laitiers est peut-être attribuable au fait qu'ils ont déposé deux mémoires. Quant au Conseil canadien du jus, il est l'acteur ayant déposé le mémoire le plus volumineux, totalisant 43 pages.

Tableau 8. Nombre d'APC utilisées par chacun des onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019

Acteurs industriels	Fréquence APC	%
Producteurs laitiers du Canada (PLC)	87	23,8
Conseil canadien du jus (CCJ)	73	19,9
Association nationale des engraisseurs de bovins (ANEB)	60	16,4
Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC)	37	10,1
Conseil des viandes du Canada (CVC)	31	8,5
Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)	20	5,5
Association des transformateurs laitiers du Canada (ATLC)	17	4,6

Producteurs de poulet du Canada (PPC)	16	4,4
Producteurs d'œufs du Canada (EFC)	10	2,7
Éleveurs de dindons du Canada (ÉDC)	8	2,2
Conseil canadien des pêches (CCP)	7	1,9
Total général	366	100

En dernière analyse, le tableau de l'annexe 1 présente un résumé des APC utilisées par l'échantillon des onze acteurs lors du processus de révision du GAC. On y retrouve la répartition des stratégies et des pratiques utilisées par chacun des onze acteurs de l'industrie bioalimentaire. On observe que les APC utilisées ne sont pas tellement différentes d'un secteur à l'autre et aussi, qu'il existe un écart important dans la fréquence des APC entre certains acteurs industriels, l'étendue des données est de 80.

4.2 Analyse du discours et de la position des acteurs industriels envers les principes directeurs du GAC

Nous poursuivons ce chapitre par une synthèse des résultats qui nous permettra de répondre au second objectif de notre recherche portant sur l'analyse du positionnement des acteurs industriels vis-à-vis des nouvelles lignes directrices en matière d'alimentation. Cette analyse nous a permis la mise en évidence d'une opposition aux changements de politique et une divergence dans les visions des problèmes et des solutions portées par chacun des acteurs à l'égard des trois principes directeurs et des recommandations. Cette divergence est cependant structurée de sorte que la position de chaque acteur semble être dictée par les intérêts et les activités économiques propres à chaque industrie et apparaît limitée dans sa capacité de s'harmoniser avec les différentes dimensions des nouvelles lignes directrices en matière d'alimentation, ainsi qu'avec les données probantes les plus récentes sur lesquelles elles s'appuient. Dans les prochaines sections, nous présentons une analyse du discours des acteurs industriels sur les trois principes directeurs du GAC en présentant des exemples de citations et en regroupant les résultats par thématique lorsque pertinent.

4.2.1 Principe directeur no.1

Concernant le Principe directeur n°1 : Une variété d'aliments et de boissons nutritifs est le fondement de la saine alimentation. Santé Canada recommande : Consommation régulière de légumes, de fruits, de grains entiers et d'aliments riches en protéine, surtout en protéines d'origine végétale.

Le tableau 9 ci-dessous présente des exemples du discours des acteurs de notre échantillon envers le principe directeur no.1. On observe que le discours des acteurs industriels est orienté en fonction de leurs intérêts commerciaux. Par exemple, l'Association nationale des engraisseurs de bovins met l'accent sur le bœuf en mentionnant que ce dernier est beaucoup plus nutritif que les protéines végétales (ANEB, 2018). De leur côté, les Producteurs d'œufs du Canada mentionnent que de mettre l'accent sur les sources de protéines comme les œufs est plus important que de mettre uniquement l'accent sur les sources alimentaires de protéines végétales (EFC, 2018), alors que des acteurs de l'industrie laitière s'opposent plutôt au manque d'importance attribué au lait dans les recommandations (PLC, 2018). Les trois critiquent la place relative des protéines animales dans le groupe des aliments protéinés. En somme, la critique venant du secteur privé naît autant des divergences d'intérêts économiques que des divergences sur le plan scientifique.

Tableau 9. Exemples des APC utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors de la révision du Guide alimentaire canadien, d'octobre 2016 à mars 2019 concernant le principe directeur numéro 1 : Une variété d'aliments et de boissons nutritifs est le fondement de la saine alimentation.

Acteurs industriels	Exemples	APC
Les éleveurs de dindons du Canada	« Supprimer les facteurs environnementaux. On a inclus, dans les principes directeurs proposés dans le Guide alimentaire canadien, les facteurs environnementaux. Cette inclusion de l'environnement semble dépasser la portée prévue du Guide. Elle brouille l'insistance de Santé Canada sur la nutrition et laisse en fait sous-entendre que les consommateurs devraient éviter les protéines d'origine animale nécessaires à une saine alimentation (...). Il y a des endroits plus indiqués pour parler de l'importance des pratiques agricoles écologiques et durables que dans le Guide alimentaire. » (ÉDC, #22)	Gestion de l'information Suppression

<p>Les Producteurs de poulet du Canada</p>	<p>« Des chercheurs ont mis au point plusieurs méthodes pour évaluer la qualité d'une protéine alimentaire; on la mesure par ses acides aminés, sa digestibilité et sa capacité de répondre aux besoins humains. Par ailleurs, les sources de protéines végétales ajoutent des quantités supplémentaires de glucides et de matières grasses à l'alimentation, produisant un effet sur l'apport calorique global. Par exemple, pour obtenir la même quantité de protéines que contient une portion de poitrine de poulet (75 g, rôtie), une personne doit consommer (annexe A) : Plus de 300 g de tofu (2 portions complètes de 150 g, 82 kcal/portion); 3 tasses de quinoa (presque 6 portions de 125 ml, 117 kcal/portion); Plus de ½ tasse d'amandes (3 portions complètes de 60 ml, 208 kcal/portion); Plus de 350 ml de haricots ronds blancs (plus de 2 portions complètes de 175 ml, 189 kcal/portion); Un peu moins de 350 ml de lentilles (presque 2 portions complètes de 175 ml, 190 kcal/portion). À elles seules, les différences caloriques pourraient favoriser un poids malsain. » (PPC, #11)</p>	<p>Gestion de l'information Amplification</p>
<p>Les Producteurs de poulet du Canada</p>	<p>« Par ailleurs, un nombre considérable d'activistes véganes a participé au processus, et ceux-ci considèrent la mise à jour des principes directeurs comme une grande victoire. » (PPC, #7)</p>	<p>Gestion de l'information Suppression</p>
<p>Association nationale des engraisseurs de bovins</p>	<p>« En matière de calories, le bœuf est beaucoup plus nutritif que les protéines végétales comme le beurre d'arachides, le tofu ou les haricots. Les protéines animales maigres et saines sont tout simplement différentes des protéines végétales. Encore une fois, nous croyons que le Guide alimentaire canadien devrait être facile et simple à suivre et axé sur les groupes alimentaires qui maintiennent cette facilité d'utilisation. Les gens achètent de la nourriture, non pas des nutriments. » (ANEB, #37)</p>	<p>Gestion de l'information Amplification</p>
<p>Les Producteurs d'œufs du Canada</p>	<p>« En ce qui concerne la version révisée du Guide alimentaire, nos préoccupations découlent du manque de clarté quant au positionnement des protéines animales et végétales selon le premier principe directeur proposé par Santé Canada. (...) Mettre l'accent sur les sources de protéines, comme les œufs, qui sont riches en nutriments, est plus important que de mettre uniquement l'accent sur les sources alimentaires de protéines végétales. » (EFC, #26)</p>	<p>Gestion de l'information Suppression</p>
<p>Les Producteurs laitiers du Canada</p>	<p>« L'orientation proposée par le nouveau Guide alimentaire n'est pas fondée sur des données probantes et pourrait avoir d'autres conséquences à long terme sur un secteur qui a déjà été placé dans une position difficile par ce gouvernement. Les Producteurs laitiers du Canada demandent au premier ministre Trudeau d'ordonner à la ministre de la Santé de faire ses devoirs en tenant compte de toutes les données scientifiques disponibles avant la publication du nouveau Guide alimentaire. La santé des Canadiens et celle d'un secteur canadien dynamique sont en jeu. » (PLC, #241)</p>	<p>Participation et influence sur les politiques publiques Accès indirect et</p> <p>Gestion de l'information Suppression</p>

Les Producteurs laitiers du Canada	« Ces changements aux lignes directrices nationales sur la santé du Canada surviennent en même temps que le secteur laitier est encore ébranlé par les dernières concessions accordées par le gouvernement fédéral pour obtenir de nouveaux accords commerciaux. Cela causerait un préjudice supplémentaire au secteur laitier en diminuant délibérément la valeur nutritive de ses produits aux yeux des Canadiens - malgré toutes les données scientifiques. Non seulement cela nuirait au secteur laitier et aux centaines de milliers de personnes qui en dépendent pour gagner leur vie, mais cela risquerait aussi de nuire aux consommateurs canadiens en créant de la confusion au sujet de la valeur nutritive des produits laitiers. » (PLC, #239)	Stratégie discursive Coût prévu pour l'industrie
L'Association des transformateurs laitiers du Canada	« Il n'y a pas lieu de vilipender les intervenants du secteur agroalimentaire qui sont en mesure de fournir des informations scientifiques précieuses quant à la possibilité de mettre en œuvre des changements, et de proposer des solutions à titre de collaborateurs et de partenaires. L'absence de communication que l'on a constatée jusqu'à maintenant alimente les spéculations et des inquiétudes qui pourraient ou non être fondées. Nous espérons donc que les responsables reconnaîtront cette situation et la corrigeront. » (ATLC, #179)	Participation et influence sur les politiques publiques Acteur dans la prise de décision gouvernementale

Dans les sections qui suivent, nous décrivons de manière plus détaillée le discours des acteurs industriels par rapport au principe directeur no.1 sous deux thèmes identifiés comme les plus fréquents avec des citations tirées de notre travail soit : les protéines d'origine végétale et le développement durable.

Protéines d'origine végétale

La première ligne directrice du nouveau guide alimentaire recommande aux Canadiens une consommation régulière d'aliments riches en protéines, surtout en protéines d'origine végétale. À propos de cette ligne directrice, on observe que tous les acteurs alimentaires du domaine des viandes, des œufs et du lait ont exprimé leurs désaccords entourant l'approche de Santé Canada qui prône la consommation de protéines d'origine végétale, devant celles d'origine animale. De plus, cette recommandation a été perçue par plusieurs acteurs comme une préférence de Santé Canada envers les sources de protéines d'origine végétale au détriment d'autres sources de protéines (notamment, les Producteurs de poulet du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Producteurs laitiers du Canada, l'Association des transformateurs laitiers du Canada, l'Association nationale des engraisseurs de bovins, le Conseil des viandes du Canada et le Conseil de la

transformation alimentaire du Québec). Par exemple, « Les ÉDC [NDLR : Les Éleveurs de dindon du Canada] recommandent que Santé Canada supprime le parti pris pour les protéines à base de plantes et fasse en sorte que toutes les sources de protéines soient indiquées comme importantes pour un régime alimentaire sain » (ÉDC, 2018). Les Producteurs de poulet du Canada affirment que « un nombre considérable d'activistes véganes a participé au processus, et ceux-ci considèrent la mise à jour des principes directeurs comme une grande victoire » (PPC, 2017). Enfin, l'Association nationale des engraisseurs de bovins et les Producteurs de poulet du Canada ont souligné que l'apport calorique était plus important avec des protéines végétales que des protéines animales et laissent entendre que cette recommandation pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé. « À elles seules, les différences caloriques pourraient favoriser un poids malsain » (Les Producteurs de poulet du Canada, s.d.), l'Association nationale des engraisseurs de bovins :

Il est d'une importance cruciale de garder à l'esprit le total des valeurs caloriques. Étant donné que le taux d'obésité a doublé de 1978 à 2008, le nombre total de calories doit être une des considérations du Guide alimentaire. Une personne doit consommer plus de 450 calories supplémentaires de beurre d'arachides pour consommer la même quantité de protéine – 26 grammes – contenue dans une portion de 75 grammes de bœuf, qui ne contient que 185 calories (ANEB, 2018).

Concernant les Producteurs laitiers du Canada (PLC), comme soulignés précédemment, ces derniers ont exercé un nombre important d'activités politiques corporatives (n=87). De plus, ils ont exprimé leur opposition entourant deux des trois principes directeurs, et ce, avant et après la diffusion du nouveau Guide. Ainsi, dans leurs deux mémoires déposés, ils ont insisté sur le fait que l'organisme public se devait « d'accorder une attention appropriée et juste aux produits laitiers qui occupent une position unique dans le contexte de la Stratégie pour une saine alimentation et reconnaître ce statut unique » (PLC, 2018).

De plus, les PLC n'ont pas apprécié d'être tenus à l'écart du processus mené par Santé Canada pour l'élaboration du nouveau GAC. Ils ont entre autres, tenté de légitimer par la science leurs interventions dans leur documentation :

Malheureusement, certaines politiques de la Stratégie en matière de saine alimentation font l'objet d'un manque important de nuance et ne tiennent pas compte des meilleures données scientifiques disponibles. Une telle approche ne fera que semer la confusion chez les Canadiennes et Canadiens (PLC, 2018).

Concrètement, les PLC souhaitaient que Santé Canada tienne compte des recherches qu'elle avait financées. De plus, en voyant leurs conclusions contredites, ils se sont adressés directement au premier ministre Justin Trudeau afin qu'il use de son autorité et intervienne auprès de la ministre de la Santé responsable du dossier (PLC, 2019). Dans l'exemple présenté ci-dessous, il nous a également été permis de noter, en raison de l'emploi du qualificatif « ordonner », une certaine irritation et de la frustration dans le ton employé par les PLC :

Les Producteurs laitiers du Canada demandent au premier ministre Trudeau d'ordonner à la ministre de la Santé de faire ses devoirs en tenant compte de toutes les données scientifiques disponibles avant la publication du nouveau Guide alimentaire. La santé des Canadiens et celle d'un secteur canadien dynamique sont en jeu (PLC, 2019).

Enfin, les PLC ont également été l'acteur de l'échantillon qui a fait le plus souvent appel à la stratégie de **Participation et influence sur les politiques publiques** (n=12). En effet, en plus du cabinet du premier ministre, ceux des ministères de la Santé et de l'Agriculture ont aussi été approchés :

Les Producteurs laitiers du Canada ont déployé tous les efforts pour travailler de la manière la plus constructive et la plus collaborative possible avec Santé Canada (...). Nous avons demandé et tenu de nombreuses réunions avec de nombreux représentants officiels du gouvernement sur cette question, notamment avec les fonctionnaires de Santé Canada et avec le personnel du Cabinet du premier ministre et de ceux des ministres de la Santé et de l'Agriculture. Malheureusement, malgré nos efforts et toutes les données scientifiques que nous avons présentées, à ce jour, il n'y a pas eu de changements considérables quant à la position de Santé Canada à l'égard des produits laitiers (PLC, 2018).

Développement durable, saine alimentation et protection de l'environnement

Pour la première fois de son histoire, le GAC souligne que les choix alimentaires peuvent avoir un impact sur l'environnement :

Bien que les lignes directrices canadiennes en matière d'alimentation visent avant tout un objectif de santé, l'amélioration des apports alimentaires actuels pourrait comporter des bénéfices environnementaux. Ainsi, il existe des données probantes à l'effet que les modèles d'alimentation contenant plus d'aliments d'origine végétale et moins d'aliments d'origine animale ont moins d'impacts négatifs sur l'environnement (GAC, 2019).

À cet effet, l'inclusion dans le GAC de considérations relatives à l'environnement et au développement durable a été jugée défavorablement par plusieurs acteurs industriels provenant majoritairement du domaine des viandes. En effet, les Producteurs de poulet du Canada, les Éleveurs de dindons du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada ainsi que l'Association nationale des engraisseurs de bovins ont exprimé leur désaccord concernant l'insertion de facteurs environnementaux dans les lignes directrices. Ils ont d'ailleurs souligné qu'il faudrait « supprimer les facteurs environnementaux ».

- « Cette inclusion de l'environnement brouille l'insistance de Santé Canada sur la nutrition » (Éleveurs de dindons du Canada, 2018).
- « Si le gouvernement souhaite tenir compte des répercussions environnementales de la production alimentaire dans le cadre du Guide alimentaire, il devra procéder à une évaluation complète des données scientifiques » (les Producteurs d'œufs du Canada, 2018).
- « Le fait que les Canadiens devraient tenir compte de l'incidence de leurs choix alimentaires sur l'environnement n'a pas sa place dans un ensemble de lignes directrices sur une alimentation nutritive ou saine » (l'Association nationale des engraisseurs de bovins, 2018).
- « Plutôt que d'être fondées sur de nouvelles données scientifiques ou sur des enjeux pertinents pour les Canadiens, les révisions actuelles et la Stratégie pour une saine alimentation sont dictées par une analyse environnementale » (Producteurs de poulet du Canada, 2017).

Cette dernière observation des répercussions des choix alimentaires sur l'environnement nous amène à considérer l'aspect environnemental comme une facette de positionnement des acteurs vis-à-vis des lignes directrices. C'est pourquoi nous ne pouvons le négliger dans le cadre de cette étude.

4.2.2 Principe directeur no.2

Concernant le Principe directeur n°2 : Les aliments et boissons transformés ou préparés riches en sodium, sucre ou lipides saturés nuisent à une saine alimentation. Santé Canada recommande : Consommation limitée d'aliments transformés ou préparés riches en sodium ou lipides saturés. L'abstention de boissons transformées ou préparées riches en sucres.

Le tableau 10 présente des exemples d'APC utilisés par l'échantillon des onze acteurs de l'industrie pour la période d'octobre 2016 à mars 2019 concernant le principe directeur n°2 du GAC. On observe, par exemple, que le Conseil du jus est préoccupé par la place du jus dans le GAC et maintient que l'exclusion des jus aura des conséquences non souhaitées sur la santé des individus, alors que des acteurs de l'industrie laitière ainsi que le PACC s'opposent plutôt à la décision de Santé Canada de considérer le sucre en tant que nutriment préoccupant pour la santé dans le contexte des lignes directrices alimentaires. Quant au CTAQ, ce dernier considère que le nouveau GAC aurait été influencé par des groupes de lobby représentant le mode de vie végane ou végétarien.

Tableau 10. Exemples des APC utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors de la révision du GAC, d'octobre 2016 à mars 2019 concernant le principe directeur numéro 2 : Les aliments et boissons transformés ou préparés riches en sodium, sucre ou lipides saturés nuisent à une saine alimentation.

Acteurs industriels	Exemples	APC
Le Conseil canadien du jus	<p>« Les jus 100 % purs ne sont pas liés à l'obésité. En ce qui a trait à la santé des Canadiens, les données scientifiques n'appuient pas l'existence d'un lien entre les jus 100 % purs et le poids (adiposité) chez les enfants âgés de 2 à 18 ans¹. Comme nous l'avons mentionné antérieurement, les recherches montrent que lorsque les adultes intègrent les jus 100 % purs à leur alimentation, ils sont souvent "plus minces, plus sensibles à l'insuline et moins susceptibles d'être atteints d'obésité et du syndrome métabolique"² ». Le CJC est favorable à l'idée de donner aux Canadiens les moyens de faire des choix qui contribuent à un mode de vie sain et équilibré, ce qui signifie le maintien de l'inclusion des jus 100 % purs dans les recommandations alimentaires canadiennes relativement à la consommation de fruits et de légumes. » (CJC, #203)</p>	Gestion de l'information Amplification
Le Conseil canadien du jus	<p>« Conséquences non souhaitées de l'élimination des jus 100 % purs: Les fruits et les légumes frais comptent parmi les produits alimentaires les plus chers vendus au Canada, de sorte que les familles à faible revenu ont beaucoup de difficulté à en acheter en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins. En outre, compte tenu de l'environnement particulier du Canada, l'accès à de nombreux fruits et légumes frais peut varier largement d'une région à l'autre du pays. La disponibilité constante des jus de fruits 100 % purs permet aux Canadiens d'avoir accès à une nutrition de qualité, selon des prix concurrentiels, toute l'année. Comme le souligne Santé Canada lui-même, les choix alimentaires ne relèvent pas uniquement d'un choix personnel. De nombreux facteurs interreliés ont également un impact sur la capacité de faire des choix alimentaires sains, entre autres l'accès à des aliments nutritifs, la disponibilité de tels aliments, la culture et l'environnement social et physique ». (CCJ, # 213)</p>	Gestion de l'information Amplification Stratégie discursive Coût prévu pour l'industrie
Le Conseil canadien du jus	<p>« Les conséquences non souhaitées d'une recommandation selon laquelle les Canadiens devraient éviter les jus 100 % purs seront amplifiées en ce qui a trait à la capacité des résidents des collectivités nordiques et isolées d'adopter un mode de vie sain et équilibré. La situation est particulièrement dramatique dans les régions actuellement visées par le programme Nutrition Nord Canada, qui améliore l'accès aux choix de jus 100 % purs offerts ailleurs au Canada. Dans les collectivités où les fruits et les légumes entiers sont rares et coûtent cher, les jus de fruits et de légumes sont considérés comme un moyen crucial et économique d'avoir accès à des portions de fruits » (CCJ, #197)</p>	Gestion de l'information Amplification Stratégie discursive Coût prévu pour l'industrie

Produits alimentaires et de consommation du Canada	<p>« <i>Recommandations pour un Guide alimentaire révisé : examiner attentivement le fondement scientifique des recommandations sur le sucre, et fournir une justification claire de toutes les recommandations pour le Canada. PACC se préoccupe de la décision de Santé Canada de considérer les sucres libres comme étant pertinents dans le contexte des lignes directrices alimentaires sur la foi de preuves de qualité modérée et sans avoir pris en compte le contexte canadien.</i></p> <p><i>La détermination de la recommandation en matière de sucre doit être personnalisée en fonction des besoins uniques d'un pays, et ces besoins dépendent de nombreux facteurs comme la répartition de l'âge de la population, la fluoruration de l'eau et d'autres régimes de santé dentaire, de la prévalence de la surcharge pondérale ou de l'obésité et de la qualité de l'approvisionnement alimentaire. Une approche uniformisée n'est pas appropriée. Nous recommandons donc que toute ligne directrice alimentaire sur le sucre soit fondée sur une justification solide et claire pour le Canada. » (PACC, #158)</i></p>	Gestion de l'information <i>Suppression</i>
Produits alimentaires et de consommation du Canada	<p>« <i>Nous concentrons nos efforts sur la croissance de notre secteur afin de respecter les objectifs d'exportation agroalimentaire déterminés par le gouvernement fédéral. L'objectif visant à augmenter les exportations dans notre secteur d'au moins 75 milliards de dollars annuellement d'ici 2025 exige un environnement opérationnel qui encourage l'investissement, l'innovation et la croissance. L'approche du gouvernement et ses propositions de politique ayant trait à plusieurs initiatives dans la Stratégie en matière de saine alimentation n'ont toutefois pas été fondées sur une consultation adéquate avec l'industrie ni sur la connaissance de l'environnement opérationnel actuel. » (PACC, #147)</i></p>	Stratégie discursive <i>Coût prévu pour l'industrie</i>
Les Producteurs laitiers du Canada	<p>« <i>Il n'existe aucune raison ou donnée scientifique justifiant de cibler les sucres totaux en tant que nutriment préoccupant pour la santé ou encore les aliments riches en nutriments qui contiennent des sucres ajoutés, comme le lait et le yogourt avec sucre ajouté. » (PLC, #100)</i></p>	Gestion de l'information <i>Suppression</i>
Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec	<p>« <i>Rappelons que ce nouveau guide alimentaire a été révisé sans aucune intervention possible de l'industrie alimentaire. Il faut être déconnecté pour ne pas avoir vu que toutes les communications, les influences exercées auprès des fonctionnaires de Santé Canada - tout le lobby - autour de l'élaboration de ce nouveau guide a été fait par les professionnels de la nutrition, de la santé, par les différents groupes d'intérêts ou de pression représentant les modes de vie végétarien, végane, etc. Comme le mentionnait Mario Dumont dans sa chronique du 25 janvier : seuls des critères angéliques et objectifs de santé du public auraient prévalu. Le nouveau Guide alimentaire canadien est le reflet d'une idéologie, d'une vision de nutrition parfaite dans un monde parfait, basé sur les valeurs et croyances de ses nombreux auteurs. C'est aussi la promotion de la notion que tout ce qui est transformé est mauvais. » (CTAQ, #306)</i></p>	Gestion de l'information <i>Suppression</i> Gestion de coalitions <i>L'opposition la fragmentation et la déstabilisation</i>

(1) Crowe-White K, et al. « Impact of 100% fruit juice consumption on diet and weight status of children: An evidence-based review, 2016 ». *Critical Reviews in Food Science and Nutrition*; 3; 56(5) : 871-884.

(2) Pereira, M.A. et al. « Consumption of 100% fruit juice and risk of obesity and Metabolic Syndrome: findings from the National Health and Nutrition Examination Survey 1999 -2004 ». *Journal of the American College of Nutrition*. 2010; 29(6): 625-629.

Dans les sections qui suivent, nous décrivons plus en détail le discours des acteurs industriels par rapport au principe directeur no.2 sous quatre thèmes identifiés comme les plus fréquents avec des citations à l'appui tirées de notre travail soit : la transformation alimentaire, l'exclusion des jus 100% purs, le recours aux émotions et à la peur et, enfin, la cohérence dans les politiques publiques.

Transformation alimentaire

Mis à part les acteurs provenant de l'industrie laitière, ce sont principalement les acteurs reliés à l'industrie de la transformation alimentaire qui se sont opposés à cette recommandation. D'abord, cette ligne directrice a été mal perçue par les Producteurs laitiers du Canada et selon eux « Il n'existe aucune raison ou donnée scientifique justifiant de cibler les sucres totaux en tant que nutriment préoccupant pour la santé ou encore les aliments riches en nutriments qui contiennent des sucres ajoutés, comme le lait et le yogourt avec sucre ajouté ». Du côté de l'Association des transformateurs laitiers canadiens (ATLC), qui est une association représentant la voix du secteur de la transformation des produits laitiers cette dernière souligne que :

Les produits laitiers sont des aliments nutritifs riches en protéines. En ne tenant compte que de trois nutriments dans les recommandations, on pourrait encourager les Canadiens à consommer des aliments moins nutritifs, mais dont la teneur en sodium, en sucre et en gras saturés est faible. Cela ne va pas dans le sens de l'engagement qu'a pris le gouvernement de fonder ses politiques sur la science et pourrait compromettre l'objectif qui est le sien d'améliorer la santé des Canadiens. (ATLC, 2017)

Au sujet de la définition même des aliments transformés, l'organisme Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC), qui est la voix de plus de 100 entreprises de transformation alimentaire et qui compte parmi ses membres autant des multinationales (Coca-Cola, Pepsico, Nestlé, etc.) que d'entreprises canadiennes (incluant le CTAQ), définit les aliments transformés de la manière suivante :

Les aliments transformés sont produits en changeant un produit agricole brut en quelque chose d'autre au moyen de procédés qui modifient son état naturel : nettoyer, hacher, cuire, pasteuriser, mettre en conserve, congeler, déshydrater, mélanger et emballer, entre autres (PACC, 2018).

À propos de ce principe directeur, le PACC mentionne certaines préoccupations :

Nous sommes très préoccupés par les perceptions fautives prévalentes – y compris au sein du gouvernement – au sujet des aliments transformés en ce qui a trait à leur définition et à leur apport à l'alimentation. L'incompréhension de Santé Canada et son parti pris au sujet des aliments transformés ont été démontrés dans son enquête en ligne sur le Guide alimentaire et ont davantage contribué à la confusion des consommateurs (PACC, 2018).

Selon ce qui précède, la définition même d'un aliment transformé mis de l'avant par le PACC dans son mémoire se heurte au consensus de la communauté scientifique établi. Devant cette divergence de point de vue et les conséquences possibles, le PACC a sollicité l'aide du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes afin d'éviter que la nouvelle recommandation mise de l'avant par Santé Canada donne une fausse image à leurs produits : « Nous avons besoin de votre aide pour nous assurer que ces conceptions erronées et ces fausses représentations sur les aliments que nous produisons ne sont pas incluses dans le Guide alimentaire canadien » (PACC, 2018).

De surcroît, le CTAQ, tout comme le PACC, oppose une définition apparemment non fondée sur le concept de transformation alimentaire. En effet, à la suite de la publication du nouveau GAC, le CTAQ a énoncé sur son site Internet, une définition des aliments transformés qui contraste avec celle de Santé Canada et des données probantes sur le sujet. Par exemple, le CTAQ mentionne :

Le guide stipule que les aliments et boissons transformés ou préparés qui contribuent à une consommation excessive de sodium, de sucres libres ou de lipides saturés nuisent à la saine alimentation. Ils ne devraient donc pas être consommés sur une base régulière. Le terme aliment transformé est bien mal compris. Un aliment transformé est un aliment dont on a modifié la composition physique ou chimique (CTAQ, 2019).

Pour illustrer son propos, celui-ci décortique plusieurs aliments :

Les mélanges de légumes frais, surgelés, sont passés par une usine de transformation alimentaire. Même chose pour les amandes écaillées, grillées et

ensachées. La meilleure farine de blé entier est un produit transformé. Le poulet « frais » déplumé, dépecé et découpé, sur barquette, a été transformé. Les épices séchées, broyées, le sel et le poivre emballés ont tous été transformés. Le quinoa ou les lentilles en sac viennent d'un transformateur alimentaire (CTAQ, 2019).

Or, la majorité des exemples présentés par le CTAQ sont en fait des aliments qui sont peu transformés et qui ont été soumis à des traitements essentiellement physiques servant à prolonger leur durée de vie. En outre, ce sont des exemples qui protègent les intérêts financiers des membres de cette association.

Dans l'ensemble, il nous a été possible de constater que le CTAQ et le PACC basent leurs oppositions sur les points de vue contradictoires devant les conclusions de Santé Canada concernant la définition et l'apport à l'alimentation des aliments transformés. En outre, ils ne font pas la distinction de ces aliments selon leur degré de transformation. Dans ces circonstances, les conséquences du manque de consensus apportent des déformations des savoirs scientifiques confirmés.

L'exclusion des jus 100 % purs

Dans un autre ordre d'idée, en poursuivant sur le principe directeur n°2, il a été possible de constater que l'idée de base faisant office de fil conducteur pour les différents acteurs industriels de la transformation alimentaire s'opposant à cette ligne directrice est l'exclusion du GAC des jus de fruits purs à 100 %. Ainsi, dans leurs discours, le PACC, le Conseil canadien du jus ainsi que le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) s'attaquent à cette recommandation qui conseille maintenant aux Canadiens d'éviter les boissons sucrées et qui, par le fait même, met fin à l'ancienne recommandation du Guide qui énonçait plutôt le jus comme substitut direct aux fruits entiers. Par exemple, le PACC mentionne :

Forcer les Canadiens à remplacer le jus de fruits à 100 % par des fruits frais augmenterait les coûts alimentaires des Canadiens et cela aurait une incidence sur les plus vulnérables de notre société, comme nos communautés autochtones (PACC, 2018).

De son côté, à la suite de la publication du nouveau GAC, le CTAQ souligne que :

L'absence des jus comme boisson est remarquable, voire insensée, alors que par ailleurs, il est suggéré de boire du café pour remplacer l'eau qui reste le premier choix en matière de boisson (CTAQ, 2019).

L'opposition du Conseil canadien du jus (CCJ) au principe directeur 2 est particulièrement intéressante. En effet, il a été constaté lors de l'analyse de leur mémoire que les points de vue exprimés sont solidement en désaccord avec ce principe directeur et un total de 73 APC a été dénombré pour cette association de l'industrie des boissons. Plusieurs points attirent l'attention à la lecture du mémoire du CCJ. Premièrement, le décalage entre les études scientifiques soulevées par le CCJ et les données probantes sur lesquelles s'appuie la nouvelle recommandation du GAC. À cet effet, nous avons perçu le CCJ comme étant incapable de différencier les informations considérées comme valables par Santé Canada (issues du consensus scientifique) de celles provenant de sources ayant un intérêt économique à s'opposer au changement de politique. Dans ce cas précis, le CCJ considère que les résultats des recherches que Santé Canada met de l'avant pour appuyer son point de vue sont malmenés et remet en cause ces dernières. De plus, afin que Santé Canada se penche sur ces divergences, le CCJ se justifie en se positionnant comme un expert légitime et qualifié dans le domaine du jus : « En tant qu'experts en matière de jus purs à 100 % au Canada, nous devons nous assurer que soient entendues les preuves scientifiques abondantes appuyant la valeur nutritive du jus pour les Canadiens » (CCJ, 2018).

Le recours aux émotions et à la peur

D'autre part nous avons noté que certaines portions de l'argumentation utilisée par les industriels pour convaincre sont porteuses de manifestations émotionnelles. Cette pratique a été ajoutée aux stratégies discursives en parallèle à la pratique **Coût prévu pour l'industrie** et à l'argument « Coût imprévu pour la santé publique ». Ainsi, cette pratique comprend entre autres, l'appel à la peur liée aux répercussions nutritionnelles ainsi que la faisabilité pour le consommateur. Comme il est possible de le constater dans le tableau 12 présenté à l'annexe 1, nous avons repéré pour le CCJ un nombre important de l'usage de

cette pratique (n=16) (**Coût prévu pour l'industrie**). Voici des exemples d'arguments que nous avons considérés comme étant à charge émotionnelle :

Alors que les familles ont déjà de la difficulté à payer les factures, la facilité d'accès à des aliments nutritifs à prix abordables est essentielle pour leur permettre de répondre à leurs besoins nutritionnels. Les jus de fruits 100 % purs procurent des nutriments importants. L'élimination de ces jus d'un régime alimentaire aurait des conséquences significatives (...) Dans bon nombre de collectivités nordiques et éloignées où de nombreux problèmes de santé complexes existent déjà, la recommandation d'éviter les jus 100 % purs pourrait contribuer à d'autres carences en nutriments et avoir d'autres conséquences néfastes à long terme sur la santé (CCJ, 2018).

Ainsi, dans cet exemple on remarque que le début de l'argumentation met l'anxiété en avant plan et de manière soutenue puisque le CCJ laisse entrevoir un risque pour une partie de la population autochtone si Santé Canada procède au retrait des jus du GAC. La protection de populations vulnérables et la référence à la dimension sociale du problème comme arguments servant d'appui légitime à la présence des jus dans le GAC ne se sont pas limitées à la population autochtone. En effet, en s'appuyant sur une lettre écrite par la fondation OLO qui reçoit entre autres du financement de l'entreprise Lassonde Inc., les femmes enceintes ou allaitantes en situation de vulnérabilité économique ont également été mentionnées. En outre, le même type d'argument a aussi été souligné avec les familles de la classe moyenne qui, en raison de leur budget serré, n'auraient pas les moyens financiers pour se permettre l'achat de fruits et de légumes frais :

Il n'est tout simplement pas logique de s'attendre à ce que les familles de la classe moyenne et celles qui s'efforcent d'en faire partie puissent se payer des fruits et des légumes frais qui ne sont pas cultivés localement et qui sont souvent hors saison. Santé Canada devrait s'efforcer d'offrir aux Canadiens des recommandations alimentaires qui leur permettraient encore de s'intégrer à la classe moyenne et de bien nourrir leurs familles. (CCJ, 2018)

Concernant cet exemple, nous avons considéré que certaines portions du discours sont porteuses de marqueurs de subjectivité si l'on en juge par la critique adressée à Santé Canada selon laquelle le CCJ communique de l'irritabilité, voire de la colère. Sur ce point, nous avons donc considéré que ces émotions pouvaient avoir un rôle à jouer pour influencer le point de vue des destinataires.

Enfin, le CCJ souligne que les jus sont victime de discrimination et que les changements prévus au GAC pourraient le priver de futures subventions :

Une discrimination arbitraire contre les jus 100 % purs, alors qu'ils servent à des fins utiles pour les familles canadiennes qui travaillent le plus fort, aurait des conséquences négatives importantes sur la santé et le bien-être de nombreux Canadiens. (CCJ, 2018)

Étant donné le but des modifications proposées par Santé Canada en ce qui concerne le Guide alimentaire canadien, c'est-à-dire encourager une saine alimentation, il serait fallacieux d'exclure les jus 100 % purs et d'autres boissons, comme les boissons au soya aromatisées, les boissons au yogourt, le lait aromatisé, etc., des subventions de Nutrition Nord Canada si les changements proposés étaient apportés. (CCJ, 2018)

Cohérence dans les politiques publiques

Pour conclure sur le principe directeur n°2, nous avons également noté qu'il n'existe aucune coordination interministérielle formelle dans les politiques publiques. Par exemple, il a été soulevé par l'organisme Produits alimentaires et de consommation du Canada que le gouvernement devrait adopter « une approche pangouvernementale afin de s'assurer que les efforts de Santé Canada n'annulent pas ceux d'autres ministères. ». À cet effet, le PACC souligne que la Stratégie en matière de saine alimentation devrait compléter le travail et les objectifs de la Politique alimentaire nationale, de la Table de la stratégie économique du secteur agroalimentaire et de la Table ronde de l'industrie de la transformation des aliments. Sur ce point, le PACC communique sa prise de position : « Nous concentrons nos efforts sur la croissance de notre secteur afin de respecter les objectifs d'exportation agroalimentaire déterminés par le gouvernement fédéral » (PACC, 2018). Dans le cadre de cette recherche, il ne nous a pas été possible de vérifier la cohérence dans les politiques publiques afin de voir la manière dont les différents ministères cadrent la problématique des environnements alimentaires malsains.

4.2.3 Principe directeur no.3

Principe directeur n°3 : Des connaissances et compétences sont nécessaires pour naviguer dans un environnement alimentaire complexe et favoriser une saine alimentation. Santé Canada recommande : Choix des aliments nutritifs au magasin et au restaurant. Planification et préparation des repas et collations sains. Prise des repas en famille ou entre amis aussi souvent que possible.

Comme le révèle le tableau 11, la majorité des acteurs de l'industrie bioalimentaire appuient ce principe. Il n'y a que le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) qui a soulevé certains points négatifs en s'appuyant sur les résultats d'un sondage. À leur avis, ce principe n'est pas réaliste puisque les résultats du sondage révèlent qu'en plus du fait que les gens n'ont plus le temps de cuisiner ou de planifier des repas, 87 % des Canadiens souhaitaient davantage voir leur vie se simplifier au quotidien.

Tableau 11. Exemples des APC utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors de la révision du GAC, d'octobre 2016 à mars 2019, concernant le principe directeur numéro 3 : Des connaissances et compétences sont nécessaires pour naviguer dans un environnement alimentaire complexe et favoriser une saine alimentation.

Acteur industriel	Exemples	APC
Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec	<p>« Est-ce réaliste de penser que les gens ont plus de temps aujourd'hui – ou consacrerons plus de temps – à planifier les repas de la semaine, à faire les courses et à cuisiner ? Un très récent sondage mené par Simplii Financial, une filiale de la CIBC, révèle que : d'un océan à l'autre, les Canadiens sont d'accord : il est temps de simplifier leur vie. Qu'il s'agisse de bannir le désordre, de mieux gérer leurs courriels ou de passer moins de temps à effectuer des tâches courantes comme la lessive ou l'épicerie, la grande majorité des Canadiens (87 %) souhaitent que leur vie soit plus simple. Les Canadiens trouvent que leur vie est trop chargée, et de bien des façons; ils souhaitent alléger leurs tâches pour avoir davantage de plaisir. » - https://www.newswire.ca/fr/news-releases/moins-c-est-mieux-selon-un-sondage-la-majorite-des-canadiens-souhaitent-simplifier-leur-vie-821556739.html</p> <p>« Est-ce que la planification des repas et le temps de cuisiner sont considérés comme des activités plaisantes pour la majorité des Canadiens ? Est-ce aussi réaliste de penser que nos personnes plus âgées sont prêtes à un tel changement ? Est-ce que les conseils tels que Savourez une variété d'aliments sains tous les jours ou encore Une alimentation saine, c'est bien plus que les aliments que vous consommez sont suffisants pour bien orienter le consommateur ? » (CTAQ, #302)</p>	<p>Gestion de l'information Amplification</p> <p>Discursives stratégies Coût prévu pour l'industrie</p>

Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, chaque activité politique corporative comporte ses propres particularités. Il faut maintenant s'interroger sur l'approche à adopter devant ce type de comportement.

Chapitre 5 — Discussion

Ce chapitre résume et discute les principaux résultats de notre recherche en établissant des liens avec la littérature scientifique portant sur le même sujet en fonction de nos deux objectifs. Enfin, pour terminer nous proposons des recommandations applicables à la pratique en nutrition et nous soulignons les limites de cette étude tout comme celles du cadre conceptuel.

Au cours de la présente étude de cas, il a été question d'identifier les APC menés par des acteurs de l'industrie bioalimentaire au cours de l'élaboration du Guide alimentaire canadien dans le but d'influencer le processus de révision. Le second objectif était d'analyser le positionnement des acteurs vis-à-vis des trois principes directeurs et recommandations proposées par Santé Canada. À présent, dans ce chapitre, il nous semble judicieux de procéder par étapes au sujet des caractéristiques des différents phénomènes relevés. Par conséquent, effectuer un retour sur les APC identifiées et sur la notion de conflit d'intérêts en nutrition semble nécessaire.

5.1 APC dirigées vers le GAC

Comme constaté ici, l'étude des APC en contexte canadien a mis en lumière les stratégies d'influence utilisées par l'industrie bioalimentaire pour venir influencer une politique alimentaire particulière. À travers notre analyse de documents produits par l'industrie bioalimentaire, nous avons pu répertorier que onze acteurs de cette industrie travaillant dans le domaine des viandes, des produits laitiers et de la transformation alimentaire ont utilisé 366 APC au cours de l'élaboration du Guide alimentaire canadien dans le but d'influencer son processus de révision. À cet effet, nos observations démontrent que tous les acteurs provenant des différents secteurs de l'agroalimentaire ont favorisé l'utilisation de la stratégie d'influence **gestion de l'information**, laquelle repose sur la manipulation de l'information afin qu'elle soit favorable aux industriels (n=197). Nos résultats concordent avec ceux de Mialon et ses collaborateurs (2016) dans leur étude sur les APC effectuée en Australie, avec ceux de Vandenbrick et al., (2020) dans leur étude sur les APC utilisées par l'industrie canadienne des aliments et des boissons pour influencer les politiques alimentaires nutritionnelles au Canada, ainsi qu'avec trois autres recherches sur

les APC arrivant aux mêmes conclusions, en France et dans les Caraïbes (Mialon et Gomes, 2019; Mialon et Mialon, 2017; Mialon et Mialon, 2018). Il est donc possible d'affirmer qu'il existe une similitude dans les APC utilisées par l'industrie bioalimentaire d'un pays à l'autre et même d'un secteur d'activité commerciale à l'autre. Aussi, il y a plusieurs points en communs entre les stratégies utilisées par l'industrie bioalimentaire et celles utilisées par les industries du tabac et de l'alcool, malgré que ce type de produits diffèrent de ceux alimentaires (Brownell et Warner, 2009; Buse et al., 2017; Casswell, 2018; McCambridge et al., 2019; Stuckler et al., 2012; Ulucanlar et al., 2016). Notamment, lorsqu'il est question des conséquences sur la santé résultant de la consommation de produits malsains, ces industries minimisent leurs responsabilités dans la montée des MNT en plus de détourner à leurs propres fins les décisions politiques (Brownell et Warner, 2009; Lencucha & Thow, 2019; Stuckler et al., 2012).

De même, des recherches antérieures menées par Marion Nestle (2013, 2018) ont démontré que certaines corporations de l'agroalimentaire instrumentalisaient la science afin qu'elle devienne un outil de communication servant à entraver l'action publique, semer la confusion dans l'esprit du public ou bien pour asseoir sa crédibilité (Nestle, 2013; Nestle, 2018). Nous avons fréquemment observé ces pratiques dans la présente étude. Certaines APC identifiées incluait des preuves non revues par des pairs ou financées par l'industrie. Alors que dans d'autres cas, les informations présentées incluait des preuves inexacts, déformées, exagérées ou encore omettant de mentionner des informations pertinentes (Nestle, 2013; Nestle, 2018; OMS, HAI, 2013). À ce sujet, ce qui est omis est aussi important que ce qui est dit, puisque l'omission d'information pertinente a aussi la possibilité de biaiser les faits scientifiques (Diethelm et al., 2005; OMS, HAI, 2013).

La **suppression** est la pratique la plus utilisée par les acteurs industriels dans notre étude. Celle-ci a été abondamment utilisée à travers le mécanisme de critiquer les données scientifiques établies en soulignant leur complexité et leur incertitude. La fréquence de son utilisation s'explique peut-être par le contexte durant lequel Santé Canada a exclu l'industrie et les recherches financées par cette dernière de l'exercice de refonte du GAC. L'acceptation de mémoires provenant d'acteurs industriels par le comité permanent de la

santé de la Chambre des communes a fourni une fenêtre d'occasions intéressantes pour permettre aux industriels de critiquer Santé Canada et son processus de refonte en plus de diffuser de l'information qui conteste les données probantes utilisées par l'Organisme fédéral, leur permettant ainsi de réfuter certains résultats de recherche allant à l'encontre de leurs intérêts. Traditionnellement, les représentants de l'industrie étaient consultés à certaines étapes lors de l'élaboration du GAC (Campbell et al., 2013). Les nouvelles mesures prises par Santé Canada pour atténuer les conflits d'intérêts liés à la participation du secteur privé lors de l'élaboration de cette politique publique, tout comme sa nouvelle politique de transparence dans les échanges, sont des changements dans le processus qui, en comparaison avec les GAC précédents, ont peut-être forcé les industriels à modifier leurs stratégies d'influence et à les rendre plus visibles. Les deux types de mesures protectrices choisies par Santé Canada sont d'ailleurs recommandés par la commission syndémique de la revue *The Lancet* pour améliorer la gouvernance pour le bien public et remédier aux asymétries de pouvoir dans le système alimentaire (Swinburn, 2019; WHO 2017).

D'autre part, le recours aux **stratégies discursives** a été largement utilisé en réponse aux nouveaux principes directeurs par les acteurs industriels. Celles-ci se basent sur des arguments fallacieux faisant la promotion de solutions privilégiées par l'industrie comme le partenariat public-privé ou cherchant à « encadrer le débat sur les questions liées à l'alimentation et à la santé publique » (Mialon et al., 2015). Les concepts de complexité des problèmes de santé, de protection de populations vulnérables et de l'insécurité alimentaire couramment utilisés en santé publique (ASPC, 2018) ont été repris par certains acteurs industriels pour influencer la manière dont le public et les décideurs comprennent les questions de santé. À cet égard, nos résultats vont dans le même sens que ceux de Petticrew et al., (2017) qui rapportent l'utilisation d'arguments de complexité par les industries de l'alimentation, des boissons et des jeux de hasard pour influencer l'opinion publique et les décideurs politiques (Petticrew et al., 2017). Dans un même ordre d'idée, nos résultats sont conformes à ceux de Nixon et ses collaborateurs (2015), portant sur les arguments de défense présentés par l'industrie agroalimentaire et des boissons concernant des initiatives d'actions réglementaires en matière de lutte contre l'obésité proposées par

le gouvernement américain entre 2010 et 2012 (Nixon et al., 2015). À cet effet, les chercheurs avaient observé que les industriels attaquaient plus fréquemment les réglementations gouvernementales que les acteurs non industriels et que l'argument de défense le plus fréquemment utilisé pour s'opposer à la réglementation des instances publiques était « qu'ils faisaient partie de la solution » (Nixon et al., 2015). Ce type d'argument permet de promouvoir des solutions privilégiées par l'industrie comme l'autoréglementation (Nixon et al., 2015) et le partenariat public-privé (Hawkes et Buse, 2011).

De plus, afin de rejeter certains principes directeurs et prévenir l'adoption de recommandations ciblant directement leurs produits, un des arguments privilégiés a été d'exagérer le coût du changement de politique. En effet, nous avons noté dans la manière dont les arguments ont été formulés, un récit alarmiste suggérant que les recommandations proposées échoueraient et que l'adoption de certaines recommandations entraînera un grand nombre de problèmes de santé, sociaux et économiques indésirables. D'abord, des acteurs industriels ont affirmé que les nouvelles recommandations engendreront des impacts économiques importants en plus de souligner des préoccupations à l'égard de l'emploi et de la compétitivité des entreprises à l'international. Ces arguments sont semblables à ceux utilisés par l'industrie française pour s'opposer au développement d'une proposition de loi prévoyant de rendre obligatoire l'affichage du Nutri-score en France (Mialon et al., 2018). En effet, dans ce contexte, des acteurs industriels avaient mis de l'avant que l'affichage du Nutri-Score aurait pour effet de réduire l'emploi ou les ventes pour l'industrie (Mialon et al., 2018). Dans le même ordre d'idées, ces résultats concordent également avec deux autres études de Mialon et Mialon en France (2017, 2018) sur l'utilisation d'APC par l'industrie agroalimentaire (Mialon et Mialon, 2017; Mialon et Mialon, 2018). Les chercheurs avaient observé que le nombre d'emplois et les bénéfices générés par l'industrie pour l'économie étaient un argument évoqué par l'industrie laitière pour défendre l'intérêt des laitages (Mialon et Mialon, 2017), de même que par cinq acteurs importants de l'industrie agroalimentaire, notamment Coca-Cola, McDonald et Nestlé (Mialon et Mialon, 2018).

De même, dans certains cas, les arguments présentés donnaient parfois l'impression que la politique du GAC nuirait en fin de compte à la santé publique. À cet égard, nos résultats montrent que lorsque les arguments présentés soulignaient des préoccupations d'ordre social, l'opposition aux politiques de santé publique n'était pas représentée comme une question de pertes de profit, mais plutôt de perte pour la société. Des recherches effectuées auprès de compagnies de tabac révèlent l'utilisation de stratégies similaires et permettent de détourner le débat des effets des produits sur la santé et déplacer la discussion vers un récit alarmiste en soulignant entre autres la portée négative des coûts vers la société (Ulucanlar et al., 2016). Sur ce point, les cigarettiers s'étaient alors positionnés comme des défenseurs des citoyens ordinaires concernés par des politiques antitabac, qu'ils considéraient comme injustement punis par la réglementation (Ulucanlar et al., 2016).

Enfin, il existe des variations entre les acteurs industriels examinés, et en particulier concernant le Conseil canadien du jus, les Producteurs laitiers du Canada et l'Association nationale des engraisseurs de bovins, où les APC ont été plus fréquentes et plus variées que les autres acteurs industriels. De plus, ces trois acteurs ont également eu plus fréquemment recours à des stratégies de **gestions de coalition** et les seuls à utiliser la pratique de **recrutement de tierces personnes pour établir des relations avec des leaders d'opinion et des organismes de santé**. Devant cette résistance aux changements, il est possible de penser que ces acteurs dans la refonte du GAC avaient peut-être plus à perdre qu'à gagner où alors qu'ils disposaient de plus de ressources leur permettant de diversifier leurs stratégies.

5.2 Discours des acteurs industriels

À la suite de l'exposé des APC utilisées par les acteurs industriels, nous pouvons revenir à notre second objectif qui était d'analyser le positionnement des acteurs vis-à-vis des trois principes directeurs et recommandations proposées par Santé Canada. D'entrée de jeu, nous avons noté que l'opposition des acteurs de l'échantillon envers les trois principes

directeurs est variée. De manière générale, les interventions des acteurs industriels visaient des recommandations spécifiques associées à leurs différentes activités économiques. Ces résultats appuient notre hypothèse initiale voulant que les activités politiques corporatives menées par l'industrie bioalimentaire dans le processus de révision du Guide alimentaire canadien sont orientées en fonction des intérêts propres à chaque acteur. Une des caractéristiques saillantes du cas étudié est que certains acteurs industriels ont une vision qui contraste avec celle de Santé Canada, laquelle s'appuie sur les meilleures données probantes disponibles pour traduire la science entourant l'alimentation et la santé en lignes directrices en matière de saine alimentation (GAC, 2019). Tout d'abord, ceci est observable à partir de la difficulté pour ces acteurs à intégrer les enjeux de santé publique, les faits scientifiques et les enjeux environnementaux. À cet égard, comme nous l'avons vu dans ce mémoire, l'industrie bioalimentaire a un rôle majeur à jouer pour améliorer l'environnement alimentaire de la population et lutter contre l'épidémie de MNT, mais ce rôle ne justifie pas les activités d'influence sur les politiques publiques (Lencucha & Thow, 2019; Sacks, et al., 2013). De plus, il a été reconnu que l'industrie bioalimentaire a le pouvoir d'être un contributeur majeur pour rendre le système alimentaire plus sain et durable (Gortmaker et al., 2011; Swinburn, 2011; United Nations; 2011). Or, pour une transformation efficace du système alimentaire, le pays doit adopter des politiques qui tiennent compte des enjeux de santé, sociaux et environnementaux (Gortmaker et al., 2011; Sacks, et al., 2013; Swinburn et al., 2011). L'ONU, tout comme l'OMS, souligne que les acteurs bioalimentaires doivent soutenir les efforts de la santé publique en ce sens, afin de lutter contre la crise climatique et l'épidémie de MNT (WHO, 2004; United Nation, 2001), plutôt que de s'opposer à celles-ci de manière systématique.

Comme mentionnée précédemment, ce sont surtout les aspects économiques qui interpellent les entreprises, et certains acteurs justifient leur position par les effets financiers importants qu'aurait l'application d'une recommandation sur leurs secteurs financiers et leurs produits. Cela les place dans un positionnement partial vis-à-vis du sujet traité. De plus, l'analyse économique des conséquences ne prend pas en compte d'autres types de coûts externalisés comme les conséquences économiques sur les dépenses en santé et les coûts environnementaux (Afshin et al., 2019; FAO, 2018; Lieffers et al., 2018). Il

importe de rappeler que les acteurs de l'échantillon étaient directement concernés par les décisions prises au sein de Santé Canada. Lorsque les acteurs se positionnent en mentionnant que Santé Canada fait erreur en empêchant la coopération et la collaboration de l'industrie agroalimentaire afin de décider des recommandations pour la santé du public, il faut se questionner à savoir si ces acteurs industriels soutiendront autre chose que l'avis de leur institution d'attache.

5.2.1 Incompréhension de la notion des conflits d'intérêts

Dans le cadre de la politique alimentaire du GAC, il nous a été possible de constater une incompréhension de la notion de conflit d'intérêts dans le monde politique comme le montre l'exemple qui suit. En effet, il importe de souligner que la présente étude de cas s'est déroulée dans le contexte de la campagne électorale fédérale de l'automne 2019. Lors de cette campagne électorale, le nouveau GAC est même devenu un enjeu électoral important pour certains partis politiques souhaitant accéder au pouvoir. Par exemple, dans le cadre d'un rassemblement annuel des Producteurs laitiers du Canada, le chef du parti conservateur à l'époque, Andrew Scheer, a vivement critiqué le peu de place que la nouvelle mise à jour du GAC avait faite aux produits laitiers ainsi que le processus de refonte de celui-ci mise en place par le gouvernement Trudeau, qu'il considérait comme défectueux à cause de l'absence totale de consultation avec l'industrie bioalimentaire. En outre, le parti conservateur a reproché à Santé Canada de ne pas avoir basé le nouveau GAC sur la science, promettant, par la même occasion, une révision de celui-ci, afin que la science financée par l'industrie soit incluse si le parti conservateur devait être porté au pouvoir (Caillou, 2019). Cette déclaration a fait bondir plusieurs experts et intervenants en nutrition, puisqu'à leurs yeux, il était important de veiller à ce que l'élaboration de recommandations alimentaires soit exempte de conflits d'intérêts (Hui, 2019; Krol, 2019). À la suite de cela, la question de la neutralité, capitale dans le monde politique, a ressurgi à cause de la relation qu'entretenait Andrew Scheer avec les Producteurs laitiers du Canada (Hui, 2019; Toronto Star, 2019). Des médias ont ainsi rapporté que si ce dernier avait remporté la course à la direction du parti conservateur l'année précédente contre Maxime Bernier son principal rival, ce serait à cause de son engagement à défendre la gestion de l'offre qui protège l'industrie laitière de la concurrence étrangère, alors que M. Bernier

souhaitait plutôt l'abolir (Krol, 2019; Toronto Star, 2019). Cette promesse aurait donné à M. Scheer un appui considérable venant des Producteurs laitiers du Québec. Dans ces circonstances, il faut se poser la question à savoir si les préoccupations du parti conservateur concernant la mise à jour du GAC étaient plus politiques que sanitaires (Krol, 2019).

Compte tenu de ce qui précède, pour certains élus, la problématique du conflit d'intérêts et de sa portée éthique ne semble pas occuper une place importante dans le débat public (WHO, 2017). Comment appréhender le conflit d'intérêts si on n'arrive pas à saisir la problématique plus globale dans laquelle il s'inscrit ? Comme expliqué dans ce mémoire, ce dernier évoque une multitude de situations où deux univers semblent se confondre, et on ignore où est située la frontière entre les deux. En ce sens, pour le gouvernement du Canada, « Le rôle que joue l'intégrité de la fonction publique dans le soutien d'un gouvernement démocratique et la nécessité qui en découle de respecter certaines valeurs liées à l'éthique forment le concept fondamental qui sous-tend la préoccupation relative aux conflits d'intérêts » (Gouvernement du Canada, 2011). Dès lors, ces préoccupations devraient inspirer l'action de tout individu dépositaire de l'autorité publique ou étant chargée d'une mission de santé publique (Gouvernement du Canada, 2013). Sans quoi, la crédibilité de l'institution et, encore plus important, celle de leur décision sont en jeu (Gouvernement du Canada, 2013). L'expertise de l'industrie dans le domaine de la nutrition devrait-elle constituer le mot d'excuse à la collaboration d'intérêts privés ? L'industrie est en conflit d'intérêts avec les objectifs de santé publique qui sont de prévenir et de lutter contre les MNT, puisque certaines entreprises sont susceptibles de tirer un bénéfice tangible ou, en revanche, d'être pénalisées par les décisions prises (Cullerton et al., 2019). Dans ce contexte, participer à l'élaboration des politiques nutritionnelles plutôt que d'en subir les répercussions peut devenir profitable (Maani et al., 2019; Stuckler et Nestle, 2012).

Pour le moment, il n'y a pas de consensus à ce sujet et le débat se poursuit sur la pertinence de la collaboration entre les fabricants de certains produits et les chercheurs en santé, ainsi qu'avec les professionnels de la nutrition et les décideurs publics (Cullerton et al., 2019).

Pour certains, cette collaboration représente une façon d'exercer une influence indue alors que pour d'autres, cela représente une opportunité de poursuivre des objectifs de santé publique communs (Maani et al., 2019; OMS, 2017; Stuckler et Nestle, 2012). Il serait souhaitable que les décideurs publics se penchent sur cette problématique. À cet égard, il existe déjà des cadres de références créés par l'OMS (2015) et par l'Organisation panaméricaine de la santé (2014) permettant d'identifier les méthodes d'interventions qui ont le meilleur potentiel pour agir sur la problématique des conflits d'intérêts (PAHO, 2014, WHO, 2015).

En comparant les versions du GAC au début et à la fin du processus de révision comme il est possible de le constater dans le tableau 13 présenté à l'annexe 2 ainsi que sur la base de notre analyse documentaire, il est possible d'affirmer que les APC n'ont pas influencé l'élaboration des recommandations nutritionnelles. Il est possible de penser que le processus de refonte du GAC mis en place par Santé Canada a constitué une condition favorable à l'élaboration et la protection de politiques publiques. Il importe toutefois de souligner qu'à l'instar des projets de loi S-228 limitant le marketing d'aliments malsains chez les enfants et du règlement sur l'étiquetage sur le devant de l'emballage, le GAC n'est pas une politique de régulation. En effet, malgré le fait qu'il exerce une influence importante sur les activités commerciales des entreprises, le GAC n'est pas trop contraignant pour les industriels, dans le sens qu'il n'offre pas un encadrement législatif ferme obligeant à l'amélioration des pratiques industrielles. Cela dit, l'ensemble des acteurs analysés dans cette étude de cas a permis de relever un nombre important d'APC dont la récurrence peut dépendre d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques liées aux différents principes directeurs ainsi que des acteurs eux-mêmes et de leurs intérêts commerciaux à bloquer le processus de changement de politiques afin que leurs produits soient bien représentés dans le Guide. De ce fait, l'un des grands points qu'il est possible de constater est qu'il importe d'entamer une surveillance des APC de façon à mieux protéger et orienter le développement des politiques publiques. Ce domaine nous laisse à penser que beaucoup reste encore à découvrir. En effet, très peu d'études ont tenté d'analyser comment des acteurs de l'industrie peuvent influencer le processus d'élaboration et d'adoption d'une politique alimentaire. Une rare recherche sur le sujet est

une étude de cas sur le processus d'adoption d'une politique publique pour la taxation des boissons sucrées à Philadelphie (Purtle et al., 2018). Les chercheurs ont identifié les caractéristiques du processus d'élaboration de la politique qui ont contribué à l'adoption de la politique. Ainsi, il est intéressant de voir que lorsque les stratégies d'influence sont dénudées, les acteurs de santé publique deviennent plus efficaces pour défendre l'intérêt général (Purtle et al., 2018). Enfin, il est nécessaire de développer des politiques plus claires sur le partenariat des gouvernements avec les fabricants de produits (Kraak et al., 2012; Maani et al., 2019).

5.3 Considérations pour la pratique de la nutrition et les politiques publiques

Notre analyse a mis en évidence la nécessité pour des organisations de santé publique comme Santé Canada de s'assurer qu'elles s'abstiennent de s'engager dans des partenariats concernant des politiques nutritionnelles avec des entreprises qui ont un conflit d'intérêts aussi évident, de peur que les recommandations ne nuisent à la santé du public qu'elles servent. À cet égard, les autres organismes impliqués dans le développement de politique publique devraient s'en inspirer.

Il importe que la population puisse avoir confiance dans les plus hautes instances de décisions (Besley et al., 2017; Myers, 2016). En outre, le domaine de la nutrition regorge d'informations et de désinformations qui arrivent à semer le doute, il serait donc pertinent d'intégrer dans le cursus des professionnels de la nutrition la prise en compte de la problématique des conflits d'intérêts et du rôle joué par celle-ci dans les dimensions politique et scientifique (Besley et al., 2017; Scheffer, 2015a, p.15-31).

Comme nous l'avons expliqué dans ce mémoire, l'industrie bioalimentaire est omniprésente dans toutes les sphères d'activités liées à la nutrition (recherche, vulgarisation des connaissances, éducation, etc.). Toutefois, les professionnels de la nutrition se révèlent peu préparés durant leur formation pour comprendre les impacts de ces interactions, la façon de les gérer ou encore pour affronter les stratégies commerciales qui les concernent

(Ioannidis & Trepanowski, 2018; Scheffer, 2015a, p.15-31). Il semblerait important que les futurs nutritionnistes soient mieux informés de ces stratégies d'influence afin qu'ils puissent s'en prémunir et, par le fait même, intégrer ses principes à leur pratique professionnelle (OMS et HAI, 2013; Scheffer, 2015a, p.15-31). Comme les autres professionnels de la santé, ces derniers ont un pouvoir d'influence important puisqu'ils transmettent de l'information au public concernant les questions de l'alimentation et de la santé, en plus d'émettre des recommandations sur la manière d'acheter et de consommer les aliments (Dietitians of Canada, 2020).

La pensée critique en nutrition est primordiale et son développement devrait être encouragé dans la formation de base et la formation continue de la profession compte tenu de l'évolution constante des systèmes alimentaires et des problématiques associées dont les APC (Scheffer, 2015a, p.15-31). En outre, pour les acteurs de la santé, développer des compétences réflexives sur les stratégies commerciales qui les concernent permettrait d'anticiper et d'identifier les types de coalition que l'industrie peut créer (Freedhoff, 2016).

De plus, la question des conflits d'intérêts se pose quand les nutritionnistes se font directement rémunérer par l'industrie bioalimentaire. Dans ce contexte, ils peuvent agir comme influenceurs auprès du grand public (Freedhoff, 2016). Il peut devenir attirant pour les industriels d'instrumentaliser le professionnel afin de véhiculer des messages visant à protéger ou à faire la promotion de certains produits. Leur statut de professionnels de la santé apporte de la crédibilité à leurs allégations concernant les aliments (OMS, 2017; Scheffer, 2015a, p.15-31). Dans cette condition professionnelle et face aux différents rapports de force, comment exercer son indépendance, préserver sa mission de santé et son éthique professionnelle (Bellatti, 2019; OMS et HAI, 2013) ?

5.3.1 Recommandations pour la pratique

Voici quelques recommandations pour assurer le développement de règles éthiques dans sa pratique personnelle et professionnelle (OMS et HAI, 2013; Scheffer, 2015b, p.15; Scheffer, 2015a, p.28).

- *Développer ses compétences d'analyse d'information et son esprit critique ;*
- *Utiliser des sources d'information fiables et impartiales ;*
- *Distinguer les données scientifiques des « fausses » nouvelles (par ex. : information inexacte, exagérée, ambiguë ou omission d'information pertinente, distraction par une information non pertinente) ;*
- *Refuser des cadeaux, d'autres avantages et d'échantillons gratuits qui peuvent créer inconsciemment un sentiment d'obligation (sentir que l'on doit « rendre la pareille », le pouvoir des cadeaux pour modeler ou manipuler le comportement) ;*
- *Comprendre les techniques d'influence utilisées pour influencer les professionnels de santé.*

5.3.2 Pour ceux qui travaillent en industrie

- *S'informer en utilisant d'autres outils que ceux fournis par l'industrie agroalimentaire ;*
- *Prendre conscience des conflits d'intérêts : plusieurs situations éthiquement discutables sont considérées comme normales ou sont sous-estimées ;*
- *Éviter les activités qui semblent non conformes à l'intérêt du public ;*
- *Distinguer les relations éthiques des relations non éthiques (pression sur le professionnel ou sur un décideur public).*

5.4 Limites de la recherche

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, à la suite de l'analyse des articles de la presse écrite traitant du phénomène à l'étude, nous avons pris la décision de ne pas inclure ces données dans nos résultats de recherche. Il est donc possible que la présente étude sous-estime la quantité de lobbying, puisque des interactions avec les députés ou avec les autres ministères que ceux de Santé Canada avaient été rapportées par des journalistes (Hui Ann, 2017; Hui Ann, 2018). Par exemple, il avait été mentionné que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada avait fait pression auprès de Santé Canada en faveur des intérêts des industries de la viande et des produits laitiers (Hui Ann, 2017; Hui Ann, 2018). Aussi, le recours à de l'information accessible au public uniquement a peut-être limité

l'identification possible de certaines APC en lien avec le guide alimentaire. L'analyse de documents soumis par d'autres sources comme les deux phases de consultation publique portant sur la révision du GAC ou le tableau de la transparence dans les communications avec les intervenants aurait pu révéler l'utilisation de stratégies supplémentaires. Il importe de souligner que ces limites avaient également été rapportées par Vandenbrink et ses collaborateurs (2020) dans leur étude sur les interactions entre Santé Canada et les acteurs industriels et les non-industriels au sujet de la nouvelle *stratégie en matière de saine alimentation* (Vandenbrink, 2020). Il est aussi probable que certaines APC surviennent uniquement en période spécifique, telle que lors d'un changement de politique ou de gouvernement. De plus, cette étude a évalué différents secteurs de l'industrie bioalimentaire, elle n'a pas fait de distinction entre les caractéristiques des acteurs industriels, comme la position financière ou la taille d'entreprises spécifiques. En outre, les entreprises n'ont pas été contactées directement pour fournir de l'information ou pour vérifier les données collectées. L'utilisation d'entrevues avec les acteurs industriels ou des décideurs politiques aurait peut-être généré un portrait différent sur les APC. Enfin, lors d'une étude de cas unique, il peut être difficile de généraliser les résultats puisque le travail repose uniquement sur une petite quantité d'unités d'analyse étudiées dans un contexte ponctuel précis (Eisenhardt, 1989).

Compte tenu des limites de cette étude, nous n'avons pu analyser l'ensemble de ce sujet très vaste. Cependant, il nous semblerait intéressant, dans l'avenir, d'explorer si des APC sont utilisées en réponse à l'adoption et à la mise en œuvre des nouvelles recommandations du GAC. En outre, nous avons constaté qu'à l'exception des stratégies utilisées par l'industrie du tabac telles que relevées par des documents internes, nous savons relativement peu de choses sur le fonctionnement de l'influence des APC de l'agroalimentaire sur les politiques publiques. Il y a là des pistes de recherche fort intéressantes afin de mieux prévenir l'ingérence de l'industrie dans les politiques publiques (Maani et al., 2019).

5.4.1 Limite du cadre conceptuel

Cette recherche comporte certaines limites également correspondant au cadre conceptuel utilisé (Mialon et al., 2015). D'abord, cet outil utilise des descripteurs concrets, qui ne sont, toutefois, pas toujours précis. Ensuite, le cadre conceptuel utilise une conception large de ce qui doit être surveillé pour percevoir l'influence multiple et variée de l'industrie bioalimentaire sur les politiques de santé publique. On peut remarquer un certain nombre de limites qui proviennent, pour une large part, de son aspect général, ce qui pose un certain nombre de difficultés opérationnelles : la frontière entre certaines catégories est parfois très mince et dans cette situation, certaines stratégies peuvent correspondre à deux catégories en même temps. Aussi, le traitement des données et les méthodes d'analyse doivent se diversifier quand vient le temps d'analyser le contenu du discours par opposition à l'analyse comportementale de l'industrie. En effet, pour influencer la réglementation, plusieurs stratégies, pratiques et mécanismes agissent selon des modes d'action et des registres différents (relationnel, cognitif, etc.). Par exemple, le lobbying est une pratique qui permet le rapprochement des acteurs privés et des décideurs publics. Cette pratique exige des compétences relationnelles particulières : l'objectif étant de convaincre l'élu. L'efficacité de cette approche repose en partie sur la création de relations interpersonnelles puisque la diffusion d'une information peut être grandement facilitée par la qualité des relations que l'on tisse avec la personne visée (Benamouzig et al., 2019). En revanche, les stratégies de gestion de l'information et discursives ont des mécanismes d'action qui impliquent davantage la cognition. Par exemple, le mécanisme de critiquer les données scientifiques établies en soulignant leur complexité et leur incertitude est un comportement qui est susceptible de semer le doute dans l'esprit des gens. Dans ce contexte, c'est le système cognitif qui fait l'objet d'une attention plus particulière. Cela dit, afin de mieux cibler les processus en jeu, ces différents mécanismes d'actions peuvent être utilisés simultanément ou en alternance dans certaines APC. Par exemple, une stratégie qui fait appel aux habiletés « relationnelles » sera plus efficace si l'on peut se prévaloir d'arguments scientifiques (Benamouzig et al., 2019). Dans ce cas précis, pour cette recherche, nous avons codifié ce type d'APC dans deux classes de stratégies distinctes.

D'autre part, le cadre de surveillance des APC pourrait être amélioré. À la suite de l'application de ce cadre dans un contexte canadien, nous proposons d'ajouter un nouvel objet de surveillance : l'analyse du recours aux émotions comme un élément du discours. En effet, dans un contexte cognitif ou d'interaction sociale, les émotions ont des fonctions multiples, notamment des fonctions informatives, des fonctions d'avertissement et des fonctions directives qui peuvent être utilisées pour influencer, convaincre ou atteindre un but (Reeve, 2012, p.369). À cet effet, l'interprétation des données sous l'angle de l'émotion nous a permis d'éclairer plus en détail le ton d'opposition exprimé dans le discours des acteurs.

Enfin, il importe de souligner que le cadre conceptuel utilisé n'a pas été conçu pour être employé comme modèle explicatif. Ce cadre conceptuel n'expose pas les multiples liens d'influence avec les politiques de santé, entre chacune de ses composantes et n'indique ni n'implique un lien de causalité entre les composantes et les politiques. Aussi, le cadre ne permet pas de différencier les informations vraies et trompeuses rapportées et utilisées par l'industrie lors des APC. Cela dit, nous sommes convaincus que, malgré les limites inhérentes à notre approche, les résultats présentés dans cette étude de cas sont fiables et que les mesures décrites pour assurer la validité et la qualité des résultats surpassent les faiblesses possibles.

Ce mémoire contribue à l'avancement des connaissances dans le domaine des APC. Il s'agit d'une thématique pertinente et encore peu explorée dans la littérature en nutrition en santé publique. Cette étude descriptive pourra contribuer à un corpus de connaissances en émergence de manière intéressante. Notre étude pourra sensibiliser davantage les décideurs politiques et les experts et chercheurs de la santé publique envers l'existence de ces stratégies afin de protéger les instances de décisions et améliorer la capacité des gouvernements à développer des politiques nutritionnelles efficaces. Enfin, certains résultats plus pragmatiques pourraient permettre de faire évoluer la formation et la pratique de la profession de nutritionniste. Par exemple en encourageant le développement de la pensée critique en nutrition et en envisageant l'intégration des problématiques des conflits d'intérêts dans le cursus.

Chapitre 6 — Conclusion

Au terme de cette étude, nous avons caractérisé le discours de l'industrie bioalimentaire et identifié les activités politiques corporatives utilisées pour tenter d'influencer la révision du Guide alimentaire canadien. Nous avons d'abord déterminé les APC en relation avec le GAC. Par la suite, la position des acteurs à l'égard des trois principes directeurs et des recommandations de Santé Canada à l'égard du GAC a été analysée. À notre connaissance, cette étude est une des rares à explorer les activités d'influence du secteur privé sur le développement de la politique du GAC.

En matière de mission de santé, le gouvernement a la nécessité de protéger et d'encadrer par des gestes législatifs la santé des individus. Mettre de l'avant des mesures contraignantes pour promouvoir la santé de la population n'est pas une tâche aisée. En effet, deux des trois nouvelles mesures de la stratégie en matière de saine alimentation proposée par le gouvernement Trudeau en matière de politique alimentaire ont été retardées. Les défenseurs de ces politiques de santé publique soupçonnent le lobbying de l'industrie bioalimentaire comme une des principales raisons du retard de ces projets de loi (Coalition poids, 2017, 2019). Ces exemples démontrent bien l'importance d'assurer une surveillance des APC dans le but de défendre le développement de politiques nutritionnelles saines et efficaces.

Les élus ont pour rôle de prendre des décisions et de mettre des politiques en place pour la population qu'elle représente. Les défis auxquels nous devons faire face tels que la syndémie mondiale et la réorientation des systèmes alimentaires, incluent de favoriser les politiques de défense de l'intérêt public et de consolider les leviers de la gouvernance afin de pleinement mettre en œuvre les mesures convenues (Kraak et al., 2012; Swinburn et al., 2019). Comme nous l'avons vu dans ce mémoire, l'exposition aux choix alimentaires malsains n'est pas un choix volontaire. Cette exposition dépend de plusieurs facteurs fortement liés à l'environnement (Swinburn et al., 2019; Vanderlee et al., 2019).

Cette analyse portée sur le lien entre la nutrition, la santé publique et l'industrie bioalimentaire offre matière à réflexion. À l'heure où la mauvaise alimentation est l'un des facteurs responsables des MNT, comment se positionner face à l'industrie afin que celle-ci modifie ses pratiques et certains de ses produits nuisibles à la santé dans l'intention de faire évoluer de manière positive, prospère et équitable les systèmes alimentaires ? Plusieurs changements importants à apporter pour atteindre ces objectifs dépendent de l'industrie. Manger est un acte essentiel certes, toutefois, l'épidémie de MNT est aggravée par la façon dont certaines industries bioalimentaires formulent et commercialisent leurs produits. Tout comme les autres, ces industries doivent être réglementées pour éviter les excès et protéger le public (Brownell, 2012).

Pour conclure, le Guide alimentaire est loin d'être la seule occasion dont dispose l'industrie pour influencer les choix alimentaires des individus (Batal, 2018). Les politiques publiques doivent être basées sur les données probantes et des principes directeurs, sans être influencées par des intérêts privés, qu'ils soient associés à des produits sains ou malsains. Ici, il n'est pas question de démoniser l'industrie, puisqu'elle a un rôle important à jouer sur le plan de la transformation du système alimentaire. Il s'agit plutôt de reconnaître que la présence de conflit d'intérêts peut jeter un doute sur la présomption d'objectivité, une condition nécessaire pour la promotion de la santé auprès de la société. Il importe de préserver la confiance du public envers les instances de décisions. L'indépendance et la rigueur scientifiques des politiques publiques sont ici l'enjeu principal.

ANNEXE 1

Tableau 12. Résumé des APC utilisées par onze acteurs de l'industrie bioalimentaire lors du processus de révision du Guide alimentaire canadien d'octobre 2016 à mars 2019

Stratégie	Pratique	PPC	ÉDC	EFC	ANEB	CCP	CVC	PLC	PACC	ATLC	CCJ	CTAQ	Total	
Gestion de l'information	Suppression	4	4	3	20	1	10	33	7	2	10	4	98	197
	Amplification	4	1	1	18	2	4	20	2	5	18	5	80	
	Production			1	2			6	1		5	1	16	
	Crédibilité				1			2					3	
Stratégies discursives	Encadrer le débat sur les questions liées à l'alimentation et à la santé publique	2	1	5	7	3	14	6	8	5	6	1	58	108
	Coûts prévus pour l'industrie	1	1		2		1	4	7	2	16	6	40	
	Économie		1			1		1	3	1	2		9	
	Gouvernance										1		1	
Participation et influence sur les politiques publiques	Accès indirect	1			1		1	10	4		6		23	40
	Acteur dans la prise de décision gouvernementale	2			2			2	4	2	3	2	17	
Gestion de coalitions	Recrutement de tierces personnes – Établir de relations avec des <i>leaders</i> d'opinion et des organismes de santé				7			2			5		14	21
	Opposition, la fragmentation et la déstabilisation	2						2	1			1	6	
	Constitution d'un réseau de soutien										1		1	
Total général APC		16	8	10	60	7	31	87	37	17	73	20	366	366
		4,4	2,2	2,7	16,4	1,9	8,5	23,8	10,1	4,6	19,9	5,5	100%	%

Légende des acteurs de l'industrie bioalimentaire

ANEB : Association nationale des engraisseurs de bovins

ATLC : Association des transformateurs laitiers du Canada

CCJ : Conseil canadien du jus

CCP : Conseil canadien des pêches

CTAQ : Conseil de la transformation alimentaire du Québec

CVC : Conseil des viandes du Canada

EDC : Éleveurs de dindons du Canada

EFC : Producteurs d'œufs du Canada

PACC : Produits alimentaires et de consommation du Canada

PLC : Producteurs laitiers du Canada

PPC : Producteurs de poulet du Canada

ANNEXE 2

Tableau 13. Principes directeurs avant et après les mémoires déposés (Gouvernement du Canada, 2018 ; GAC, 2019)

Principes directeurs lors de la consultation publique
Principe directeur n° 1 : Une variété d'aliments et de boissons nutritifs est le fondement de la saine alimentation.
Santé Canada recommande :
<ul style="list-style-type: none"> • Consommation régulière de légumes, de fruits, de grains entiers et d'aliments riches en protéines*, surtout en protéines d'origine végétale.
<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion d'aliments qui contiennent surtout des lipides insaturés plutôt que des lipides saturés.
<ul style="list-style-type: none"> • Consommation régulière d'eau.
Principe directeur n° 2 : Les aliments et boissons transformés ou préparés riches en sodium, sucres ou lipides saturés nuisent à une saine alimentation.
Santé Canada recommande :
<ul style="list-style-type: none"> • Consommation limitée d'aliments transformés ou préparés riches en sodium, sucres ou lipides saturés.
<ul style="list-style-type: none"> • Abstention de boissons transformées ou préparées riches en sucres
Principe directeur n° 3 : Des connaissances et compétences sont nécessaires pour naviguer dans un environnement alimentaire complexe et favoriser une saine alimentation.
Santé Canada recommande :
<ul style="list-style-type: none"> • Choisir des aliments nutritifs au magasin et au restaurant.
<ul style="list-style-type: none"> • Planifier et préparer des repas et collations sains.
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des repas en famille ou entre amis aussi souvent que possible.
Lignes directrices canadiennes en matière d'alimentation GAC 2019
Ligne directrice n° 1
Les aliments de haute valeur nutritive sont les fondements de la saine alimentation.
<ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait consommer régulièrement des légumes, des fruits, des grains entiers et des aliments protéinés. Parmi les aliments protéinés, ceux d'origine végétale devraient être consommés plus souvent.

- Parmi les aliments protéinés, on compte les légumineuses, les noix, les graines, le tofu, les boissons de soya enrichies, le poisson, les crustacés, les œufs, la volaille, les viandes rouges maigres (y compris le gibier), le lait plus faible en matières grasses, les yogourts plus faibles en matières grasses, le kéfir plus faible en matières grasses, ainsi que les fromages plus faibles en matières grasses et sodium.

- Les aliments qui contiennent surtout des lipides insaturés devraient remplacer les aliments qui contiennent surtout des lipides saturés.

- L'eau devrait être la boisson de premier choix

Ligne directrice n° 2

Les aliments et boissons transformés ou préparés qui contribuent à une consommation excessive de sodium, de sucres libres ou de lipides saturés nuisent à la saine alimentation. Ils ne devraient donc pas être consommés sur une base régulière.

Ligne directrice n° 3

Les compétences alimentaires sont nécessaires pour naviguer dans un environnement alimentaire complexe et favoriser une saine alimentation.

- Il faudrait promouvoir la cuisson et la préparation des repas à partir d'aliments de haute valeur nutritive en tant que moyen pratique favorisant la saine alimentation.
- Il faudrait faire la promotion des étiquettes des aliments en tant qu'outils qui aident les Canadiens à faire des choix éclairés.

Références

Abrams, Zara. (2016). The food industry and the U.S. dietary guidelines; Investigating Nutrition's Most Powerful Players. *Medium*. <https://medium.com/@raaawrrra/the-food-industry-and-the-u-s-dietary-guidelines-investigating-nutrition-s-most-powerful-players-913ab6b700c>

Afshin, A., Sur, P. J., Fay, K. A., Cornaby, L., Ferrara, G., Salama, J. S., ... Murray, C. J. L. (2019). Health effects of dietary risks in 195 countries, 1990–2017: A systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2017. *The Lancet*, 393(10184), 1958-1972. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(19\)30041-8](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(19)30041-8)

Altheide, D. L., & Johnson, J. M. (1994). Criteria for assessing interpretive validity in qualitative research. In *Handbook of qualitative research* (p. 485-499). Sage Publications, Inc.

Anso, Jérémy. (dir). (2018). Dans *Santé, mensonges et (toujours) propagande : Ces fausses vérités qui nuisent gravement à votre santé*. Paris, France : Thierry Souccar Éditions.

Antunes, P. (2015). *L'industrie agroalimentaire : Un puissant levier de développement économique pour le Québec*. 46. https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/7524_industrie-agroalimentaire_idq_rpt.pdf?sfvrsn=2

Agence de la santé publique du Canada (ASPC). (2018, mai 16). *Commentaire – Raisons pour lesquelles les données sur l'insécurité alimentaire des ménages doivent être plus détaillées* [Éducation et sensibilisation]. aem. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/rapports-publications/promotion-sante-prevention-maladies-chroniques-canada-recherche-politiques-pratiques/vol-38-no-5-2018/raisons-lesquelles-donnees-insecurite-alimentaire-menages-doivent-detaillees.html>

Association des transformateurs laitiers du Canada. (2018). *Accueil—Association des transformateurs laitiers du Canada*. Association des transformateurs laitiers du Canada. <http://www.atlc-dpac.ca/>

Association médicale canadienne (AMC). (2015). *L'obésité au Canada : les causes, les conséquences et l'avenir*. Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Ottawa : AMC; 2015. https://sencanada.ca/content/sen/committee/412/SOCI/Briefs/2015-06-10CanadianMedicalAssocWrittenObesityBrief_f.pdf

Association nationale des engraisseurs de bovins. (2018). *National Cattle Feeder's Association | The voice of Canadian cattle feeders*. <https://nationalcattlefeeders.ca/>

Baril, G., Paquette, M.-C., Laguë, J., Institut national de santé publique du Québec, & Direction du développement des individus et des communautés. (2012). *Les normes sociales et l'alimentation : Analyse des écrits scientifiques*. Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique Québec. https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1486_NormesSocialesAliment_AnalyEcritsScient.pdf

Batal Malek. (2018). *Mémoire sur le Guide alimentaire canadien présenté au Comité permanent de la santé*. Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal. <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/HESA/Brief/BR9984800/br-external/BatalMalek-9851352-f.pdf>

Baxter, P., & Jack, S. (2008). Qualitative Case Study Methodology: Study Design and Implementation for Novice Researchers . *The Qualitative Report*, 13(4), 544-559. Retrieved from <https://nsuworks.nova.edu/tqr/vol13/iss4/2/>

Baysinger, B. D. (1984). Domain Maintenance as an Objective of Business Political Activity : An Expanded Typology. *Academy of Management Review*, 9(2), 248-258. <https://doi.org/10.5465/amr.1984.4277642>

Beaglehole, R., Bonita, R., Horton, R., Adams, C., Alleyne, G., Asaria, P., Baugh, V., Bokedam, H., Billo, N., Casswell, S., Cecchini, M., Colagiuri, R., Colagiuri, S., Collins, T., Ebrahim, S., Engelgau, M., Galea, G., Gaziano, T., Geneau, R., ... NCD Alliance. (2011). Priority actions for the non-communicable disease crisis. *Lancet (London, England)*, 377(9775), 1438-1447. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(11\)60393-0](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(11)60393-0)

Béland Gabriel. (2019, 7 novembre). Montréal pourra encadrer la malbouffe. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201911/06/01-5248641-montreal-pourra-encadrer-la-malbouffe.php>

Bellatti, A. (2019). The Academy of Nutrition and Dietetics, corporate sponsorship and the alternative : Dietitians for professional integrity. *British Journal of Sports Medicine*, 53(16), 986-986. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2017-098642>

Benamouzig, D. & Cortinas Muñoz, J. (2019). Les stratégies politiques des entreprises en santé publique : le cas de l'agroalimentaire en France. *Revue française des affaires sociales*, 189-208. doi:10.3917/rfas.193.0189.

Bentley Amy, MOSBY IAN. (2016). *Food Will Win the War: The Politics, Culture, and Science of Food on Canada's Home Front.*, *The American Historical Review*, Volume 121, Issue 2 April 2016, Pages 590–591, <https://doi.org/10.1093/ahr/121.2.590>

Bero, L. (2003). Implications of the Tobacco Industry Documents for Public Health and Policy. *Annual Review of Public Health*, 24(1), 267-288. <https://doi.org/10.1146/annurev.publhealth.24.100901.140813>

Bero, L., Barnes, D. E., Hanauer, P., Slade, J., & Glantz, S. A. (1995). Lawyer Control of the Tobacco Industry's External Research Program: The Brown and Williamson Documents. *JAMA*, 274(3), 241-247. <https://doi.org/10.1001/jama.1995.03530030061035>

Bero, L. (2014). What is in a name? Nonfinancial influences on the outcomes of systematic reviews and guidelines. *Journal of Clinical Epidemiology*, 3.

Bérubé Stéphanie. (2016, 15 avril). Quand Coca-Cola finance Diabète Québec. *La Presse*. http://plus.lapresse.ca/screens/8545a4c4-c587-4f67-ade4-bd74f0faa0f3_7C_0.html

Besley, J. C., McCright, A. M., Zahry, N. R., Elliott, K. C., Kaminski, N. E., & Martin, J. D. (2017). Perceived conflict of interest in health science partnerships. *PLoS ONE*, 12(4). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0175643>

Bes-Rastrollo, M., Schulze, M. B., Ruiz-Canela, M., & Martinez-Gonzalez, M. A. (2013). Financial Conflicts of Interest and Reporting Bias Regarding the Association between Sugar-Sweetened Beverages and Weight Gain: A Systematic Review of Systematic Reviews. *PLOS Medicine*, 10(12), e1001578. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1001578>

Bowen, G. (2009). Document Analysis as a Qualitative Research Method. *Qualitative Research Journal*, 9, 27-40. <https://doi.org/10.3316/QRJ0902027>

Bullock, R. J. (1986). A Meta-Analysis Method for OD Case Studies. *Group & Organization Studies*, 11(1-2), 33-48. <https://doi.org/10.1177/105960118601100105>

Buse, K., Tanaka, S., & Hawkes, S. (2017). Healthy people and healthy profits? Elaborating a conceptual framework for governing the commercial determinants of non-communicable diseases and identifying options for reducing risk exposure. *Globalization and Health*, 13(1), 34. <https://doi.org/10.1186/s12992-017-0255-3>

Brownell, K. D. (2012). Thinking Forward : The Quicksand of Appeasing the Food Industry. *PLOS Medicine*, 9(7), e1001254. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1001254>

Brownell, K. D., & Warner, K. E. (2009). The Perils of Ignoring History : Big Tobacco Played Dirty and Millions Died. How Similar Is Big Food? *The Milbank Quarterly*, 87(1), 259-294. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0009.2009.00555.x>

Caillou Annabelle. (2019, 19 juillet). La charge de Scheer contre le guide alimentaire jugée sévèrement. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/559033/le-parti-conservateur-s-en-prend-au-guide-alimentaire-canadien>

Campbell, N., Willis, K. J., Arthur, G., Jeffery, B., Robertson, H. L., & Lorenzetti, D. L. (2013). *Federal government food policy committees and the financial interests of the food sector*. 5. <https://pdfs.semanticscholar.org/42f5/4803c521664bac0a2792b9cd674d2a5b4d7a.pdf>

Canadian Obesity Network (CON). (2018). Obésité Canada. <https://obesitycanada.ca/fr/dobesite-canada/>

Casswell, S. (2018). International Alcohol Control Study : Analyses from the first wave. *Drug and Alcohol Review*, 37(S2), S4-S9. <https://doi.org/10.1111/dar.12637>

CBC Archives. (2019). *A nutritious diet includes popsicles and potato chips?* *CBC Archives*. <https://www.cbc.ca/archives/a-nutritious-diet-includes-popsicles-and-potato-chips-1.4968546>

CBC News. (2012). Jul 30, D. S. · C. N. · P., August 3, 2012 5:24 AM ET | Last Updated:, & 2012. (2012, juillet 30). *The politics of food guides* | *CBC News*. CBC. <https://www.cbc.ca/news/health/the-politics-of-food-guides-1.1268575>

Chambre des communes. (2018). Comité permanent de la santé, *HESA - Guide alimentaire canadien*.

<https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/HESA/StudyActivity?studyActivityId=9789632>

Coalition poids. (2012). La promotion ; s'acheter une image positive auprès des jeunes. *Les dessous du marketing des boissons sucrées*, Tome 4, https://www.cqpp.qc.ca/documents/file/2012/Sommaire_Marketing-boissons-sucrees_Tome4-Promotion_2012-06.pdf

Coalition Poids. (2017). Étiquetage sur le devant de l'emballage. *Coalition Poids*. <https://www.cqpp.qc.ca/fr/nos-interventions/etiquetage-devant-de-lemballage/>

Coalition poids. (2019). *Un an après sa publication, le règlement d'étiquetage sur le devant de l'emballage des aliments se fait toujours attendre*. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-an-apres-sa-publication-le-reglement-d-etiquetage-sur-le-devant-de-l-emballage-des-aliments-se-fait-toujours-attendre-884770925.html>

Coca-Cola Company. (2017). Annual Report on Form 10-K. p.10-11. <https://www.coca-colacompany.com/content/dam/journey/us/en/private/fileassets/pdf/2018/2017-10K.pdf>

Coca-Cola Canada. (2016). Notre engagement en matière de transparence. <https://fr.coca-cola.ca/politiques-et-paratiques/transparence>

CON, Canadian Obesity Network. (2020). *Obesity Canada is Canada's leading obesity charity, made up health care professionals, researchers, policy makers and people with interest in obesity*. <https://obesitycanada.ca/>

Conseil canadien des pêches. (2018) *Fisheries Council of Canada | The Voice of Canada's Commercial Fishing Industry*. <http://fisheriescouncil.com/>

Conseil canadien du jus. (2018). *Canadian Juice Council* |.
<https://canadianjuicecouncil.ca/>

Conseil de la transformation alimentaire du Québec. (2019). *Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)*. CTAQ. <https://conseiltaq.com/>

Conseil des viandes du Canada. (2018). *Canadian Meat Council – Good for you. Good for Canada*. (s. d.). <https://cmc-cvc.com/fr/accueil/>

Corbin, J., & Strauss, A. (2008). *Basics of qualitative research: Techniques and procedures for developing grounded theory* (3rd ed.). Sage Publications, Inc. <https://doi.org/10.4135/9781452230153>

Crowe, S., Cresswell, K., Robertson, A., Huby, G., Avery, A., & Sheikh, A. (2011). The case study approach. *BMC Medical Research Methodology*, *11*(1), 100.
<https://doi.org/10.1186/1471-2288-11-100>

Cummings, K. M., Morley, C. P., & Hyland, A. (2002). Failed promises of the cigarette industry and its effect on consumer misperceptions about the health risks of smoking. *Tobacco Control*, *11 Suppl 1*, I110-117. https://doi.org/10.1136/tc.11.suppl_1.i110

Cullerton, K., Adams, J., Forouhi, N., Francis, O., & White, M. (2019). What principles should guide interactions between population health researchers and the food industry? Systematic scoping review of peer-reviewed and grey literature. *Obesity Reviews: An Official Journal of the International Association for the Study of Obesity*, *20*(8), 1073-1084. <https://doi.org/10.1111/obr.12851>

Dean Tony. (2019, 8 avril). Projet de loi S-228 : un vote qui tarde. *Le Devoir* <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/550069/projet-de-loi-s-228-un-vote-qui-tarde>

Deglise Fabien. (2007, 10 février). Le guide alimentaire a-t-il résisté à la propagande? *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/vivre/alimentation/130638/le-guide-alimentaire-a-t-il-resiste-a-la-propagande>

Diethelm, P. A., Rielle, J.-C., & McKee, M. (2005). The whole truth and nothing but the truth? The research that Philip Morris did not want you to see. *The Lancet*, 366(9479), 86-92. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(05\)66474-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(05)66474-4)

Dietitians of Canada. (2020). —*About Dietitians of Canada*. <https://www.dietitians.ca/About/About-Dietitians-of-Canada?lang=en-CA>

Eisenhardt, K. M. (1989). Building Theories from Case Study Research. *The Academy of Management Review*, 14(4), 532-550. JSTOR. <https://doi.org/10.2307/258557>

Éleveurs de dindons du Canada. (2018). *Turkey Farmers of Canada*. <https://www.leseleveursdedindonducanada.ca/>

Équiterre. (2005, février). Système alimentaire et sécurité alimentaire : comprendre et agir (document de référence). <https://www.equiterre.org/sites/fichiers/systeme-securite-alimentaire.pdf>

FAO. (2000). *LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE 2000*. Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2000. <http://www.fao.org/3/x4400f/x4400f00.htm>

FAO. (2019). Monteiro, C.A., Cannon, G., Lawrence, M., Costa Louzada, M.L. and Pereira Machado, P. *Ultra-processed foods, diet quality, and health using the NOVA classification system*. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/ca5644en/ca5644en.pdf>

FAO. (2018, mars). *Nutrition et systèmes alimentaires. Un rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/a-i7846fr.pdf>

FAO. (2019). *Pertes et gaspillages alimentaires*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. <http://www.fao.org/food-loss-and-food-waste/fr/>

FAO. (2020). *Recommandations alimentaires*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. <http://www.fao.org/nutrition/education-nutritionnelle/food-dietary-guidelines/home/fr/>

Fiolet, T., Srouf, B., Sellem, L., Kesse-Guyot, E., Allès, B., Méjean, C., ... Touvier, M. (2018). Consumption of ultra-processed foods and cancer risk: results from NutriNet-Santé prospective cohort. *BMJ (Clinical research ed.)*, 360, k322. doi:10.1136/bmj.k322

Fischler Claude. (1990). *L'omnivore: le goût, la cuisine, et le corps*. Paris, édition Odile Jacob

FMC-AVC. (2015). *Les gras saturés, les maladies du cœur et L'AVC*. La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada. <https://www.coeuretavc.ca/-/media/pdf-files/iavc/2017-position-statements/gras-satures-ps-fr.ashx>

FMC-AVC. (2018). *Communiqué de presse : Le Lobby de l'industrie alimentaire sur le point de faire échouer un projet de loi visant à restreindre la publicité destinée aux enfants*. La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada. <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/centre-des-medias/communiques-de-presse/communiquede-presse-le-lobby-de-lindustrie-alimentaire-sur-le-point-de-faire-echouer-un-projet-de-loi-visant-a-restreindre-la-publicite-destinee-aux-enfants>

FMC-AVC. (2017). *Nos enfants sont bombardés. Comment le marketing des aliments et boissons met en péril la santé de nos enfants et de nos jeunes*. La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.

<https://www.heartandstroke.ca/ce-que-nous-faisons/centre-des-medias/-/media/add6b491dc4a431bb5f1fcbe105d0db8.ashx>

Foucart, S. (2014). *La fabrique du mensonge, comment les industriels manipulent la science et nous mettent en danger*. Espagne : Gallimard

Franco-Arellano, Beatriz; Kim, Min A.; Vandevijvere, Stefanie; Bernstein, Jodi T.; Labonté, Marie-Ève; Mulligan, Christine; L'Abbé, Mary R. (2019). "Assessment of Packaged Foods and Beverages Carrying Nutrition Marketing against Canada's Food Guide Recommendations." *Nutrients* 11, no. 2: 411; <https://doi.org/10.3390/nu11020411>

Freedhoff, P. par Y., & MD. (s. d.). *Are Conflicts of Interest In Nutrition Less Worrisome?* <http://www.weightymatters.ca/2016/10/are-conflicts-of-interest-in-nutrition.html>

Freedhoff Yoni. (2018, 4 janvier). Les contresens de l'Industrie alimentaire. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/opinions/les-contresens-de-lindustrie-alimentaire-03a448371374a324e294c1bad26dc9d5>

Freedhoff Yoni. (2015, 26 avril). Canada's Food Guide is broken-and no one wants to fix it. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/life/health-and-fitness/health-advisor/canadas-food-guide-is-broken-and-no-one-wants-to-fix-it/article24111642/>

Freedhoff Yoni. (2019, 18 mars). Freedhoff : Canada's Senate must pass bill that restricts food marketing to kids. *Ottawa Citizen*. <https://ottawacitizen.com/opinion/columnists/freedhoff-canadas-senate-must-pass-bill-that-restricts-food-marketing-to-kids>

Freedhoff Yoni. (2019, 19 mars). Mettons un frein à la publicité destinée aux enfants. *Huffington Post*. https://quebec.huffingtonpost.ca/dr-yoni-freedhoff/publicite-enfants-malbouffe-projet-loi-s-228-sante-canada-guide-alimentaire_a_23695698/.

Freedhoff, Y., & Hébert, P. C. (2011). Partnerships between health organizations and the food industry risk derailing public health nutrition. *CMAJ : Canadian Medical Association journal = journal de l'Association medicale canadienne*, 183(3), 291–292. <https://doi.org/10.1503/cmaj.110085>

Freedhoff Yoni. (2006a). *Big Food has a seat*. Weighty Matters. <http://www.weightymatters.ca/2006/11/big-food-has-seat.html>

Freedhoff, Yoni. (2006b). *Canada's Food Guide Unhealthy Eating*. Weighty Matters. <http://www.weightymatters.ca/2006/11/canadas-food-guide-to-unhealthy-eating.html?fbclid=IwAR0TaSpXrH75aTWqxajOrI111y7QEZQBXlsEwTkI653lyZU3WSz3c6w2Pts>

Freedhoff, Yoni. (2013). *Why I oppose McDonald's and Coca-Cola's sponsorship of the Canadian Obesity Network Summit*. Weighty Matters. <http://www.weightymatters.ca/2013/04/why-i-oppose-mcdonalds-and-coca-colas.html>

Gagnon, Yves-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche*, (2^eéd.). Québec : Presse de l'Université du Québec

GAC, Guide alimentaire canadien. (2019). Lignes directrices canadiennes en matière d'alimentation-à l'intention des professionnels de la santé responsables des politiques. <https://guide-alimentaire.canada.ca/static/assets/pdf/CDG-FR-2018.pdf>

GBD. Global Burden of Disease. (2017). Naghavi, M., Abajobir, A. A., Abbafati, C., Abbas, K. M., Abd-Allah, F., Abera, S. F., Aboyans, V., Adetokunboh, O., Afshin, A., Agrawal, A., Ahmadi, A., Ahmed, M. B., Aichour, A. N., Aichour, M. T. E., Aichour, I.,

Aiyar, S., Alahdab, F., Al-Aly, Z., Alam, K., ... Murray, C. J. L. (2017). Global, regional, and national age-sex specific mortality for 264 causes of death, 1980–2016 : A systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2016. *The Lancet*, 390(10100), 1151-1210. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(17\)32152-9](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(17)32152-9)

Gervais, C., Laguë, J., Institut national de santé publique du Québec, & Direction du développement des individus et des communautés. (2012). *L'influence des politiques agroalimentaires à caractère économique sur l'alimentation et le poids : Avis scientifique*. Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique Québec. <http://www.deslibris.ca/ID/230624>

GIEC/IPCC, (2019, août). *Special Report on Climate Change and Land—IPCC site*. <https://www.ipcc.ch/srccl/>

Gortmaker, S. L., Swinburn, B. A., Levy, D., Carter, R., Mabry, P. L., Finegood, D. T., Huang, T., Marsh, T., & Moodie, M. L. (2011). Changing the future of obesity : Science, policy, and action. *Lancet (London, England)*, 378(9793), 838-847. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(11\)60815-5](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(11)60815-5)

Gouvernement du Canada. (2016). *Aperçu de l'industrie de la transformation des aliments et des boissons*. Agriculture et Agroalimentaire Canada. <http://www.agr.gc.ca/fra/produits-alimentaires/aliments-et-boissons-transformes/aperçu-de-l-industrie-de-la-transformation-des-aliments-et-des-boissons/?id=1174563085690>

Gouvernement du Canada. (2014). À propos de Santé Canada [Descriptions d'organisation]. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada.html>

Gouvernement du Canada, M. de la J. (2013, mai 22). *Chapitre II : Conflits d'intérêts et après-mandat - Code de valeurs et d'éthique du ministère de la Justice*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/cve-vec/c2.html>

Gouvernement du Canada. (2017, juin). *Consultation sur le Guide alimentaire canadien- Phase 1 Rapport « Ce que nous avons entendu »* [Consultations]. aem. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/aliments-et-nutrition/consultation-guide-alimentaire-canadien-phase1-ce-que-nous-avons-entendu.html>

Gouvernement du Canada. (2018, mars). *Consultation sur le Guide alimentaire canadien - Phase 2 : Rapport « Ce que nous avons entendu »* [Lignes directrices]. aem. <https://www.canada.ca/fr/services/sante/publications/aliments-et-nutrition/consultation-guide-alimentaire-canadien-phase2-que-nous-avons-entendu.html>

Gouvernement du Canada. (2019, janvier). *Données probantes à l'appui du Guide alimentaire* [Documents d'information; recherche]. gcnws. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/guide-alimentaire-canadien/ressources/donnees-probantes.html>

Gouvernement du Canada. (2019, janvier). *Effets des nutriments et des aliments sur la santé : Mise à jour intérimaire des données probantes 2018* [Recherche]. aem. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/guide-alimentaire-canadien/ressources/donnees-probantes/nutriments-aliments-sante-mise-a-jour-interimaire-2018.html#a2>

Gouvernement du Canada. (2019, octobre). *Guide alimentaire en bref*. <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/guide-alimentaire-en-bref/>

Gouvernement du Canada. (2018). *Infographie : Pourquoi les Canadiens ont-ils besoin d'un symbole nutritionnel sur le devant de l'emballage*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/aliments-et-nutrition/infographie-pourquoi-symbol-devant-emballage.html>

Gouvernement du Canada. (2016, octobre). *La vision pour un Canada en santé* [Politiques]. aem. <https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/vision-canada-en-sante.html>

Gouvernement du Canada, S. du C. du T. du. (2011, janvier 17). *Le conflit d'intérêts apparent* [Éducation et sensibilisation]. aem. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/conflits-interets-apres-mandat/conflit-interets-apparent.html>

Gouvernement du Canada. (2016, novembre). *Vers l'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage pour la population canadienne* [Consultations]. aem. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/etiquetage-sur-devant-des-emballages/document-consultation.html>

Gouvernement du Canada. (2017). *Principes directeurs* [Consultations]. aem. <https://www.consultationguidealimentaire.ca/principes-directeurs>

Gouvernement du Canada. (2019, octobre). *Processus de révision du Guide alimentaire canadien* [Consultations]. aem. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/guide-alimentaire-canadien/contexte/processus-revision-guide-alimentaire-canadien.html>

Gouvernement du Canada. T. publics et S. gouvernementaux C. (2018, février). *Gazette du Canada – Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les aliments et drogues (symboles nutritionnels, autres dispositions d'étiquetage, huiles partiellement hydrogénées et vitamine D)*. <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2018/2018-02-10/html/reg2-fra.html>

Gouvernement du Canada. (2019). *Réunions et correspondance sur la saine alimentation*. [Transparence - autres]. aem. <https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/vision-canada-en-sante/saine-alimentation/reunions-correspondance.html>

Gouvernement du Canada. (2019). Stratégie de Santé Canada en matière de saine alimentation.

<https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/vision-canada-en-sante/saine-alimentation.html>

Gouvernement du Canada. (2016, octobre). *Transparence des communications avec les intervenants pour les initiatives en matière de saine alimentation* [Politiques]. aem.

<https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/vision-canada-en-sante/saine-alimentation/transparence-communications-intervenants-initiatives-matiere-saine-alimentation.html>

Gouvernement du Québec. (2016). *Politique gouvernementale de prévention en santé. Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population*.112

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2699226>

Gouvernement du Québec. (2001). *Projet de loi n° 36, Loi sur la santé publique—Assemblée nationale du Québec* [Politiques]. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-36-36-2.html?appelant=MC>

Grant, J. D., & Jenkins, D. (2018). Resisting influence from agri-food industries on Canada's new food guide. *CMAJ : Canadian Medical Association journal = journal de l'Association médicale canadienne*, 190(15), E451–E452. [doi:10.1503/cmaj.180037](https://doi.org/10.1503/cmaj.180037)

Guérard, F. (2013). L'émergence de politiques nutritionnelles au Québec, 1936-1977. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 67(2), 165–192. <https://doi.org/10.7202/1027646ar>

Halling, S., & Leifer, M. (1991). The Theory and Practice of Dialogal Research. *Journal of Phenomenological Psychology*, 22(1), 1-15. <https://doi.org/10.1163/156916291X00019>

Hawkes, C., & Buse, K. (2011). Public health sector and food industry interaction : It's time to clarify the term 'partnership' and be honest about underlying interests. *European Journal of Public Health*, 21(4), 400-401. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckr077>

Hennessy M, Cullerton K, Baker P *et al.* (2019). Time for complete transparency about conflicts of interest in public health nutrition research [version 2; peer review: 2 approved]. *HRB Open Res*, 2:1 (<https://doi.org/10.12688/hrbopenres.12894.2>)

Hillman, A. J., Keim, G. D., & Schuler, D. (2004). Corporate Political Activity: A Review and Research Agenda. *Journal of Management*, 30(6), 837–857. <https://doi.org/10.1016/j.jm.2004.06.003>

Horel Stéphane. (2018). *Lobbytomie, Comment les lobbies empoisonnent nos vies et la démocratie*, Paris, France; La Découverte. ISBN numérique : 978-2-3480-4142-6

Hui Ann. (2019). *Health experts denounce Scheer's comments on Canada's Food Guide as 'irresponsible' and 'disingenuous'—The Globe and Mail.*
<https://www.theglobeandmail.com/canada/article-health-experts-denounce-scheers-comments-on-canadas-food-guide-as/>

Hui Ann, (2017). *Secret' memos reveal efforts to influence Canada's Food Guide.* Toronto: Globe and Mail. Octobre 26. <https://www.theglobeandmail.com/news/national/secret-memos-reveal-efforts-to-influence-canadas-food-guide/article36725482/>

Hui Ann, (2018). *The Big Squeeze: Inside the fight over juice in Canada's Food Guide.* Toronto: Globe and Mail. Novembre 22.
<https://www.theglobeandmail.com/canada/article-the-big-squeeze-inside-the-fight-over-juice-in-canadas-food-guide/>

Iacobucci, G. (2020). Food and soft drink industry has too much influence over U.S. dietary guidelines, report says. *BMJ*, 369. <https://doi.org/10.1136/bmj.m1666>

Ioannidis, J. P. A., & Trepanowski, J. F. (2018). Disclosures in Nutrition Research : Why It Is Different. *JAMA*, 319(6), 547-548. <https://doi.org/10.1001/jama.2017.18571>

Jessri, M., & L'Abbe, M. R. (2015). The time for an updated Canadian Food Guide has arrived. *Applied Physiology, Nutrition, and Metabolism = Physiologie Appliquee, Nutrition Et Metabolisme*, 40(8), 854-857. <https://doi.org/10.1139/apnm-2015-0046>

Kickbusch, I., Allen, L., & Franz, C. (2016). The commercial determinants of health. *The Lancet Global Health*, 4(12), e895-e896. [https://doi.org/10.1016/S2214-109X\(16\)30217-0](https://doi.org/10.1016/S2214-109X(16)30217-0)

Kondro W. (2006). Proposed Canada Food Guide called “obesogenic”. *CMAJ*. 174(5): 605-606; DOI: <https://doi.org/10.1503/cmaj.060039>

Koplan JP, Brownell KD. (2010). Response of the Food and Beverage Industry to the Obesity Threat. *JAMA*.;304(13):1487–1488. doi:10.1001/jama.2010.1436

Kraak, V. I., Harrigan, P. B., Lawrence, M., Harrison, P. J., Jackson, M. A., & Swinburn, B. (2012). Balancing the benefits and risks of public–private partnerships to address the global double burden of malnutrition. *Public Health Nutrition*, 15(3), 503-517. <https://doi.org/10.1017/S1368980011002060>

Krol Ariane. (2019, 25 juillet). Andrew Scheer ne digère pas le *Guide alimentaire*. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/201907/24/01-5234970-andrew-scheer-ne-digere-pas-le-guide-alimentaire.php>

Lavallée Bernard. (2018). *N'avez pas tout ce qu'on vous dit*. Montréal, Québec : Les Éditions La Presse.

Lawrence Mark A, Phillip I Baker. **Ultra-processed food and adverse health outcomes**. *BMJ*, 2019; 12289 DOI: [10.1136/bmj.12289](https://doi.org/10.1136/bmj.12289)

LeCompte, M. D., & Goetz, J. P. (1982). Problems of Reliability and Validity in Ethnographic Research. *Review of Educational Research*, 52(1), 31-60. <https://doi.org/10.3102/00346543052001031>

Lencucha, R., & Thow, A. M. (2019). How Neoliberalism Is Shaping the Supply of Unhealthy Commodities and What This Means for NCD Prevention. *International Journal of Health Policy and Management*, 8(9), 514-520. <https://doi.org/10.15171/ijhpm.2019.56>

L'encyclopédie canadienne. (2015). *Guide alimentaire canadien | l'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/guide-alimentaire-canadien>

Lesser, L. I. (2009). Reducing potential bias in industry-funded nutrition research. *The American Journal of Clinical Nutrition*, 90(3), 699-700. <https://doi.org/10.3945/ajcn.2009.28093>

Lesser, L. I., Ebbeling, C. B., Gozner, M., Wypij, D., & Ludwig, D. S. (2007). Relationship between Funding Source and Conclusion among Nutrition-Related Scientific Articles. *PLOS Medicine*, 4(1), e5. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.0040005>

Lévesque Lia. (2016, 24 octobre) Ottawa lance la mise à jour du guide alimentaire canadien. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201610/24/01-5033680-ottawa-lance-la-mise-a-jour-du-guide-alimentaire-canadien.php>

Lieffers JRL, Ekwaru JP, Ohinmaa A, Veugelers PJ. (2018). The economic burden of not meeting food recommendations in Canada: The cost of doing nothing. *PLoS ONE* 13(4): e0196333. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0196333>

Light, D. Jr. (1979). « Surface Data and Deep Structure : Observing the Organization of Professional Training », *Administrative Science Quarterly*, 24(4), 551-559.

Loudy, I. (2015, octobre). *Stratégies discursives utilisées par les entreprises en réponse aux catastrophes environnementales en vue de réparer leur légitimité: Le cas de l'industrie pétrolière* [Mémoire accepté]. <https://archipel.uqam.ca/8095/>

Ludwig, D. S, Marion Nestle. (2008). Can the Food Industry Play a Constructive Role in the Obesity Epidemic? *JAMA*, 300(15), 1808. <https://doi.org/10.1001/jama.300.15.1808>

Lobstein, T., & Brinsden, H. (2014). Symposium report : The prevention of obesity and NCDs: challenges and opportunities for governments. *Obesity Reviews: An Official Journal of the International Association for the Study of Obesity*, 15(8), 630-639. <https://doi.org/10.1111/obr.12193>

Maani Hessari, N., Ruskin, G., McKEE, M., & Stuckler, D. (2019). Public Meets Private : Conversations Between Coca-Cola and the CDC. *The Milbank Quarterly*, 97(1), 74-90. <https://doi.org/10.1111/1468-0009.12368>

Maani, N., Collin, J., Friel, S., Gilmore, A. B., McCambridge, J., Robertson, L., & Petticrew, M. P. (2020). Bringing the commercial determinants of health out of the shadows : A review of how the commercial determinants are represented in conceptual frameworks. *European Journal of Public Health*. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckz197>

McCambridge J, Hawkins B, Holden C .(2013). Industry Use of Evidence to Influence Alcohol Policy: A Case Study of Submissions to the 2008 Scottish Government Consultation. *PLoS Med* 10(4): e1001431. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1001431>

McCambridge, J., Kypri, K., Sheldon, T. A., Madden, M., & Babor, T. F. (2019). Advancing public health policy making through research on the political strategies of

alcohol industry actors. *Journal of Public Health*, fdz031. <https://doi.org/10.1093/pubmed/fdz031>

McEvoy, Julien. (2019). ICI.Radio-Canada.ca, Z. S. *Guide alimentaire canadien : Petite histoire d'un document controversé*. Radio-Canada.ca; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1148155/guide-regles-alimentaires-sante-canada-1942-huit-versions>

Mialon, M., & Gomes, F. (2019). Public health and the ultra-processed food and drink products industry: Corporate political activity of major transnationals in Latin America and the Caribbean. *Public Health Nutrition*, 1-11. [doi:10.1017/S1368980019000417](https://doi.org/10.1017/S1368980019000417)

Mialon, M., Julia, C., & Hercberg, S. (2018). The policy dystopia model adapted to the food industry : The example of the Nutri-Score saga in France. *World Nutrition*, 9(2), 109-120. <https://doi.org/10.26596/wn.201892109-120>

Mialon, M., & Mialon, J. (2018). Analysis of corporate political activity strategies of the food industry: Evidence from France. *Public Health Nutrition*, 21(18), 3407-3421. [doi:10.1017/S1368980018001763](https://doi.org/10.1017/S1368980018001763)

Mialon, M., & Mialon, J. (2017). Corporate political activity of the dairy industry in France: An analysis of publicly available information. *Public Health Nutrition*, 20(13), 2432-2439. [doi:10.1017/S1368980017001197](https://doi.org/10.1017/S1368980017001197)

Mialon, M., Mialon, J., Andrade, G. C., & Jean-Claude, M. (2019). 'We must have a sufficient level of profitability' : Food industry submissions to the French parliamentary inquiry on industrial food. *Critical Public Health*, 0(0), 1-11. <https://doi.org/10.1080/09581596.2019.1606418>

Mialon, M, Swinburn, B, Allender, S et al. (2016). Systematic examination of publicly-available information reveals the diverse and extensive corporate political activity of the

food industry in Australia. *BMC Public Health* **16**, 283. [Doi : 10.1186/s12889-016-2955-7](https://doi.org/10.1186/s12889-016-2955-7)

Mialon, M., Swinburn, B., & Sacks, G. (2015). A proposed approach to systematically identify and monitor the corporate political activity of the food industry with respect to public health using publicly available information. *Obesity Reviews: An Official Journal of the International Association for the Study of Obesity*, *16*(7), 519-530. <https://doi.org/10.1111/obr.12289>

Michaels, D. (2008). *Doubt is their product: How industry's assault on science threatens your health*. Oxford University Press.

Miller, D., & Harkins, C. (2010). Corporate strategy, corporate capture: Food and alcohol industry lobbying and public health: *Critical Social Policy*. <https://doi.org/10.1177/0261018310376805>

Monteiro, C., Cannon, G., Moubarac, J., Martins, A., Martins, C., Garzillo, J., . . . Jaime, P. (2015). Dietary guidelines to nourish humanity and the planet in the twenty-first century. A blueprint from Brazil. *Public Health Nutrition*, *18*(13), 2311-2322. doi:10.1017/S1368980015002165

Monteiro, C., Cannon, G., & Moubarac, J.-C. (2014). Product reformulation will not improve public health. *World Nutrition*, *5*, 2, 140-168

Monteiro, C. A., Cannon, G., Levy, R., Moubarac, J.-C., Jaime, P., Martins, A. P., Canella, D., Louzada, M., & Parra, D. (2016). NOVA. The star shines bright. [Food classification. Public health] *World Nutrition* January-March, *7*, 1-3, 28-38

Monteiro, C., Levy, R., Claro, R., De Castro, I., & Cannon, G. (2010). Increasing consumption of ultra-processed foods and likely impact on human health: Evidence from Brazil. *Public Health Nutrition*, *14*(1), 5-13. [doi:10.1017/S1368980010003241](https://doi.org/10.1017/S1368980010003241)

Monteiro, C. A., Moubarac, J.-C., Cannon, G., Ng, S. W., & Popkin, B. (2013, octobre 23). Ultra-processed products are becoming dominant in the global food system. *Obesity Reviews*; John Wiley & Sons, Ltd

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/obr.12107>

Moodie, R., Stuckler, D., Monteiro, C., Sheron, N., Neal, B., Thamarangsi, T., Lincoln, P., Casswell, S., & Lancet NCD Action Group. (2013). Profits and pandemics : Prevention of harmful effects of tobacco, alcohol, and ultra-processed food and drink industries. *Lancet (London, England)*, 381(9867), 670-679. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(12\)62089-3](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(12)62089-3)

Mosby, Ian. (2014). *Food Will Win the War*. Vancouver: UBC Press.

Moubarac et Batal. (2016, mars). *La consommation d'aliments transformés et la qualité de l'alimentation au Québec*, Rapport en français présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). http://www.rccq.org/wp-content/uploads/Qu%C3%A9bec-MSSS-consommation-daliments-ultra-transform%C3%A9s-et-qualit%C3%A9-de-lalimentation_Moubarac-et-Batal-2016.pdf

Moubarac JC. (2017). *Ultra-processed foods in Canada: consumption, impact on diet quality and policy implications*. Montréal: TRANSNUT, University of Montreal; December 2017. <https://www.heartandstroke.ca/-/media/pdf-files/canada/media-centre/hs-report-upp-moubarac-dec-5-2017.ashx>

Myers, E. (2016). Nutrition Research Integrity : To Believe or Not to Believe? That Is the Question! *Nutrition Today*, 51(5), 251-258.

<https://doi.org/10.1097/NT.000000000000173>

Neslen, A. (2019, juin). Science institute that advised EU and UN « actually industry lobby group ». *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/us-news/2019/jun/03/science-institute-that-advised-eu-and-un-actually-industry-lobby-group>

Nestle, Marion. (2013). *Food politics, How the food industry influence nutrition and health*, (10^e éd.). Los Angeles : University of California Press

Nestle, Marion. (2018). *Unsavoury truth, How food companies skew the science of what we eat*. First edition. New York: Hachette book group.

Nixon, L., Mejia, P., Cheyne, A., Wilking, C., Dorfman, L., & Daynard, R. (2015). “We’re Part of the Solution” : Evolution of the Food and Beverage Industry’s Framing of Obesity Concerns Between 2000 and 2012. *American Journal of Public Health*, 105(11), 2228-2236. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2015.302819>

OPC, Office de la protection du consommateur. (2017). *Règles sur la publicité destinée aux enfants*. <https://www.opc.gouv.qc.ca/commerçant/pratique-commerce/publicite-loi/publicite-enfant/>

OMS., HAI. (2013). Organisation mondiale de la Santé et Action internationale pour la santé, *Projet collaboratif. Comprendre la promotion pharmaceutique et y répondre. Un manuel pratique*. 181. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-04/comprendre_la_promotion_pharmaceutique_et_y_repondre_-_un_manuel_pratique.pdf

OMS. (2012). *L’ingérence de l’industrie du tabac : Dossier d’information mondiale*. Organisation mondiale de la Santé. <http://www.who.int/iris/handle/10665/75207>

OMS. (2017). *Protection contre les conflits d’intérêts possibles dans les programmes nutritionnels : Projet d’approche pour la prévention et la gestion des conflits d’intérêts dans l’élaboration et l’exécution des programmes nutritionnels au niveau des pays : rapport du Directeur général* (EB142/23). Article EB142/23. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/274167>

OMS. (2014). *Protéger les enfants des effets nocifs de la commercialisation des denrées alimentaires et des boissons*. WHO; World Health Organization.

<https://www.who.int/features/2014/uk-food-drink-marketing/fr/>

Osborne, B. (2015). Food Will Win the War : The Politics, Culture, and Science of Food on Canada's Home Front by Ian Mosby. *Ontario History*, 107(2), 276-278.

<https://doi.org/10.7202/1050644ar>

PAG, (2012). *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de préventions des problèmes reliés au poids*. Plan d'action gouvernemental.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-289-08W.pdf>

PAHO, (2014). Public Health and food and beverage industry engagement: *A tool to assess partnership opportunities and challenges*. Developed for the Healthy people and Communities steering committee's multi-sectoral partnerships task group.

<https://www.paho.org/hq/dmdocuments/2015/ppptg-guide.PDF>

Paré Isabelle. (2018, 30 novembre). Lobbys, Sénat et malbouffe. *Le Devoir*.

<https://www.ledevoir.com/politique/canada/542596/interdiction-de-la-publicite-sur-la-malbouffe>

Parlement du Canada. (2017). *Projet de loi public (Sénat) S-228 (42-1)—Troisième lecture—Loi sur la protection de la santé des enfants—Parlement du Canada*.

<https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/S-228/troisieme-lecture>

Petticrew, M., Katikireddi, S. V., Knai, C., Cassidy, R., Maani Hessari, N., Thomas, J., & Weishaar, H. (2017). 'Nothing can be done until everything is done': The use of complexity arguments by food, beverage, alcohol and gambling industries. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 71(11), 1078. <https://doi.org/10.1136/jech-2017-209710>

Producteurs de poulet du Canada. (2018). *Les Producteurs de poulet du Canada* | *producteursdepoulet.ca*. <https://www.producteursdepoulet.ca>

Producteurs d'œufs du Canada. (2018). *Producteursdoeufs.ca* | *Les Producteurs d'œufs du Canada*. <https://www.producteursdoeufs.ca/>

Producteurs laitiers du Canada. (2018) *Les Producteurs laitiers du Canada* | *Les producteurs laitiers du Canada*. <https://producteurslaitiersducanada.ca/fr/lait-au-canada>
Produits alimentaires et de consommation du Canada. (2018). *Food & Consumer Products of Canada > Home*. <https://www.fcpc.ca/>

Popkin, B. M., Adair, L. S., & Ng, S. W. (2012). Global nutrition transition and the pandemic of obesity in developing countries. *Nutrition Reviews*, 70(1), 3-21. <https://doi.org/10.1111/j.1753-4887.2011.00456.x>

Poulain Jean-Pierre. (1998). *Le mangeur et l'animal, Mutations et modes alimentaires*, Paris, Édition : Autrement. http://www.lemangeur-ocha.org/fileadmin/contenusocha/07-mutations_et_modes_alimentaires.pdf

Prentice Chris. (2018). M&M's maker publishes science policy in bid to boost transparency. *Reuters*. <https://www.reuters.com/article/us-mars-science-candy/mms-maker-publishes-science-policy-in-bid-to-boost-transparency-idUSKBN1FP2AO>

Prud'homme Loïc. (2019). *Malbouffe un député met les pieds dans le plat*. Thierry Souccar Éditions

Purtle, J., Langellier, B., & Lê-Scherban, F. (2018). A Case Study of the Philadelphia Sugar-Sweetened Beverage Tax Policymaking Process: Implications for Policy Development and Advocacy. *Journal of Public Health Management and Practice*, 24(1), 4–8. <https://doi.org/10.1097/PHH.0000000000000563>

RAD. (2018, décembre). *À propos de la stratégie en matière de saine alimentation*. Réseau pour une alimentation durable. <https://foodsecurecanada.org/fr/passez-laction-pour-soutenir-la-strategie-en-matiere-de-saine-alimentation>

Reeve Johnmarshall. (2012). *Psychologie de la motivation et des émotions (1^{re} édition)*, Bruxelles : De Boeck Supérieur.

Reiley Laura (2020). Author of study saying red meat is fine failed to disclose industry funding, journal reveals. *The Washington Post*.
<https://www.washingtonpost.com/business/2020/01/07/youll-never-guess-who-helped-fund-that-controversial-keep-eating-red-meat-study/>

Robert Michèle (dir.). (1982). *Fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie*. Montréal, Chenelière et Stanké, et Paris, Maloine S.A., 229 p.

Rico-Campà Anaïs, Miguel A Martínez-González, Ismaël Alvarez-Alvarez, Raquel de Deus Mendonça, Carmen de la Fuente-Arrillaga, Clara Gómez-Donoso, Maira Bes-Rastrollo. (2019). **Association between consumption of ultra-processed foods and all cause mortality: SUN prospective cohort study**. *BMJ*, 11949. DOI: [10.1136/bmj.11949](https://doi.org/10.1136/bmj.11949)

Rodwin, Marc A. (2017). Attempts to Redefine Conflicts of Interest. Accountability in Research: Policies in Quality Assurance, December 2017; Suffolk University Law School Research Paper No. 17-18. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3084307>

Rowe, S. B. (2002). Communicating Science-Based Food and Nutrition Information. *The Journal of Nutrition*, 132(8), 2481S-2482S. <https://doi.org/10.1093/jn/132.8.2481S>

Sacks, G., Mialon, M., Vandevijvere, S., Trevena, H., Snowdon, W., Crino, M., & Swinburn, B. (2015). Comparison of food industry policies and commitments on marketing to children and product (re)formulation in Australia, New Zealand and Fiji. *Critical Public Health*, 25(3), 299-319. <https://doi.org/10.1080/09581596.2014.946888>

Sacks, G. , Swinburn, B. , Kraak, V. , Downs, S. , Walker, C. , Barquera, S. , Friel, S. , Hawkes, C. , Kelly, B. , Kumanyika, S. , L'Abbé, M. , Lee, A. , Lobstein, T. , Ma, J. , Macmullan, J. , Mohan, S. , Monteiro, C. , Neal, B. , Rayner, M. , Sanders, D. , Snowdon, W. , Vandevijvere, S. and (2013), Monitoring private-sector policies and practices. *Obes Rev*, 14: 38-48. doi:[10.1111/obr.12074](https://doi.org/10.1111/obr.12074)

Saloojee, Y., & Dagli, E. (2000). Tobacco industry tactics for resisting public policy on health. *Bulletin of the World Health Organization*, 78(7), 902–910.

Santé Canada. (2007, avril). *Archivée- Bien manger avec le Guide alimentaire canadien (2007) : Élaboration du modèle d'alimentation* [Transparence - autres]. aem. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/rapports-publications/bien-manger-guide-alimentaire-canadien-2007-elaboration-modele-alimentation.html#1>

Santé Canada. (2016, juin). *Examen des données probantes à la base des recommandations alimentaires : Résumé des résultats et impacts sur le guide alimentaire canadien* [Recherche; lignes directrices]. aem. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/aliments-et-nutrition/examen-donnees-probantes-base-recommandations-alimentaires-resume-resultats-impact-guide-alimentaire-canadien.html>

Santé Canada. (2019). *Historique des guides alimentaires canadiens, de 1942 à 2007* [Éducation et sensibilisation; lignes directrices]. aem. <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/food-nutrition/canada-food-guide/resources/evidence/food-nutrients-health-interim-evidence-update-2018/26-18-2165-History%20of%20CFG-FR-04.pdf>

Santé Canada. (2001, juillet). *Le modèle de promotion de la santé de la population : Éléments clés et mesures qui caractérisent une approche axée sur la santé de la population.*

<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/health-promotion/population-health/population-health-approach/discussion-fr.pdf>

Santé Canada. (2018). Processus de révision du guide alimentaire [Consultations]. aem. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/guides-alimentaires-canada/processus-revision.html#a4>

Santé publique France. (2020). *Nutri-Score*. <https://www.santepubliquefrance.fr/Sante-publique-France/Nutri-Score>

Scheffer, P. (dir.). (2015a). *Formation des diététiciens et esprit critique, comment favoriser l'indépendance professionnelle et une pratique réflexive du métier ?* Paris, France : L'Harmattan

Scheffer, P. (dir.). (2015b). *Les métiers de la santé face aux industries pharmaceutique, agroalimentaire et chimique, Quelles formations critiques ?* Paris, France: L'Harmattan

Sénat Canada. (2016, mars). *L'obésité au Canada-Une approche pansociétale pour un Canada en meilleure santé*. Sénat Canada. https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/SOCI/Reports/2016-02-25_Revised_report_Obesity_in_Canada_f.pdf

Sharma Arya. (2013). *Why I Welcome “Big Food” At the Canadian Obesity Summit | Dr. Sharma's Obesity Notes*. <http://www.drsharma.ca/why-i-welcome-big-food-at-the-canadian-obesity-summit>

Srouf Bernard, Léopold K Fezeu, Emmanuelle Kesse-Guyot, Benjamin Allès, Caroline Méjean, Roland M Andrianasolo, Eloi Chazelas, Mélanie Deschasaux, Serge Hercberg, Pilar Galan, Carlos A Monteiro, Chantal Julia, Mathilde Touvier. (2019). Ultra-processed food intake and risk of cardiovascular disease: prospective cohort study (NutriNet-Santé). *BMJ*, 11451. DOI: [10.1136/bmj.11451](https://doi.org/10.1136/bmj.11451)

Stake, R.E. (1994). « Case Studies », Norman K. Denzin et Yvonna S. Lincoln (dir.), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage, 236-247.

Stake, R.E. (2008). « Qualitative Case Studies », *Strategies of Qualitative Inquiry*, 3e éd., N.K. Denzin et Y.S. Lincoln (dir.), Thousand Oaks, Sage, 119-150.

State of California - Department of Justice - Office of the Attorney General. (2017). "Master Settlement Agreement." Retrieved July, 2017. <http://oag.ca.gov/tobacco/msa>.

Statistique Canada. (2017, février). *Les dix principales causes de décès, 2013*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2017001/article/14776-fra.htm>

Steele, S., Ruskin, G., McKee, M., & Stuckler, D. (2019). "Always read the small print" : A case study of commercial research funding, disclosure and agreements with Coca-Cola. *Journal of Public Health Policy*, 40(3), 273-285. <https://doi.org/10.1057/s41271-019-00170-9>

Steele, S., Ruskin, G., Sarcevic, L., McKee, M., & Stuckler, D. (2019). Are industry-funded charities promoting "advocacy-led studies" or "evidence-based science"? : A case study of the International Life Sciences Institute. *Globalization and Health*, 15(1), 36. <https://doi.org/10.1186/s12992-019-0478-6>

Steele, S., Ruskin, G., & Stuckler, D. (2020). Pushing partnerships : Corporate influence on research and policy via the International Life Sciences Institute. *Public Health Nutrition*, 1-9. <https://doi.org/10.1017/S1368980019005184>

Stuckler, D., & Nestle, M. (2012). Big Food, Food Systems, and Global Health. *PLOS Medicine*, 9(6), e1001242. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1001242>

Stuckler, D., McKee, M., Ebrahim, S., & Basu, S. (2012). Manufacturing Epidemics : The Role of Global Producers in Increased Consumption of Unhealthy Commodities Including Processed Foods, Alcohol, and Tobacco. *PLOS Medicine*, 9(6), e1001235. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1001235>

Swinburn, B. A. (2011). *The global obesity pandemic : Shaped by global drivers and local environments*. 378, 11.

<https://www.nccor.org/annualreport2013/downloads/Obesity-1.pdf>

Swinburn, B. A., Kraak, V. I., Allender, S., Atkins, V. J., Baker, P. I., Bogard, J. R., ... Dietz, W. H. (2019). The Global Syndemic of Obesity, Undernutrition, and Climate Change : The Lancet Commission report. *The Lancet*, 393(10173), 791-846. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)32822-8](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)32822-8)

Swinburn, B., Sacks, G., Vandevijvere, S., Kumanyika, S., Lobstein, T., Neal, B., Barquera, S., Friel, S., Hawkes, C., Kelly, B., L'Abbé, M., Lee, A., Ma, J., Macmullan, J., Mohan, S., Monteiro, C., Rayner, M., Sanders, D., Snowdon, W., Walker, C. and (2013), INFORMAS overview. *Obes Rev*, 14: 1-12. doi:[10.1111/obr.12087](https://doi.org/10.1111/obr.12087)

Swinburn, B., & Wood, A. (2013). Progress on obesity prevention over 20 years in Australia and New Zealand. *Obesity Reviews: An Official Journal of the International Association for the Study of Obesity*, 14 Suppl 2, 60-68. <https://doi.org/10.1111/obr.12103>

Tarasuk, V, Mitchell, A, Dachner, N. (2014). Household food insecurity in Canada, 2012. Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). *Topic in Clinical Nutrition*. <https://proof.utoronto.ca/resources/proof-annual-reports/annual-report-2012/>

Taubes, Garry., Kearns, Couzens Cristin. (2012). Big Sugar's sweet little lies. *Mother Jones*. <https://www.motherjones.com/environment/2012/10/sugar-industry-lies-campaign/>

The New York Times. (2015). Coke Tries to Sugarcoat the Truth on Calories—*The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2015/08/14/opinion/coke-tries-to-sugarcoat-the-truth-on-calories.html>

Thompson, D. F., & Emmanuel, E. (2008). Conflicts of Interest. In E. Emmanuel & et al (Éd.), *Oxford Textbook of Clinical Research Ethics* (p. 758-766). Oxford University Press.

Toronto Star. (2019, July). *Andrew Scheer shouldn't play politics with Canada's Food Guide* | *The Star*. <https://www.thestar.com/opinion/editorials/2019/07/19/andrew-scheer-shouldnt-play-politics-with-canadas-food-guide.html>

Ulucanlar, S., Fooks, G. J., & Gilmore, A. B. (2016). The Policy Dystopia Model : An Interpretive Analysis of Tobacco Industry Political Activity. *PLOS Medicine*, 13(9), e1002125. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1002125>

United Nations. (2011). *Political Declaration of the High-level Meeting of the General Assembly on the Prevention and Control of Non-Communicable Diseases.*' 66/2. Resolution adopted by the General Assembly, Sixty-sixth session, Agenda item 117. 2011

Vanderlee, L., & L'Abbé, M. R. (2017). Commentaire – Nourrir notre pensée en matière d'environnement alimentaire au Canada. *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada*, 37(9), 287-289. <https://doi.org/10.24095/hpcdp.37.9.01f>

Vandenbrink, D., Pauzé, E., & Potvin Kent, M. (2020). Strategies used by the Canadian food and beverage industry to influence food and nutrition policies. *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*, 17(1), 3. <https://doi.org/10.1186/s12966-019-0900-8>

Vanderlee, L.; Goorang, S.; Karbasy, K.; Vandevijvere, S.; L'Abbé, M.R. (2019). Policies to Create Healthier Food Environments in Canada: Experts' Evaluation and Prioritized

Actions Using the Healthy Food Environment Policy Index (Food-EPI). *Int. J. Environ. Res. Public Health*, 16, 4473.

Wansink Brian, American Dietetic Association. (2006). Position of the American Dietetic Association : Food and Nutrition Misinformation. (2006). *Journal of the American Dietetic Association*, 106(4), 601-607. Association, Volume 106 Issue 4, Pages 601-607
<https://doi.org/10.1016/j.jada.2006.02.019>

Willett, W., Rockström, J., Loken, B., Springmann, M., Lang, T., Vermeulen, S., ... Murray, C. J. L. (2019). Food in the Anthropocene : The EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The Lancet*, 393(10170), 447-492.
[https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)31788-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788-4)

WHO (2015). *Addressing and managing conflicts of interest in the planning and delivery of nutrition programmes at country level*. WHO; World Health Organization.
<http://www.who.int/nutrition/publications/COI-report/en/>

World Health Organization. (2013). *Global action plan for the prevention and control of noncommunicable diseases 2013-2020*. World Health Organization. <http://www.who.int/iris/handle/10665/94384>

World Health Organization. (2014). *Global status report on noncommunicable diseases. 2014*. Geneva: World Health Organization; 2014.

WHO. (2004). *Global strategy on diet, physical activity and health*. Geneva: World Health Organization.
https://www.who.int/dietphysicalactivity/strategy/eb11344/strategy_english_web.pdf

World Health Organization. (2019). *Opening ceremony of WHO Global Conference on Noncommunicable Diseases, Montevideo, Uruguay, 18 octobre 2017*. WHO; World Health Organization. <https://www.who.int/dg/speeches/2017/opening-ncds-conference/en/>

World Health Organization. (2017). *Safeguarding against possible conflicts of interest in nutrition programmes : Approach for the prevention and management of conflicts of interest in the policy development and implementation of nutrition programmes at country level*. (s. d.). WHO; World Health Organization. <http://www.who.int/nutrition/consultation-doi/comments/en/>

World Health Organization. (2010). *Sixty-third World Health Assembly, Geneva, 17–21 May 2010, Resolutions and Decisions, Annexes (WHA63/2010/REC/1), annex 4*. WHO; World Health Organization. http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/wha63-rec1/wha63_rec1-en.pdf

World Health Organization. (2008). *Tobacco industry interference with tobacco control*.46. WHO; World Health Organization. <https://www.who.int/tobacco/publications/industry/interference/en/>

World Health Organization. (2013). *WHO Director-General addresses health promotion conference*. WHO; World Health Organization. http://www.who.int/dg/speeches/2013/health_promotion_20130610/en/

Yin, R. K. (2009). *Case Study Research: Design and Methods* (4th ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications. pp.240